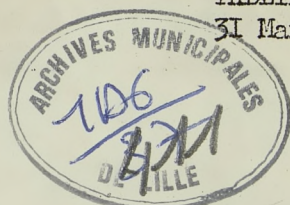
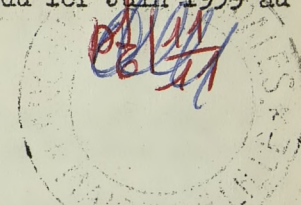


1ère Division - 5ème Bureau - ECONOMAT

OBJET : APPELS D'OFFRES POUR LA FOURNITURE DE CHAUSSURES, VETEMENTS DE TRAVAIL, TABLIERS au personnel municipal pendant la période du 1er Juin 1959 au 31 Mars 1960.



PROCES - VERBAL
de la réunion du 16 JUIN 1959



Le Mardi 16 Juin 1959 à 10 Heures, une délégation de la Commission Paritaire du Personnel Municipal, désignée pour examiner les propositions reçues à la suite des appels d'offres cités en référence, s'est réunie dans le Cabinet de M. THIBAUT Chef de la 1ère Division.

Etaient présents : M^{me} TYTGAT, Adjoint au Maire, qui assume la Présidence en remplacement de son collègue M. ROUSSEAUX, empêché.

- M^{me} DEFLINE, Conseiller Municipal
- MM. MAEGHT, Ingénieur Principal
- VAN NOTEN, Contremaître

Excusés : M. HENAU, Adjoint au Maire. Le Dr DEFAUX qui devait le remplacer n'a pu lui-même se rendre libre.

- M. VIRON, Conseiller Municipal
- M. BLANDEL, Commis

Absent : M. HERIN, Fossoyeur

Assistaient également à la réunion : M. THIBAUT, Chef de la 1ère Division, M^{me} LEMAIRE, Chef de l'Economat.

En ouvrant la séance à 10 H. 15, M. THIBAUT rappelle que la Commission de l'habillement n'ayant pas été reconduite, il a été décidé qu'une délégation de la Commission Paritaire du Personnel Municipal serait désignée avec mission d'examiner les offres des concurrents qui ont soumissionné pour la fourniture de vêtements de travail aux agents municipaux.

M. THIBAUT précise que dans le but d'assurer l'anonymat tous les modèles déposés ont été munis d'une fiche portant une lettre de référence et le prix proposé.

La Commission passe alors à l'examen des propositions reçues. A ce sujet M. THIBAUT ajoute qu'il s'agit d'appels d'offres concours et que par conséquent les décisions à intervenir devront tenir compte non seulement du prix, mais aussi de la qualité et de la finition des articles proposés.

1° - CHAUSSURES - 8 Maisons ont été consultées :

- DESMAZIERES-DRINO - 28 à 36, Rue des Arts - LILLE
- DISPA-PAPILLON - 40, Place Alexandre Dumas - LILLE
- FAUCOMPRES - 26, Rue du Maréchal Foch - WAVRIN
- FLAVIGNY - 73, Rue de Béthune - LILLE
- ROBAX - 123 Bis, Rue Paul Lafargue - LILLE
- ROOS - 22-24, Rue Grande Chaussée - LILLE
- TEFTRI Frères - 25, Rue des Tannours - LILLE
- VEREECKE & CHARLET - 2, Rue Violette - LILLE

RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES du 1er JUIN 1959

<u>DESIGNATION</u>	Prix 1958	A - FAUCOMPREZ Artisan WAVRIN	B - TEFFRI LILLE	C - DESMAZIERES- DRINO
Brodequin Napo, peausserie double tannage, senelle cuir, intercalaire cuir <u>Article conforme à notre demande.</u>	2.569frs	2.945 Frs		
Brodequin même appellation que ci- dessus, sauf intercalaire Salpa			2.850 Frs	
<u>V A R I A N T E</u>				
Brodequin Napo, croute, 1/2 patin intercalaire Salpa		2.845 Frs		
Brodequin cuir brun végétal chevillé bois - senelle cuir - intercalaire Salpa			2.850 Frs	
Brodequin, senelle caoutchouc ne répondant pas à notre demande.		2.945 Frs		2.090 Frs
<u>Bottines noires</u>	2.640	3.135 Frs	2.850 Frs	2.995 Frs

M. VAN NOTEN tient à informer ses collègues qu'en ce qui concerne les chaussures, qu'il s'agisse des brodequins ou des chaussures noires, il n'a enregistré aucune réclamation et que le personnel souhaiterait conserver la même qualité et la même façon. Il en est de même pour les vêtements de travail, sauf peut être en ce qui concerne les blouses destinées aux femmes de service.

Mme LEMAIRE répond que pour tenir compte de ces remarques, elle a demandé d'autres échantillons qu'on examinera le moment venu.

En conséquence, la Commission après un examen des articles décide de conserver les mêmes modèles que l'année dernière qui ont donné toute satisfaction, c'est-à-dire pour les brodequins la proposition de la Maison FAUCOMPREZ, au prix de 2.945 Frs la paire, et pour les chaussures noires la proposition des Ets. DESMAZIERES-DRINO à 2.995 Frs la paire.

2° - BLOUSES ET TABLIERS - 7 Maisons ont été consultées :

- M. DALLE Louis - 7 Bis, Bd Papin - LILLE
- Ets. DEBERT - 29-31, Rue Lottin - LILLE
- Ets. DELCROIX - Rue Gustave Delory - LILLE
- LA MAISON DU TABLIER - 8, Rue de la Vieille Comédie - LILLE
- M. LESTOQUOY & Fils - 9-II, Rue A. Fiers - LILLE
- MANUFACTURE DE CONFECTIONS DU PEVELE - 83, Rue Gustave Delory - LILLE
- MANUFACTURE DE CONFECTIONS G. DECARNE - 35, Rue Frédéric Mottez - LILLE

.../...

RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES

<u>DESIGNATION</u>	<u>Prix 1958</u>	<u>PRIX UNITAIRES</u>	
		<u>A - DALLE</u>	<u>B - LESTOQUOY</u>
Blouses Dames employées			
- bleu	1.330	1.150	1.250
blanc	1.330	1.100	1.250
blouses femmes de service	1.225	1.185	1.100
Tabliers à bavette	850	760	670
Blouses infirmières	1.250	1.100	1.100
<u>VARIANTE</u>		<u>TAILLES</u>	
Blouses longues nylon blanc	t. tailles	2.545	
" " couleur	t. tailles	2.690	
" " couleur	jusqu'au 48) 2.450
	50 et 52		(2.550
Blouses 3/4 nylon blanc	t. tailles	1.890	
" nylon couleur	t. tailles	1.970) 1.900 = 48
" nylon couleur	50 et 52		(2.000
Cretonne lourde		970	
Zéphyr écossais série 473		1.190	
Zéphyr écossais série 953		1.275	

Partageant l'avis de Mme TYTGAT, la Commission estime que le modèle "A" proposé par la Maison DALLE est à rejeter en raison du montage défectueux des nanches.

Elle retient le modèle "B" soumis par la Maison LESTOQUOY au prix de 1.250 Frs en popeline bleu ou blanche pour les dames-employées ~~et les infirmières~~. Une proposition pour un tablier en nylon destiné au personnel employé féminin n'est pas retenue.

C'est également le modèle "B" en cretonne lourde à 1.100 Frs présenté par cette Maison qui est retenu pour le personnel de service ainsi que le modèle "A" en zéphyr écossais proposé en variante par la Maison DALLE au prix de 1.190 Frs.

En ce qui concerne les tabliers à bavette en cretonne lourde pour le personnel des crèches et de la Pouponnière, la Commission accorde la préférence au modèle "B" soumis par la Maison LESTOQUOY au prix de 670 Frs.

Pour les blouses d'infirmières, la Commission est d'avis d'abandonner le modèle forme russe, col officier, boutonné côté et d'adopter, à la place, les blouses blanches classiques col à revers, boutonnées devant.

3° - BLEUS DE TRAVAIL, COTTES A BRETELLES et PARE-POUSSIÈRE - 9 Maisons ont été consultées :

.../...

- Ets. ARRECKX - 14, Rue des Jardins - LILLE
- CENTRACO - 40, Rue de Marquillies - LILLE
- Ets. FAUCHEUR - 91 Bis, Rue du Molinel - LILLE
- Ets. FENART-VANHOVE - 14, Rue St Genois - LILLE
- Ets. LAFONT - 167, Avenue de Bretagne - LILLE
- Ets. LE SARRAU - 10, Rue du Bas Jardin- LILLE
- Ets. ROQUETTE - 4, Rue des Jardins - LILLE
- TEXTILES & CONFECTIONS DU NORD - 48, Rue Léon Gambetta - LILLE
- Ets. TOURET - 56, Bd J. Bte Lebas - LILLE

RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES

<u>VETEMENTS 2 PIECES CROISE BLEU -</u>			<u>Poids au m²</u>
b)	CENTRACO	1.970 Frs	265 grs
c)	ROQUETTE	2.120 Frs	conforme 307 grs,845
e)	TEXTILES & CONFECTIONS DU NORD	2.180 Frs	280 grs
a)	ARRECKX	2.295 Frs	conforme 307 grs,845
(il existe quand même une différence entre les 2 tissus)			
b)	CENTRACO	2.300 Frs	plus lourd 325 grs
d)	FAUCHEUR	2.335 Frs	plus lourd 314 grs
e)	TEXTILES & CONFECTIONS DU NORD	2.455 Frs	plus lourd 330 grs
<u>- COTES A BRETELLES -</u>			
b)	CENTRACO	1.120 Frs	265 grs
b)	"	1.295 Frs	plus lourd 325 grs
c)	ROQUETTE	1.395 Frs	conforme 307 grs,845
e)	TEXTILES & CONFECTIONS DU NORD	1.527 Frs	280 grs
d)	FAUCHEUR	1.533 Frs	plus lourd 314 grs
a)	ARRECKX	1.535 Frs	conforme 307 grs,845
e)	TEXTILES & CONFECTIONS DU NORD	1.710 Frs	plus lourd 330 grs
<u>- VESTES SEULES -</u>			
b)	CENTRACO	975 Frs	265 grs
c)	ROQUETTE	1.060 Frs	conforme 307 grs,845
e)	TEXTILES & CONFECTIONS DU NORD	1.123 Frs	280 grs
b)	CENTRACO	1.140 Frs	plus lourd 325 grs
d)	FAUCHEUR	1.177 Frs	plus lourd 314 grs
a)	ARRECKX	1.200 Frs	conforme 307 grs,845
c)	TEXTILES & CONFECTIONS DU NORD	1.273 Frs	plus lourd 330 grs
<u>- PARE-POUSSIÈRE -</u>			
c)	ROQUETTE	1.595 Frs	270 à 275 grs
(le poids doit être inexact)			
a)	ARRECKX	1.740 Frs	
d)	FAUCHEUR	1.754 Frs	plus lourd 287 grs
a)	ARRECKX	1.875 Frs	
a)	"	2.090 Frs	(conforme à notre demande) 270 à 275 g

A l'unanimité la Commission se prononce :

- I° - en faveur des bleus de travail proposés par la Maison ARRECKX à raison de 2.295 Frs le complet, 1.535 Frs la cote à bretelles et 1.200 Frs la veste.
- 2° - pour le pare-poussière soumis, au prix de 1.754 Frs par la Maison FAUCHEUR.

Vu

Le Chef de la 1ère Division

E. THIBAUT

Séance levée à 12 heures

LILLE, le 19 Juin 1959

LE CHEF DE L'ECONOMAT,
M. LEMAIRE.

Ière Division - 5ème Bureau - ECONOMAT

OBJET : APPEL D'OFFRES POUR LA FOURNITURE :

1º - d'uniformes drap aux agents municipaux et aux gardes des Bois et
Jardins,

2º - d'uniformes drap aux sapeurs-pompiers

3º - de vestes de cuir aux Sapeurs-Pompiers

4º - d'essuie-mains.

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 18 JUIN 1959

La délégation de la Commission Paritaire s'est de nouveau réunie le Jeudi 18 Juin 1959 à 10 heures, dans le Cabinet de M. THIBAUT, Chef de la Ière Division; pour examiner les propositions reçues concernant les appels d'offres cités en référence.

Cette réunion était placée sous la Présidence de Madame TYTGAT, Adjoint au Maire, auprès de qui s'étaient fait exposer :

M. HENAU, Adjoint au Maire,

Mme DEFLINE et M. VIRON Conseillers Municipaux

M. MAEGHT, Ingénieur Principal qui avait délégué son suppléant, M. VERMEERSCH.

Etaient présents : M. VERMEERSCH, dessinateur d'études, M. VAN NOTEN contremaître, M. BLANDEL, Commis.

Absent : M. HERIN, Fossoyeur.

Assistaient également à la réunion : M. THIBAUT, Chef de la Ière Division, Madame LEMAIRE, Chef de l'Economat.

Avant d'ouvrir la séance M. THIBAUT informe Madame TYTGAT qu'il a invité le Commandant du Corps des Sapeurs-Pompiers à venir exprimer son avis sur le choix auquel la Commission va être appelée à se prononcer pour les uniformes et les vestes de cuir destinés aux sapeurs-pompiers. C'est ce qui explique la présence à cette réunion du Commandant MAZURIER et de l'Adjudant DESCARPENTRIES.

Comme il avait été fait pour les appels d'offres précédents, les échantillons déposés ont été munis d'une fiche portant une lettre de référence et le prix proposé.

Il demeure entendu, rappelle M. THIBAUT, que les décisions à intervenir devront tenir compte non seulement du prix mais aussi de la qualité du drap, de la coupe, et du type de fabrication déposé.

1º UNIFORMES DES MUNICIPALUX. - Cinq maisons ont été consultées :

Anciens Etabts BOUTRY-TE SSE, Maurice TESSE Successeur, 18 rue de Courtrai LILLE -

SALYSER - 44 rue de Jemmapes - LILLE -

STE SIGRAND, 16 rue Neuve - LILLE -

TAILLEUR DE ROUBAIX - 10 rue Nicolas Leblanc - LILLE -

Etabts Marcel VEROONE, 45 rue d'Artois - LILLE -

...../.....

RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES

	<u>AGENTS MUNICIPAUX</u>	<u>G A R D E S</u>	<u>POIDS DU TISSU</u>
C. - TAILLEUR DE ROUBAIX	16.440."	16.880."	
d ^e	17.000."	17.440."	
d ^e	17.440."	17.880."	
d ^e	18.960."	20.035."	
d ^e	20.030."	20.470."	
d ^e	21.990."	22.430."	
B.- SIGRAND	22.950."	21.950."	620 Grs
A. TESSE	23.455."	22.955."	600 Grs
B. SIGRAND	24.950."	23.950."	650 Grs
A. TESSE	25.095."	24.500."	650 Grs

Il s'agit de la fourniture de 100 uniformes drap d'agents municipaux, comprenant 1 veston et 2 pantalons, et de 20 uniformes pour gardes municipaux, comprenant 1 vareuse et 2 pantalons.

Pour faciliter la tâche de la Commission, il est décidé d'éliminer les échantillons ne répondant pas à la qualité demandée.

La proposition de la Maison TESSE dont les livraisons n'ont jamais donné lieu à réclamation, est acceptée à l'unanimité soit aux prix de 25.095 Frs pour l'uniforme d'agent municipal et 24.500 Frs pour celui des gardes.

UNIFORMES DES SAPEURS-POMPIERS. - Les mêmes maisons avaient été consultées.

RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES

	<u>Tenues de</u>	<u>Caporaux et</u>	<u>Manteaux</u>	<u>Pantalons</u>	<u>Ceinturons</u>	<u>Prix</u>
	<u>Ville Of-</u>	<u>Sapeurs</u>	<u>drap</u>	<u>drap</u>		
	<u>ficiers &</u>					
	<u>Adjudants</u>					
C. TAILLEUR DE						
ROUBAIX	13.635."	13.190."	12.465."	3.240."	395."	
d ^e	15.050."	14.605."	13.790."	3.805."	435."	
d ^e	15.800."	15.355."	14.490."	4.105."	480."	
d ^e	16.635."	16.190."	15.270."	4.440."	495."	
d ^e	17.420."	16.975."	16.000."	4.755."	510."	
d ^e	18.135."	17.690."	16.665."	5.040."	513."	
d ^e	19.210."	18.765."	17.675."	5.470."	530."	
A. TESSE	20.860."	17.630."	17.800."	5.765."	700"	650 grs

+ 700 Frs pour ceinturon

Les trois premiers échantillons du TAILLEUR DE ROUBAIX sont éliminés, étant nettement de moins bonne qualité.

Le Commandant MAZURIER tient à signaler que la Maison TESSE a toujours donné satisfaction tant au point de vue qualité que finition.

M. THIBAUT donne lecture des articles à commander pour le Corps des Sapeurs-Pompiers. La soumission de la Maison TESSE proposant les prix respectifs de 18.330 Frs pour les uniformes drap sapeur, avec ceinturon drap, de 21.560 Frs officiers, de 5.765 Frs pour les pantalons et de 17.800 Frs pour les manteaux, est retenue.

...../.....

VESTES DE CUIR. - 7 Maisons ont été consultées :

- Etabts BIEZUN, 38, rue du Molinel, LILLE
- GROSSKOFF - 317, rue Léon Gambetta, LILLE
- MICHELE, 57, rue des Tanneurs, LILLE
- WROBEL, 21 rue Faidherbe, LILLE
- STE SIGRAND, 16, rue Neuve, LILLE
- BEKAERT-NOLLET, 5 rue de la Libération, HALLUIN
- MANUFACTURE TARNAISE DE VETEMENTS DE CUIR, Dépôt Régional, 18 rue de Courtrai, LILLE

RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES :

	<u>Longueur</u>	<u>P r i x</u>
<u>A. BEKAERT-NOLLET</u>		
Confectionneur spécialisé, HALLUIN	0.80	10.120.""
Canadienne non réglementaire	0.86	13.300.""
<u>B. Manufacture Tarnaise de Vêtements de Cuir - Dépôt de LILLE</u>		
Sapeur	0.75	10.250.""
Sous-Officier	"	10.590.""
Officier	"	10.745.""
Sapeur	0.80	10.830.""
Sous-Officier	"	11.170.""
Officier	"	11.325.""
<u>C. SIGRAND, 16 rue Neuve, LILLE</u>	0.86	14.720.""

Après un échange de vues au sujet des modèles présentés, et des différences constatées soit dans la longueur, soit dans la forme, la Commission décide de retenir la veste soumise par la Maison SIGRAND, au prix de 14.720 Frs.

104 DZ. ESSUIE-MAINS. - 6 maisons avaient été consultées :
pour les Services Municipaux

- TISSAGE D'HAUBOURDIN, 22, rue du Général Dame HAUBOURDIN
- ARRECKX, 14 rue des Jardins, LILLE
- FENART, VANHOVE, 14 rue Saint-Genois, LILLE
- TISSAGES FREMAUX, 27 rue du Vieux Faubourg, LILLE
- REYNAERT et BRABANT, 29 rue de la Tannerie HAUBOURDIN
- SPRIET-BOUCHEZ, 146, rue de Paris, LILLE

RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES

	<u>Prix unitaire</u>		
	<u>Tissages</u> <u>d'Haubourdin</u>	<u>Arreckx</u>	<u>Reynaert et</u> <u>Brabant</u>
Nid d'Abeille coton blanc lourd	164.16		150."
Nid d'Abeille coton blanc			165."
Grain d'orge " "			240.""
Oeil de perdrix			240.""

La proposition des TISSAGES D'HAUBOURDIN, au prix unitaire de 164 Frs16 est retenue

V u
Le Chef de la 1ère Division
E. THIBAUT

Séance levée à 11 h. 45
LILLE, le 19 Juin 1959
LE CHEF DE L'ECONOMAT,
M. LEMAIRE.

COMMISSION de l'ECONOMAT

Je vous prie de bien vouloir assister à la réunion de la Commission de l'Economat qui se tiendra le Mercredi 20 Janvier 1960 à 18 heures 15 dans le bureau du Chef de l'Economat. (sous-sol - 4ème Pavillon).

Hôtel de Ville, le 13 Janvier 1960

Le Maire de LILLE

Augustin LAURENT.



- ORDRE du JOUR -

- 60/1 - L'Economat - ses effectifs - ses attributions.
- 60/2 - Marchés à prévoir - listes des fournisseurs à consulter.
- 60/3 - Inventaire 1959.
- 60/4 - Etat des dépenses d'habillement pour 1959.
- 60/5 - Distribution d'extrait de javel dans les écoles - achat de jerricans en polyéthylène - résultat de l'appel d'offres.
- 60/6 - Fournitures d'enveloppes pour 1960 - résultat de l'appel d'offres.
- 60/7 - Fournitures de quincaillerie - Appel d'offres.
- 60/8 - Colis aux soldats.
- 60/9 - Questions diverses.
- 60/10 - Visite de l'Economat.

COMMISSION de l'ECONOMAT

PROCES VERBAL de la REUNION du 20 JANVIER 1960

La Commission de l'Economat, créée en vertu de la délibération du Conseil Municipal n° 59/I62 du 21 Décembre 1959, a tenu sa première réunion le 20 Janvier 1960 à 18 heures 15 dans les bureaux de l'Economat, sous la présidence de Madame Y. TYTGAT, Adjointe au Maire.



Etaient présents :

Mme TYTGAT	Adjointe au Maire
M. M. CAMELOT	- Conseiller Municipal
LOURDEL	- d°-
Mme. VANNEUFVILLE	- d°-
M. VIRON	- d°-

Assistaient également à la réunion :

M. M. GRANGEON	- Secrétaire Général de la Mairie
THIBAUT	- Chef de la 1ère Division
Mme. LEMAIRE	- Chef du Bureau de l'Economat
M. CAPY	- Rédacteur

En ouvrant la séance, Mme TYTGAT présente les excuses de M. le Maire qui, empêché, a demandé à M. GRANGEON de bien vouloir assister à cette première réunion.

Souhaitant la bienvenue à ses collègues, Mme TYTGAT les remercie pour l'aide qu'ils voudront bien lui apporter et leur exprime sa confiance pour une collaboration conforme aux intérêts bien compris de la Ville de LILLE.

Il est ensuite procédé à l'examen des questions figurant à l'ordre du jour.

60/1 - L'ECONOMAT - Ses effectifs - Ses attributions -

Sur invitation de Mme TYTGAT, M. THIBAUT donne lecture d'un rapport traitant des attributions de l'Economat dont l'effectif se compose d'un chef de bureau, d'un rédacteur, de 4 commis, d'un auxiliaire de bureau, d'une sténo-dactylographe et de 2 manutentionnaires.

Attributions

L'Economat est chargé de procéder à l'acquisition et à la remise aux services utilisateurs des fournitures ci-après :

- | | |
|----------------------|-------------------------------|
| - articles de bureau | - environ 400 articles divers |
| - droguerie | - environ 100 articles |

- habillement - environ 80 articles
- denrées et articles pour colis - environ 50 articles
- broserie, quincaillerie, ficelles - environ 90 articles
- imprimés - environ 120 articles

Il est souligné que certaines fournitures n'entrent pas dans les attributions de l'Economat, les services ci-après étant chargés de passer les marchés et de procéder aux appels d'offres.

- Service d'Architecture : mobilier, papier peint, tissus d'ameublement et de décors, peintures, brosses, matériel et appareils électriques, quincaillerie de bâtiment, machines-outils, linoléum, combustible, etc.....
- Service de la 4° Division : fournitures scolaires, publication, livres de bibliothèque, etc....
- Services Techniques : automobiles, essences, huiles, matériel horticole, plantes, graines, etc....
et tous les matériaux divers utilisés par le service des travaux en régie, la voie publique (ciment, sable, pavés,)

Crédits

Les crédits sollicités pour 1960 sont les suivants :

- Chap. II - art. 1 - ECONOMAT. Fournitures diverses	: 110.000 N.F.
- Chap. II - art. 2 - Frais d'impressions et de reliure	: 95.000 N.F.
- Chap. II - art. 3 - Habillement	: 95.000 N.F.
- Chap. II - art. 4 - Bureaux de l'Hôtel de Ville	: 34.000 N.F.
é Chap. XXIX - art. 4 - Fêtes diverses - Distribution de colis	: 105.000 N.F.

total	: 439.000 N.F.
	ou 43.900.000 FRF.

Ces prévisions se rapprochent des dotations inscrites au budget en 1959, compte tenu des crédits supplémentaires alloués en cours d'année.

La Commission souhaite vivement qu'une suite favorable puisse être réservée aux demandes de crédits présentées.

Conditions d'achats

Les communes sont dispensées de passer des marchés écrits lorsque, pour un même fournisseur, le montant total de la dépense annuelle n'atteint pas un million de francs.

Toutes les fournitures d'économat ne font donc pas l'objet de marché, certaines d'entre elles n'entraînant pas une dépense égale à un million. Il n'en demeure pas moins qu'aucun achat ne s'effectue sans appel à la concurrence, étant entendu que, dans toute la mesure du possible, seuls les commerçants lillois sont consultés, suivant le désir exprimé par l'Administration Municipale.

Fonctionnement du service

Pour toutes fournitures, les chefs de services établissent un bon de commande "intérieur" visé du Secrétaire Général et de l'Adjoint délégué. Les bons sont honorés, soit par l'Economat au moyen des stocks existants, soit directement par les fournisseurs pour certains produits.

.../...

Une comptabilité matière, avec registre des entrées et un système de fiches pour les sorties, permet un contrôle rapide et efficace des opérations effectuées. Il est dressé un inventaire de tous les existants en magasin à la date du 1er Octobre de chaque année. Sur cet inventaire figurent, outre les existants, les consommations relevées pendant les trois dernières années, ce qui permet de déterminer les prévisions pour l'année suivante et d'établir certaines comparaisons.

Travaux d'impressions exécutés par l'Economat

L'Economat dispose d'une "Rota-Print", petite machine à imprimer qui permet, à l'aide de clichés d'aluminium, l'exécution de travaux d'impression divers. Doté également d'une "Vary-Typer", machine à écrire munie de navettes à caractères multiples, ce service confectionne la plupart des imprimés d'usage courant qui ont été normalisés dans toute la mesure du possible.

Une économie sensible a pu être ainsi réalisée; elle s'intensifiera au fur et à mesure que s'accroîtront les clichés et que seront amorties les dépenses de premier établissement.

Confection des colis

L'Economat procède enfin à la confection de 10.000 colis environ par an qui sont distribués aux vieillards, aux médaillés du travail, aux militaires, aux jubilaires de noces d'or.

Il est signalé à ce sujet l'exiguïté des locaux assignés au service en fonction de cette tâche particulière qui lui incombe : 15 à 16 tonnes de marchandises doivent en effet être entreposées et réparties ensuite dans les colis. L'agrandissement de l'Economat permettrait de réduire les dépenses importantes qu'entraînent actuellement le transport, la manutention et la surveillance des marchandises dans d'autres locaux de l'Hôtel de Ville.

Après cet exposé sur le fonctionnement et l'organisation de l'économat, Mme TYTGAT adresse ses félicitations à Mme LEMAIRE qui dirige depuis 10 ans cet important service.

60/2 - MARCHES à PREVOIR - Liste des fournisseurs à consulter -

Il est donné connaissance des appels d'offres à lancer prochainement ainsi que les listes des fournisseurs susceptibles d'être consultés. Un exemplaire de ces listes est remis, à titre documentaire, à chacun des membres de la Commission.

Les fournitures en cause sont :

- les imprimés divers, lettres à entête et documents carbonés,
- les produits chimiques, droguerie, produits d'entretien, broserie,
- uniformes pour les services municipaux,
- vêtements de travail,
- tabliers,
- brodequins,
- articles de bureau,
- papiers machine, papiers duplicateur et d'emballage,
- stencils, carbonés, rubans

.../...

A la fin de l'année, il faudra procéder aux appels d'offres visant la fourniture de lait, beurre, oeufs, confiture, café, denrées d'épicerie, etc.....

Il est indiqué comment s'est opéré jusqu'à présent le choix des fournisseurs. En général il est fait appel aux grossistes, bien que depuis ces dernières années, on constate un désintéressement de leur part à nos compétitions, en raison de l'instabilité des prix.

60/3 - INVENTAIRE 1959 -

L'analyse succincte de ce document édifie la Commission sur l'importance de la consommation des fournitures diverses distribuées par le magasin. On relève par exemple que 377.000 enveloppes de différents formats ont été réparties dans les services.

Au point de vue contrôle, il est constaté qu'entre les chiffres accusés par cet inventaire et ceux de la comptabilité-matières, il n'existe que quelques légères différences, considérées comme négligeables, eu égard au nombre de bons honorés au cours d'un an.

C'est bien l'avis de Mme TYTGAT qui conclue en soulignant la parfaite tenue du magasin.

60/4 - ETAT des DEPENSES d'HABILLEMENT pour 1959 -

Cet état a pour but de renseigner la Commission sur les attributions vestimentaires de tous ordres, les catégories bénéficiaires, les décisions du Conseil Municipal portant attribution, la périodicité, le nombre d'agents, les prix unitaires et le montant de la dépense annuelle moyenne.

M. THIBAUT résume, en désignant les catégories bénéficiaires, l'ampleur des distributions effectuées par l'Economat en 1959 dans ce domaine :

I - Uniformes -

- | | | |
|----------------|---|--|
| 1ère catégorie | - | 10 uniformes de cérémonie, |
| 2ème catégorie | - | 91 uniformes pour les services extérieurs, |
| 3ème catégorie | - | 49 uniformes pour les services intérieurs, |
| | - | 87 uniformes d'été pour les services extérieurs, |

II- Vêtements de travail -

- 603 blouses pour le personnel féminin,
 - 176 pare-poussière et blouses pour le personnel masculin
 - 415 paires de brodequins
 - 66 paires de bottes en caoutchouc
 - 38 vêtements de protection
 - 439 costumes 2 pièces, combinaisons et cottes à bretelles,
- et un nombre important d'autres articles divers dont l'énumération serait trop longue.

.../...

Compte tenu de la périodicité, l'ensemble de ces attributions représente pour 1959, une dépense moyenne annuelle de :

-pour les uniformes.....	3.501.429,--
-pour les vêtements de travail	3.813.024,--

Ensemble	7.314.453,--
	=====
contre	6.411.452 en 1957
et	6.926.292 en 1958

La différence provient de l'augmentation constatée sur les textiles depuis 1957 et sur de nouvelles attributions. Il est signalé en outre que la Commission Paritaire doit statuer prochainement sur de nombreuses demandes formulées par le Personnel Municipal.

60/5 - DISTRIBUTION de JAVEL dans les ECOLES - Achat de jerricans en polyéthylène - Résultat de l'appel d'offres -

Cet achat a été envisagé à la suite d'une demande présentée par le Chef de la 4ème Division qui a signalé le danger que constitue la manipulation d'un produit aussi corrosif que l'extrait de javel. Livré en touries de 60 litres, ce produit était distribué jusqu'à présent aux 95 écoles de la Ville, dans des bouteilles dont le remplissage et le transport incombaient au magasinier du bureau des Ecoles.

Des étuis en matière plastique, contenant 250 cm³ d'extrait de javel à 47/50° sont actuellement vendus dans le commerce. Leur emploi supprimerait en partie les risques signalés, mais leur prix de revient triplerait la dépense. Cette formule ne peut donc être retenue et il est proposé l'acquisition de jerricans en polyéthylène déjà utilisés par la Caisse des Ecoles pour des besoins similaires.

Neuf maisons ont été consultées, 5 ont fait parvenir les propositions suivantes, la fourniture portant sur 265 jerricans avec bec verseur incorporé, répartis en 2, 5, 10 et 20 litres :

	<u>Montant total des propositions</u>
- M. HERLIN, rue de l'Ouest, 1 à ROUBAIX	4.304,43 N.F.
- M. JACQUEMART, rue Gambetta, 344, à LILLE	4.537,95 N.F.
- S.H.P.I., rue du Faubourg d'Arras, 14 à LILLE	4.161,-- N.F.
- Société VATTAC, rue Motte, 33 à TOURCOING	4.543,57 N.F.
ces 4 maisons ayant soumis des jerricans de la marque "UNIPLAX"	
- Société KERPLAS, rue Taitbout, 13 et 15 à PARIS (représentant à LILLE : M. Pierre PAREE, rue du Chevalier Français, 3 -)	3.500,-- N.F.

La Commission, invitée par Mme TYTGAT à se prononcer, retient, après examen des échantillons, l'offre de la Société KERPLAS, qui est la plus avantageuse pour la Ville.

Il sera toutefois demandé à cette maison d'assurer pour le matériel livré, une garantie d'au moins un an contre les fuites.

.../...

60/6 - FOURNITURE d'ENVELOPPES pour 1960 - Résultat de l'appel d'offres -

La Commission est informée de l'appel d'offres qui a été lancé le mois dernier auprès des 3 maisons suivantes :

- Etablissements Jean LUTUN, 1 Boulevard de la Moselle - LILLE
- M. REZETTE , 89, rue Caumartin - LILLE
- Etablissements SEPIETER , 49 bis, rue Saint Gabriel - LILLE

Deux fournisseurs ont répondu : M. REZETTE et les Etablissements SEPIETER qui ont soumissionné pour des enveloppes de qualité strictement équivalente. Les plis ont été ouverts par Mme TYTGAT le 22 Décembre 1959 en présence des intéressés: M. REZETTE s'engage à fournir la totalité du bordereau pour la somme de : 5.650,75 NF. Les Ets. SEPIETER s'engagent à fournir la totalité du bordereau pour la somme de: 6.149,91 NF.

La Commission décide de retenir l'offre de la Maison REZETTE qui, à qualité égale, est la plus avantageuse pour la Ville.

La Commission donne également son accord pour que soit réalisée au maximum la normalisation des enveloppes en qualité, format et impressions.

60/7 - FOURNITURE de QUINCAILLERIE / Appel d'offres -

Le bordereau des prévisions établi en vue de cet appel d'offres indique la qualité, les dimensions et le poids des articles demandés. Il s'agit est-il précisé de la quincaillerie de ménage, la quincaillerie de bâtiment étant du ressort du Service d'Architecture. Après avoir pris connaissance de la liste des fournisseurs consultés, ainsi que de la date prévue pour l'ouverture des plis, la Commission donne son accord pour l'appel d'offres projeté.

Il est alors exposé à la Commission que, jusqu'à présent, l'ouverture des plis avait lieu en présence des fournisseurs consultés. Or, en cette matière, la séance publique n'est obligatoire que pour les adjudications. L'appel d'offres ordinaire ne constituant qu'une simple consultation, l'Administration n'est pas tenue à cette obligation qui présente, il faut le dire, certains inconvénients. Dans le cas d'appel d'offres portant sur de nombreux articles, de qualités différentes suivant leur fournisseur, le temps matériel manque pour procéder, sur le champ, à la comparaison des prix proposés et à l'examen des échantillons. Afin de faciliter la tâche des membres de la Commission, il apparaît préférable de laisser le soin au service d'établir un état récapitulatif des propositions reçues et un étiquetage des échantillons.

Dans ce but, les principes suivants en matière d'appel d'offres sont soumis à l'agrément de la Commission :

- 1°/ - les fournisseurs ne seront plus invités à participer à l'ouverture des plis,
- 2°/ - l'ouverture des plis sera effectué par Mme TYTGAT, assistée des chefs de service,
- 3°/ - les propositions seront soumises pour décision à la Commission lors de sa plus prochaine réunion, étant entendu que sera dressé un calendrier annuel fixant, dans toute la mesure du possible, les dates des appels d'offres, de manière à présenter plusieurs affaires en même temps.

La Commission agréee ces propositions.-

60/8 - COLIS aux SOLDATS -

A l'occasion de l'examen du rapport I02I figurant à l'ordre du jour de la séance du Conseil Municipal du 30 Octobre 1959, M. VIRON a émis le vœu que le colis actuellement envoyé aux jeunes soldats affectés en Algérie, "soit octroyé aux soldats lillois dont les familles ne sont pas imposables à la surtaxe progressive."

A l'issue de la discussion soulevée par ce vœu, le Conseil Municipal a invité la Commission de l'Economat à se saisir de la proposition de M. VIRON.

Lecture est donnée du rapport rédigé sur la question.

Il est rappelé qu'un colis avait été envoyé pour la première fois en 1950 aux combattants lillois en Indochine, attribution étendue en 1953 aux appelés lillois effectuant leur service dans la Métropole, dont les familles perçoivent l'allocation militaire. C'est à partir du 14 juillet 1956 qu'un colis est envoyé aux soldats lillois effectuant leur service militaire en Afrique du Nord.

La dépense actuelle, a-t-il été indiqué en Commission des Finances du 12 Octobre 1959 peut être approximativement fixée à 3 millions de francs par an. S'il est pratiquement impossible d'évaluer les répercussions financières de la mesure proposée par M. VIRON, car les moyens d'investigation font totalement défaut, on peut penser que, dans l'ensemble l'effort de la Ville demeurerait inchangé. En effet, la production du certificat de non-imposition entraînerait une réduction du nombre des bénéficiaires, mais l'attribution du colis aux appelés effectuant leur service dans la métropole devrait compenser le boni en résultant.

L'incidence financière de la mesure proposée pourrait donc être considérée comme négligeable si elle n'avait pour effet de donner un caractère permanent à une distribution devant prendre fin, en tout état de cause, avec l'arrêt des hostilités en Algérie.

Puis sont ensuite rappelées les raisons qui ont incité l'Administration Municipale à procéder à l'envoi d'un colis. Ce sont les circonstances particulières, nées de la guerre avec l'étranger ou de conflits surgissant dans les territoires d'Outre-Mer qui ont entraîné les administrateurs locaux à marquer leur sollicitude envers les jeunes gens de la commune accomplissant leur devoir dans des conditions exceptionnelles d'éloignement et de danger. Si le colis était étendu, suivant le vœu exprimé par M. VIRON, à certains militaires accomplissant leur service dans la Métropole, il n'aurait plus la valeur symbolique qui s'y attache, ni le caractère exceptionnel qu'on a voulu lui donner.

Il est proposé en conséquence, le maintien du statu-quo.

Approuvé dans ses termes et dans son esprit par M.M. CAMELOT, LOURDEL et Mme VANNEUFVILLE, ce rapport soulève par contre une vive protestation de la part de M. VIRON qui estime que la Commission de l'Economat n'a pas qualité pour juger sur le fond la proposition qu'il a formulée au Conseil Municipal, à savoir : l'extension de ce colis à tous les soldats lillois quel que soit leur lieu d'affectation, à la seule condition que les familles ne soient pas assujetties à la surtaxe progressive.

Mme TYTGAT fait remarquer à M. VIRON que le geste de sympathie accompli par l'Administration Municipale envers les jeunes lillois servant en Afrique du Nord perdrait toute signification si, demain, tous les soldats bénéficiaient de cet envoi.

M. VIRON répond que seul le Conseil Municipal est qualifié pour prendre une décision tant sur le plan psychologique que politique. Quant aux répercussions financières évaluées à environ 3.000.000 de francs par an, que représentent-elles par rapport aux 176.000.000 de francs sacrifiés pour les théâtres ?

En conséquence, il maintient sa proposition dans son intégralité.

Mise aux voix, la proposition de Mme TYTGAT visant au maintien du statu-quo est adoptée à la majorité, M. VIRON ayant voté contre

60/9 - QUESTIONS DIVERSES -

Néant.-

60/10 - VISITE de l'ECONOMAT -

Cette visite offre à la Commission l'occasion de constater qu'il serait éminemment souhaitable d'agrandir le magasin où cependant pas un espace n'est perdu. Les rayons qui ont été aménagés dans toute la mesure du possible sont surchargés de fournitures rangées et étiquetées par catégorie avec un soin qui retient l'attention de la Commission. Les deux pièces attenantes réservées respectivement aux vêtements de travail et aux produits chimiques sont, elles aussi, remplies au maximum, remarquent les Membres de la Commission qui promettent d'intervenir pour qu'il soit remédié au plus tôt à cette situation.

La Commission s'attarde également dans l'atelier d'imprimerie et se montre particulièrement intéressée par les travaux exécutés avec la machine Rotaprint.-

La séance est levée à 20 heures 30.-

Hôtel de V ille, le 27 Janvier 1960

Le Chef de la lère Division,

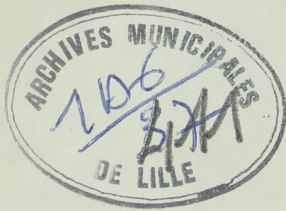
E. THIBAUT

Vu :
L'Adjoint délégué,

Y. TYTGAT

N O T E

à



Messieurs les Membres de la Commission de l'ECONOMAT

Je vous prie de vouloir bien assister à la réunion de la Commission de l'Economat qui se tiendra le Mercredi 2 Mars 1960 à 18 heures 15 dans la salle de réunion du Cabinet des Adjoints.

Hôtel de Ville, le 23 Février 1960



Pr. le Maire de Lille,
l'Adjoint délégué,
Y. TYTGAT.

- ORDRE du JOUR -

60/11 - Procès-verbal de la réunion du 20 Janvier 1960.

Examen des résultats d'appels d'offres concernant les objets ci-après:

a/ - Marchés à passer pour la période du 1er Avril 1960 au 31 Mars 1961 :

60/I2 - Droguerie et produits d'entretien.

60/I3 - Produits chimiques.

60/I4 - Brosserie.

b/ - Fournitures ne faisant pas l'objet de marché (dépense inférieure à 10.000 N.F.) :

60/I5 - Quincaillerie.

60/I6 - Chiffons et déchets.

60/I7 - Cristaux de soude.

60/I8 - Produits détergents.

60/I9 - Savon mou.

60/20 - Wassingues.

60/21 - Peaux de chamois.

60/22 - Vestes de cuir pour sapeurs-pompiers -(suivant fournisseur choisi).

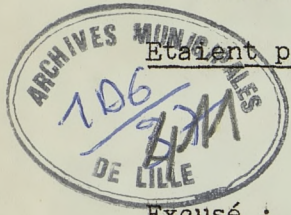
60/23 - Questions diverses.-



COMMISSION de l'ECONOMAT

Procès-verbal de la réunion du 4 Mars 1960

La Commission de l'Economat s'est réunie sous la Présidence de Madame Y. TYTGAT, Adjointe au Maire, le Vendredi 4 Mars 1960 à 18 heures 15, dans la salle de réunion du Cabinet des Adjoints.



Etaient présents : Mme TYTGAT - Adjointe au Maire
M. CAMELOT - Conseiller Municipal
Mme VANNEUFVILLE - Conseiller Municipal
M. VIRON - Conseiller Municipal

Excusé : M. LOURDEL - Conseiller Municipal

Assistaient également à la réunion : M. THIBAUT - Chef de la 1ère Division
Mme LEMAIRE - Chef du Bureau de l'Economat
M. CAPY - Rédacteur

Mme TYTGAT ouvre la séance en s'excusant à nouveau d'avoir été dans l'obligation de reporter la séance primitivement fixée au Mercredi 2 Mars.

Il est ensuite passé à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

60/11 - Procès-verbal de la réunion du 20 Janvier 1960 -

Ce procès-verbal est adopté sans observation.

Examen des résultats d'appels d'offres concernant les objets ci-après:

a/ - Marchés à passer pour la période du 1er Avril 1960 au 31 Mars 1961 :

60/I2 - Droguerie et produits d'entretien -

Le bordereau de ces fournitures comporte 29 articles dans lesquels n'ont pas été incorporés les produits achetés directement aux producteurs, tels le savon mou, les cristaux de soude, wassingues, cires, produits pour cuivres, peaux de chamois.

Sept maisons ont été consultées, deux ont fait parvenir les propositions suivantes :

- M. DELEVOY Jean, 46, rue Jean Jaurès à LILLE	6 929, 20 N.F.
- M. LOCQUEGNIES Victor, 97, rue Guillaume Werniers à LILLE.	7 177, 35 N.F.
soit une différence de.....	248, 15 N.F.

en faveur de la proposition DELEVOY.

.../...

La Commission, appelée par Mme TYTGAT à se prononcer sur les propositions précitées, retient l'offre de la Maison DELEVOY qui est la plus avantageuse pour la Ville.

Il est indiqué que cette maison est déjà fournisseur de la Ville en ce qui concerne les peintures achetées par le Service d'Architecture et que d'autre part, la Maison LOCQUEGNIES, aujourd'hui éliminée, bénéficie également de commandes émanant directement de divers services.

La Commission émet le voeu qu'une note soit diffusée pour rappeler aux services utilisateurs les instructions à observer vis-à-vis des achats incombant à l'Economat et au Service d'Architecture.

60/I3 - Produits chimiques -

Sur 4 maisons consultées, 3 ont soumissionné pour la totalité du bordereau (28 produits), à savoir :

- | | |
|---|-----------------|
| - DECOSTER-AGACHE, 2, rue du Cirque à LILLE | I2 236, 10 N.F. |
| - LOTIGIE, 29, rue Derbo à ROUBAIX | I2 333, 05 N.F. |
| - SOCIETE des PRODUITS CHIMIQUES de LOOS, 65, rue Alex Dhainaut
à LOOS | I2 353, 70 N.F. |

La proposition de la Maison DECOSTER est donc inférieure de 96,95 N.F. à celle de la Maison LOTIGIE et de 117, 60 N.F. à celle de la Société des Produits Chimiques de LOOS.

Il est précisé que la Maison DECOSTER-AGACHE est fournisseur des produits chimiques depuis 2 ans et a toujours donné satisfaction.

Sa proposition étant encore aujourd'hui la plus avantageuse pour la Ville, la Commission donne son accord pour la passation du marché à intervenir.

Ces 3 maisons ont également fait parvenir les offres suivantes pour la fourniture, pendant la même période, d'environ 8.000 kgs. de chlore liquéfié en tubes et 3.000 kgs. de sel dénaturé, qui n'avaient pas été incorporés dans le bordereau.

- | | |
|--|------------|
| - DECOSTER AGACHE | 7 803 N.F. |
| - LOTIGIE | 7 775 N.F. |
| - SOCIETE des PRODUITS CHIMIQUES de LOOS.. | 7 683 N.F. |

La Commission retient l'offre de la Société des Produits Chimiques de LOOS, celle-ci étant meilleur marché et offrant de plus grandes facilités de livraisons.

60/I4 - Brosserie -

Dix maisons ont été consultées pour la fourniture des 25 articles prévus au bordereau.

Des 4 réponses reçues, seule la Société LEBON, 2, rue Courmont à LILLE

.../...

propose la totalité des articles, conformes au bordereau pour la somme de 14 384,80 N.F

La Brosserie du Lion des Flandres, 44^{bis} rue du Poutrain
à TOURCOING, soumet 17 articles pour la somme de 10 279 N.F.

La Société GUERMONPREZ à MARCQ-en-BAROEUL ne propose que
6 articles pour la somme de 3 500 N.F.

et enfin,

La Société RAYONNOR, Direction du Nord, 277, Boulevard
Victor Hugo à LILLE, qui ne propose que 4 articles pour la somme de 3 450 N.F.

Ces deux dernières propositions, trop incomplètes, sont écartées
par la Commission.

Bien que la Brosserie du Lion des Flandres n'ait proposé que 17
articles sur 25, il semble néanmoins que la comparaison puisse s'effectuer avec
la soumission de la Société LEBON.

Un tableau récapitulatif préparé à cet effet est présenté à la Com-
mission. La différence entre les prix consentis par la Brosserie du Lion des Flan-
dres et ceux proposés par la Société LEBON pour le même nombre d'articles se tra-
duit au total par une somme de 3 066 N.F., la proposition LEBON se chiffrant à
13 345 N.F. et celle de la Brosserie du Lion des Flandres à 10 279 N.F.

La Commission passe alors à l'examen des échantillons présentés
par cette maison, qu'elle compare aux modèles livrés par la Société LEBON, fournis-
seur de la Ville depuis 3 ans.

Sept des échantillons soumis par la Brosserie des Flandres ne sont
pas tout à fait conformes aux caractéristiques des articles demandés.

Mais la Commission estime que ces articles sont susceptibles de ré-
pondre aux besoins des services utilisateurs et que l'économie réalisée, soit
306 600 francs, mérite d'être prise en considération.

En conclusion, elle décide qu'il faut faire un essai et retenir
l'offre de la Brosserie du Lion des Flandres qui est, en fin de compte, la plus
avantageuse pour la Ville.

b/ - Fournitures ne faisant pas l'objet de marché (dépense inférieure à 10 000 N.F.)

67/15 - Quincaillerie -

Dix maisons ont été consultées, 8 ont fait parvenir les propositions
suivantes :

- Ets. REMY, 16, rue des Arts à LILLE, pour les 9 articles prévus
au bordereau 4 911, 70 N.F.
- Ets. DESMARETS Frères, 1, rue d'Aguesseau à LILLE, pour les 9
articles prévus au bordereau 4 999, 50 N.F.
- Ets. JACQMART, 344, rue Léon Gambetta à LILLE, pour les 9 ar-
ticles prévus au bordereau 5 091, 84 N.F.
- Ets. DESENFANTS (A LA CAVE) à CAMBRAI, pour les 9 articles prévus
au bordereau 5 096, 50 N.F.
- Société DELAIRE & C°, 19, rue Sans Pavé à LILLE pour 7 articles
sur 9 prévus au bordereau 4 836, - N.F.

.../..

- MANUFRANCE, 122, rue Nationale à LILLE, pour 6 articles sur 9 prévus au bordereau	4 044, 80 N.F.
- P. DAVID, 9, rue L. Faure à LILLE, pour 4 articles sur 9 prévus au bordereau	3 329, 04 N.F.
- Ets. TAMPLEU Frères, 11, rue d'Arras à LILLE, pour 2 articles sur 9 prévus au bordereau	I 382, 50 N.F.

Bien que les Etablissements TAMPLEU aient proposé les seaux galvanisés à un prix meilleur marché que la Maison REMY, la Commission retient cependant en totalité la proposition, conforme aux articles demandés, de cette dernière firme, laquelle a donné entière satisfaction en 1958 et 1959.

60/I6 - Chiffons et déchets -

Trois maisons ont été consultées, deux ont adressé les propositions suivantes pour la totalité des fournitures prévues :

- M. BOURSIER, 11, rue du Fg. d'Arras à LILLE	4 245, --N.F.
- la Société DUBOIS Père et Fils, 64, rue Garibaldi à LILLE.....	4 125, --N.F.

En conséquence, la Commission retient l'offre de la Société DUBOIS inférieure de I20, --N.F. à celle de M. BOURSIER.

60/I7 - Cristaux de soude -

Cinq maisons ont été consultées, 4 ont fait les offres suivantes pour la quantité prévue, soit 7.000 kgs.

- Ets. MERCIER, 105, rue J. Jaurès à FACHES THUMESNIL -0,16 NF le kg. = I. 120 N.F.
- Société des Produits Chimiques de LOOS -0,18 NF le kg. = I 260 N.F.
- Société RENIER Frères, 36, rue Gosselet à LILLE... -0,185 " = I 295 N.F.
- DELEVOY Jean, 46, rue Jean Jaurès à LILLE-0,21 NF le kg. = I 470 N.F.

En conséquence, la Commission retient l'offre des Etablissements MERCIER qui est la plus avantageuse pour la Ville.

60/I8 - Produits détergents -

Les Etablissements LOTIGIE, 29, rue Derbo à ROUBAIX, concessionnaires du Teepol, proposent ce produit au prix de 0.90 N.F. le kilog.

La Société des Huiles et Produits Industriels, 12 et 14, rue du Fg. d'Arras à LILLE, nous a fait la même proposition pour le Tex, qui est aussi un détergent liquide concentré neutre.

D'un côté comme de l'autre, ce prix s'entend toutes taxes comprises, marchandise livrée franco de port, en fût plombé d'origine d'environ 200 kgs.

Il a été procédé à l'analyse de ces produits par le Laboratoire Municipal qui conclut que le Tex était plus concentré que le Teepol, par conséquent plus actif. La Commission pense qu'un essai permettrait une comparaison pratique et, à ces fins, décide de passer une commande d'un fût de Tex.

60/19 - Savon mou -

Six maisons ont été consultées, 2 ont fait parvenir les propositions suivantes pour la quantité prévue, soit 8.000 kgs.

- Ets. GADENNE-CORNAILLE à GONDECOURT - 0,94 N.F. le lg. 9 870 N.F.
- Ets. SADY, 131, rue Gabriel Péri à MARCQ-en-PFROEUL - 0,91 NF. kg. 9 555 N.F.

soit une différence de 315 N.F.
 en faveur de l'offre de la Société SADY.

La Commission retient donc cette Maison, qui est du reste fournisseur de la Ville depuis plusieurs années et a toujours donné satisfaction.

60/20 - Wassingues -

Sept maisons ont été consultées pour cette fourniture comportant 1000 wassingues en 95 x 70 et 7.000 wassingues en 70 x 70.

Cinq nous ont fait parvenir les offres suivantes :

- Société CONSTANT, 39, rue A. Screpel, à ROUBAIX 6 700 N.F.
- Ets. COUBLE-BOUSSEMART à LYS-Les-LANNOY 7 270 N.F.
- Anciens Etablissements FOURNIER à MOUVAUX 7 360 N.F.
- Anciens Ets. BARBIEUX à WASQUEHAL 7 770 N.F.
- Ets. WINANTS & C°, "Usines CORDA" à FOREST-s/-MARQUE 7 940 N.F.

La Commission procède à l'examen des échantillons que ces maisons avaient été invitées à joindre à l'appui de leurs propositions.

La comparaison est nettement à l'avantage de la wassingue marque "CORDA" dont le tissage spécial est une garantie de solidité, les fibres de coton ne s'écartant pas comme dans les autres modèles présentés.

De plus, le coton ne durcit pas. Il est du reste indiqué que cette wassingue, qui est utilisée depuis plusieurs années, n'a jamais soulevé la moindre réclamation.

En conclusion, la Commission accorde la préférence à la proposition des Etablissements WINANTS & C° "Usines CORDA", qui sont également en mesure de fournir des lavettes de table de même qualité, en deux dimensions : 35 x 35 et 40 x 40, aux prix respectifs de 0,25 N.F. et 0,33 N.F. l'une, prix très avantageux par rapport à ceux des autres concurrents.

60/21 - Peaux de chamois -

Il s'agit de l'achat de 120 peaux de chamois d'essuyage les choix dont 100 - n° I4 (60 x 34) et 20 - n° I0 (77 x 45).

Cinq maisons ont été pressenties, 3 ont proposé les prix suivants :

.../...

	Prix unitaires	
	en N.F.	
	n° 14	n° 10
-Ets. CHRISSOS, 24, Avenue des Martyrs à HELLEMES.....	8,40	12, 80
-La Brosserie Industrielle du Nord, 94, rue de Wazemmes à LILLE	9,14	13, 13
-M.LOCQUEGNIES, 97, rue Guillaume Werniers à LILLE.....	9,45	15, 20

L'offre de la Maison E. CHRISSOS étant la plus avantageuse pour la Ville et les échantillons s'avérant conformes aux caractéristiques imposées, la Commission retient cette proposition.

60/22 - Vestes de cuir pour sapeurs-pompiers -

Cet appel d'offres, qui vise la fourniture de 45 vestes de cuir noir au modèle réglementaire, a été porté à la connaissance des 5 maisons ci-dessous qui avaient été invitées à joindre un modèle à leurs propositions.

Toutes ont répondu. Une seule, la Maison CAZADE n'a pas soumis d'échantillon.

Cet appel d'offres a donné les résultats suivants :

-BECKAERT-NOLLET, 5, rue de la Libération à HALLUIN- I23 NF	1'une	- écussons et galonnage compris
-MANUFACTURE TARNAISE de VETEMENTS de CUIR, 18, rue de Courtrai à LILLE	I24,70	" - d° -
	I26,30	" - pour officiers
-Ets. CAZADE, 38, rue de Turbigo à PARIS.....	I25 NF	" - non compris la pose des écussons
-Ets. SIGRAND, 16, rue Neuve à LILLE	I47 NF	" - attributs compris
-Ets. MANUFRANCE, I22, rue Nationale à LILLE.....	224,50	" - non compris la pose des écussons

A noter que les Etablissements SIGRAND s'étaient le mieux placés en 1959, avec le prix de I43 N.F.

Après examen des échantillons qui sont comparés avec le modèle réglementaire, la Commission retient la veste proposée par la Maison BECKAERT-NOLLET, dont le prix est le meilleur marché, la façon et la qualité du cuir donnant également entière satisfaction.

60/23 - Questions diverses -

1°/ - Vin et champagne : Sur l'invitation de Mme TYTGAT, M. THIBAUT fait un exposé sur la question des vins et champagnes achetés à l'occasion des réceptions, manifestations diverses et distribution de colis.

Il appelle l'attention de la Commission sur deux points importants : le choix de la qualité et les fournisseurs à consulter, notamment pour les champagnes, mousseux et vins blancs à servir lors des réceptions à l'Hôtel de Ville.

.../...

- Champagne : Il n'est pas prévu d'achat de champagne dans l'immédiat, le stock actuel, 434 bouteilles paraissant suffisant, étant donné que la consommation constatée en 1959 a été de 382 bouteilles.

Le champagne utilisé actuellement, de la marque "Henriot" a été livré par la Maison PANIEN, 82, rue de l'Hôpital Militaire à LILLE au prix de 730 francs la bouteille.

Ce champagne semble donner satisfaction.

- Mousseux : Le mousseux servi actuellement est de marque "Vouvray", livré également par la Maison PANIEN au prix de 450 francs la bouteille. Il semble également donner satisfaction.

Une commande de l'ordre d'environ 600 bouteilles, à effectuer en 2 fois, est à prévoir cette année.

Nous avons été saisi d'une proposition pour du "blanc de blancs Nony" vin mousseux de la région de BORDEAUX, dont le dépôt est situé 52, Avenue des Acacias à MARCQ-en-BAROEUL, au prix de 540 francs la bouteille par commande 300 bouteilles, rendue franco à domicile.

Après l'avoir goûté, les Membres de la Commission sont unanimes à reconnaître la qualité de ce vin en provenance d'un cru très estimé. Ils proposent de répartir la commande de mousseux prévue pour 1960 dans les conditions ci-après :

- 300 bouteilles blanc de blancs Nony
- 300 bouteilles de mousseux Vouvray

- Vins blanc et rouge: On ne peut prévoir l'importance de la commande pour le vin blanc et rouge destiné aux colis de médaillés du travail, laquelle dépend du nombre de médaillés, ce qui ne sera connu qu'en fin d'année. En 1959, la commande a été passée à la Maison HENNINOT, rue d'Esquermes à LILLE au prix de 150 francs la bordelaise blanche et 155 francs la bordelaise rouge.

Le vin commandé en fin d'année pour les vieillards et foyers des anciens est livré par l'intermédiaire de la Chambre Syndicale des grossistes qui répartit les commandes entre ses commettants. En décembre 1959, nous avons acheté à ce titre 5.800 cognaçaises à 140 francs l'une.

A noter que le vin blanc qui est servi aux vieillards lors de la distribution des colis est offert gracieusement par l'organisation précitée, soit environ 400 litres.

Quant au vin blanc destiné aux cérémonies, il en reste actuellement 375 bouteilles provenant de la Maison HANAPPIER de BORDEAUX, représentée par M.M. DERNONCOURT & PLATEL à MONS-en-BAROEUL. Il a été payé 198 francs la bouteille en 1959.

Il est consommé plus de mousseux que de vin blanc aux cérémonies; aussi n'est-il pas nécessaire de prévoir de commande pour 1960.

2°/ - Eponges Spontex : Nous avons demandé à la Maison DELEVOY, 46, rue Jean Jaurès à LILLE, dépositaire exclusif des éponges végétales Spontex, de nous faire connaître ses conditions. Ce fournisseur consent un rabais de 30% sur les prix de détail. Entretemps, la Société LEBON, rue Courmont à LILLE a fait ses offres de service pour la fourniture d'éponges en nylon, au prix de 1,10 NF au lieu de 2,20 NF. prix de détail.

Cette éponge correspond, au point de vue volume, à l'éponge Spontex n° 8 qui revient à 1,64 NF chez DELEVOY (prix de détail 2,35 NF).

La Commission estime la proposition de la Société LEBON intéressante, compte tenu du prix et de la qualité de l'échantillon qui lui est soumis. Elle propose, en conséquence, de passer une petite commande de cet article, à titre d'essai.

La séance est levée à 20 heures 30.

Vu :
L'Adjoint délégué,
Y. TYTGAT.-

Hôtel de Ville, le 14 Mars 1960
Le Secrétaire
E. THIBAUT.-

NOTE AUX MEMBRES DE LA COMMISSION DE L'ECONOMAT

POUR INFORMATION

Je vous prie de bien vouloir assister à la réunion de la Commission de l'Economat qui se tiendra le vendredi 15 Avril 1960 à 18 h. 15 dans la salle de réunion du Cabinet des Adjointes.



Hôtel de Ville, le 7 Avril 1960,

Pour le Maire de Lille
l'Adjoint délégué

Y. TYTGAT

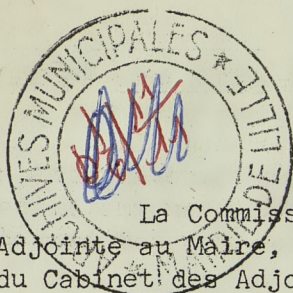
ORDRE DU JOUR

60 - 24 - Procès-verbal de la réunion du 4 mars 1960

Examen des résultats d'appels d'offres concernant les fournitures ci-après :

- 60 - 25 - Brosserie. Nouvel examen. Marché.
- 60 - 26 - Papier machine, duplicateur, emballage. Marché.
- 60 - 27 - Papier d'imprimerie. Marché.
- 60 - 28 - Stencils, carbones, rubans. Marché.
- 60 - 29 - Imprimés. 1er Lot. Lettres à entêtes. Marché.
2ème Lot. Imprimés divers. Marché.
- 60 - 30 - Fournitures de bureaux, papiers façonnés. Marché.
- 60 - 31 - Uniformes de sapeurs pompiers. Tenue de Ville. Marché.
- 60 - 32 - Survêtements pour moniteurs de gymnastique.
- 60 - 33 - Couvertures destinées aux sapeurs pompiers et oeuvres sociales.
- 60 - 34 - Coiffures d'uniformes.
- 60 - 35 - Chemises pour sapeurs pompiers et service des réceptions.
- 60 - 36 - Draps pour sapeurs pompiers et service des crèches.
- 60 - 37 - Questions diverses.

COMMISSION de L'ECONOMAT

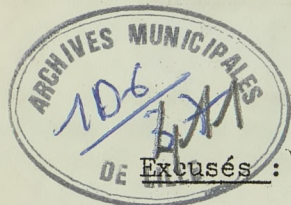


Procès-verbal de la réunion du 15 Avril 1960

La Commission de l'Economat s'est réunie sous la présidence de Madame TYTGAT, Adjointe au Maire, le vendredi 15 Avril 1960 à 18 heures 15, dans la salle de réunion du Cabinet des Adjointes.

Etaient présents :

Mme. TYTGAT - Adjointe au Maire
M. CAMELOT - Conseiller Municipal
Mme. VANNEUFVILLE - -d°-



M.M. LOURDEL & VIRON, Conseillers Municipaux

Assistaient également à la réunion :

M. THIBAUT - Chef de la 1ère Division
Mme. LEMAIRE - Chef du Bureau de l'Economat
M. CAPY - Rédacteur

Mme. TYTGAT ouvre la séance et la Commission passe à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.-

60/24 - Procès-verbal de la réunion du 4 Mars 1960 -

Ce procès-verbal est adopté sans observation.-

60/25 - Brosserie - Nouvel examen. Marché.

Il est rappelé que, lors de sa réunion du 4 Mars 1960, la Commission a donné un avis favorable à la proposition faite par la Brosserie du Lion des Flandres, en raison notamment de l'économie que, comparativement à l'offre de la Société LEBON, cette proposition permettait de réaliser.

La Commission avait en effet estimé que la soumission de la Brosserie du Lion des Flandres, bien qu'incomplète, était cependant avantageuse pour la Ville, les modèles de fabrication standard non conformes au bordereau, mais proposés à des prix bon marché, étant susceptibles de répondre aux besoins des services. Quant aux 8 articles que cette maison ne pouvait livrer, il ne semblait pas impossible de les obtenir chez d'autres fournisseurs.

Un marché avait donc été transmis à la Brosserie du Lion des Flandres, et la Société LEBON fut avisée que sa proposition n'avait pu, cette fois, être retenue.

.../...

Depuis, des faits nouveaux sont intervenus.

En premier lieu, par lettre du 28 Mars, la Société LEBON prie la Commission de bien vouloir reconsidérer sa position, en s'appuyant sur les arguments suivants:

- 1°/ - elle seule a soumissionné pour la totalité des articles en tous points conformes à ceux prévus dans l'appel d'offres, alors que son concurrent n'a fait qu'une proposition partielle comportant des articles de série, non conformes aux caractéristiques spécifiées.
- 2°/ - Si ce sont les prix offerts par son concurrent qui ont déterminé le choix de la commission, elle aurait souhaité être consultée pour les mêmes articles, car elle eut pu faire d'autres offres meilleur marché.
- 3°/ - Elle avait pris l'engagement de maintenir les prix proposés pendant toute la durée de la période considérée, et comme les années précédentes, de marquer gratuitement au fer rouge, l'inscription " Ville de LILLE " sur tous les articles livrés.
- 4°/ - Que maison Lilloise, elle employait une centaine d'ouvriers presque tous de LILLE.

Dans le même temps, la Brosserie du Lion des Flandres avisait le Service de l'Economat par lettre en date du 14 Mars, qu'elle ne pouvait pas donner de prix pour les 8 articles qui ne figuraient pas dans sa collection, car ceux-ci seraient d'un prix de revient trop cher. En outre, l'inscription éventuelle de la marque "Ville de LILLE" entraînerait une majoration de 0.02 N.F. par pièce.

En réponse, le Service de l'Economat transmettait à ce fournisseur un marché pour les 17 articles proposés. Le 25 Mars, la Brosserie du Lion des Flandres faisait savoir que le coco ayant subi une hausse qui s'amplifiait de jour en jour, le prix des balais coco cintrés 31 cms passait de 1.05 à 1,21 N.F. et celui des balayettes coco de 0.90 à 1 N.F.

Invitée à fournir la justification de cette hausse, conformément aux prescriptions du marché, cette Maison répondait par lettre en date du 4 Avril que les prix de brosserie étaient libres et que la très forte hausse sur le coco à l'origine l'obligeait à les réviser étant donné que le marché portait sur une année. Et elle ajoutait qu'elle regrettait ce changement même si celui-ci devait influencer notre décision.

Tel est le problème que Mme. la Présidente prie les Membres de la Commission de bien vouloir examiner, afin de prendre définitivement position.

Après un échange de vues, la Commission considérant :

- 1°/ - que l'économie escomptée lors de la ratification de la proposition de la Brosserie du Lion des Flandres s'amenuise déjà de 42.000 francs,
- 2°/ - que d'autres hausses sont à prévoir de la part de ce fournisseur qui a probablement pris des engagements dépassant ses possibilités,
- 3°/ - que sa lettre du 4 avril revient à dire qu'il est prêt à se retirer,
- 4°/ - que les arguments exposés par la Société LEBON ne sont pas sans fondement,

décide, en conséquence, de faire confiance à sa Présidente pour régler cette question au mieux des intérêts de la Ville afin qu'un marché définitif puisse être soumis à la prochaine séance du Conseil Municipal.

60/26 - Papier machine, duplicateur, emballage. Marché.

16 Maisons ont été pressenties pour la fourniture, sur prix et échantillons des 47 articles composant cette collection.

2 Maisons seulement ont soumissionné pour la totalité des articles prévus.

- M. DEGROOTE, 61, rue de la Concorde à LA MADELEINE 27 786,44 N.F.
- M. REZETTE, 89, rue Caumartin à LILLE 29 779,46 N.F.

La proposition des maisons DUGIMONT et GESTETNER, trop incomplètes et ne répondant pas aux qualités demandées, sont écartées par la Commission. Les autres maisons se sont abstenues.

Le fournisseur actuel, M. REZETTE est donc battu par la Maison DEGROOTE, par une marge de 1 993,02 N.F.

Cette maison s'étant engagée à livrer les papiers dans la qualité et formats exigés, et étant par ailleurs fournisseur de la Ville pour les fournitures scolaires, ce qui constitue une référence sérieuse, la Commission décide de lui faire confiance et donne son accord pour la passation du marché à intervenir, pour la période du 1er Avril 1960 au 31 Mars 1961.-

60/27 - Papier d'imprimerie. Marché.

Cet appel d'offres également basé sur prix et échantillons a été porté à la connaissance des 16 maisons consultées pour les papiers machine et duplicateur.

Nous avons reçu les 4 propositions suivantes pour la totalité des 26 articles composant le bordereau :

- M. REZETTE, 89, rue Caumartin à LILLE 10 530,89 N.F.
- M. DEGROOTE, 61, rue de la Concorde à LA MADELEINE 10 854,17 N.F.
- M. DUGIMONT, 28 bis, rue Basse à LILLE 11 189,-- N.F.
- M. HELLIN, 190, rue de Paris à LILLE 11 297,60 N.F.

Les échantillons ont été communiqués à l'Institut DIDEROT, gros utilisateur de ces papiers. Les professeurs ont retenu ceux proposés par la Maison REZETTE, fournisseur actuel, dont la soumission est encore aujourd'hui la plus avantageuse pour la Ville, étant inférieure de 323,28 N.F. à celle de M. DEGROOTE.

En conséquence, la Commission retient l'offre de la Maison REZETTE et donne son accord pour la passation du marché à intervenir pour la période du 1er Avril 1960 au 31 Mars 1961.-

60/28 - Stencils, carbones, rubans. Marché.

Cet appel d'offres vise la fourniture de 36 articles pendant la période du 1er Avril 1960 au 31 Mars 1961; 8 maisons ont été consultées, 3 ont fait parvenir les propositions suivantes :

- LIETARD, 25, rue de l'Hôpital Militaire à LILLE 16 074,80 N.F.
- HELLIN, 190, rue de Paris, à LILLE 17 425,66 N.F.
- POULIER, "Central Bureau", à PROVIN 17 429,70 N.F.

.../...

La Maison GESTETNER n'ayant répondu que pour 2 articles, sa proposition a été écartée.

L'offre de la Maison LIETARD se révélant la plus avantageuse pour la Ville par une marge d'environ 1 350 N.F., la Commission décide de la retenir, ce fournisseur ayant par surcroît équipé les services municipaux, qui en sont très satisfaits, d'appareils duplicateurs Rex-Rotary.

Il y aura lieu de tenir compte dans le montant du marché à intervenir, de la fourniture des 500 cartouches encre Colos Universal pour les duplicateurs sus-mentionnés, prévues au bordereau et que seule la maison LIETARD a proposé, pour la somme de 4 125 N.F.

60/29 - Imprimés. 1er lot. Lettres à entêtes. Marché.
2ème lot. Imprimés divers. Marché.

10 maisons lilloises ont été sollicitées pour la fourniture des lettres à entête et imprimés divers au cours des années 1960 et 1961, ainsi que pour un certain nombre d'imprimés complémentaires qui n'avaient pu être incorporés dans les bordereaux.

Pour le premier lot (lettres à entêtes), nous avons été saisi des 6 propositions suivantes :

- MAHU-CHEVALIER, 28, rue Emile Desmet à LILLE 13 336 N.F.
- Imprimerie Ouvrière, 201, rue d'Arras à LILLE 13 415 N.F.
- GARCENOT, 97, rue de Jemmapes à LILLE 13 670,10
- DOURIEZ-BATAILLE, 5, rue Jacquemars Gielée à LILLE 14 033 N.F.
- MOREL & CORDUANT, 11, rue des Bouchers à LILLE 14 350 N.F.
- PLANQUART, 26, rue Paul Duez à LILLE 16 129 N.F.

Pour le 2ème lot et les imprimés complémentaires, nous avons reçu 5 propositions à savoir :

	2ème lot	Complément	Total
- DOURIEZ-BATAILLE	15 195 N.F.	5 310 N.F.	20 505 N.F.
- MAHU CHEVALIER	15 389 N.F.	5 591 N.F.	20 980 N.F.
- MOREL & CORDUANT	16 292 N.F.	7 040 N.F.	23 332 N.F.
- Imprimerie Ouvrière	15 187,90	9 460 N.F.	24 647,90
- PLANQUART	16 287,60	8 370 N.F.	24 657,60

Les établissements CROUAN & ROQUES ont fait savoir qu'ils n'étaient pas très bien placés pour ces travaux de caractère artisanal. Quant aux autres maisons, elles n'ont pas répondu.

D'autre part, l'Imprimerie Ouvrière a demandé au Service de l'Economat, par lettre en date du 13 Avril, de bien vouloir considérer comme nulle, son offre concernant le 2ème lot et sa partie annexe, les perspectives nouvelles du marché du papier ne lui permettant pas de constituer un stock suffisant pour 2 ans.

Les offres faites par M. MAHU-CHEVALIER pour le 1er lot et les Etablissements DOURIEZ-BATAILLE pour le 2ème lot et les imprimés complémentaires s'avérant les plus avantageuses pour la Ville, la Commission décide de confier à ces maisons les marchés à intervenir et d'en fixer l'importance annuelle à 7 500 N.F. pour le 1er lot et à 11 000 N.F. pour le 2ème lot, compte tenu des commandes imprévues.

.../...

60/30 - Fournitures de bureaux, papiers façonnés - Marché.

12 maisons ont été consultées pour la fourniture des 148 articles prévus au bordereau pendant la période du 1er Avril 1960 au 31 Mars 1961.

Des 2 réponses reçues, seule la maison REZETTE, 89, rue Caumartin à LILLE a proposé la totalité des articles, conformes au bordereau, pour la somme de 24 679, 51 NF

M. DEGROOTE, 61, rue de la Concorde à LA MADELEINE, n'ayant pu soumettre que 57 articles, sa proposition a dû être écartée.

La soumission de la maison REZETTE comparée avec celle de l'année dernière permet de constater que ce fournisseur a maintenu les mêmes prix.

La Commission estime que son offre est donc intéressante et donne son accord pour la passation du marché à intervenir.

Il est décidé qu'à l'avenir le lot des articles de bureau sera scindé de manière à susciter le maximum de concurrence.

60/31 - Uniformes de sapeurs-pompiers. Tenue de Ville. Marché.

Cet appel d'offres concerne la fourniture de :

- 23 uniformes pour officiers et sous-officiers
- 98 uniformes pour caporaux et sapeurs
- 5 pantalons drap pour sapeurs (1er équipement)
- 5 manteaux (1er équipement)

Les 3 maisons qualifiées qui ont été consultées ont soumis les propositions suivantes et déposé les échantillons correspondants aux termes proposés ainsi qu'un type de fabrication.

	<u>Prix unit.</u>	<u>Prix total</u>
- TESSE Maurice, Anc. Ets. BOUTRY-TESSÉ		
18, rue de Courtrai à LILLE		
uniformes pour officiers et sous-officiers.....	217,90 N.F.	5 011,70 N.F.
uniformes pour caporaux et sapeurs	191,20 "	18 737,60 "
pantalons drap pour sapeurs	57,73 "	288,65 "
manteaux	170,70 "	853,50 "
	soit :	24 891,45 "

- SIGRAND & C°, I6/20, rue Neuve à LILLE		
uniformes pour officiers et sous-officiers.....	182,-- N.F.	4 186,--N.F.
uniformes pour caporaux et sapeurs.....	132,-- N.F.	12 936,--N.F.
pantalons drap pour sapeurs	39,30 "	196,50 "
manteaux	112,-- "	560,-- "
	soit :	17 878,50

- TAILLEUR de ROUBAIX, IO, rue Nicolas Leblanc-LILLE-		
uniformes pour officiers et s/ officiers.....	144,10 "	3 314,30 "
uniformes pour caporaux et sapeurs	144,10 "	14 121,80 "
pantalons drap pour sapeurs	36,40 "	182,-- "
manteaux	130,60	653,-- "
	soit :	18 271,10 "

.../...

Après examen des échantillons, la Commission arrête son choix sur l'offre de la maison TESSE en raison de la qualité des tissus proposés, garantis teinture et mérinos. Il est souligné également que les uniformes livrés par ce fournisseur depuis plusieurs années n'ont jamais donné lieu à réclamation. A noter encore que la périodicité de ces tenues est de 2 ans alors que pour les agents municipaux elle n'est que de 18 mois. Cette maison en tient compte pour honorer nos commandes à la satisfaction de tous.

La Commission retient également la proposition faite par cette maison en vue de la fourniture de 7 vareuses pour sous-officiers, en tissu côtelé kaki, au prix unitaire de 80 N.F. y compris les attributs.

Le marché à intervenir porte sur la période du 1er Avril 1960 au 31 Mars 1961.

D'autre part, la Commission donne son accord pour l'achat de 121 gilets de sport marque JIL aux Etablissements DELANNOY & C^o, 150, rue de Paris à LILLE, ainsi que pour 126 cravates en organsin Rhodia à la Maison de la Cravate Fivoise, 26, rue du Molinel à LILLE; articles vestimentaires destinés au Bataillon des Sapeurs-pompiers.-

60/32 - Survêtements pour moniteurs de gymnastique -

4 maisons ont été consultées pour l'achat de 14 survêtements en jersey bleu marine destinés à l'équipement des moniteurs de gymnastique.

2 maisons ont déposé un modèle à l'appui des propositions suivantes :

- La Société MICHELE, 57, rue des Tanneurs à LILLE, pour le prix unitaire de 44 N.F.
- la Maison VROMAN, 30, rue du Grand Chemin à ROUBAIX " " 41,20 N.F.

Le modèle soumis par la Société MICHELE à la préférence des moniteurs en raison de la qualité du jersey et du côté pratique de la fermeture éclair qui fait que ce vêtement sied beaucoup mieux que celui proposé par la Maison VROMAN.

La Commission partageant cet avis, donne son accord pour passer la commande à la Société MICHELE.-

60/33 - Couvertures destinées aux sapeurs-pompiers et oeuvres sociales -

Cet achat comporte :

- a/ - pour les sapeurs-pompiers : 72 couvertures laine 220 x 240
- b/ - pour le service de la famille : 400 couvertures écossaises laine mixte en 150 x 200
- pour le service de la famille : 50 couvertures écossaises laine mixte en 220 x 240

16 maisons ont été consultées, 5 ont fait parvenir les propositions suivantes accompagnées des échantillons correspondants aux articles demandés :

1° - couvertures pour le Bataillon des Sapeurs-Pompiers en laine 220 x 240 -

- Manufacture de tapis et couvertures, 9, rue Catinat à ROUBAIX; 2 modèles aux prix respectifs de..... 27,60 et 33,95NF
- BELVAUX, 144, rue de la Potennerie à ROUBAIX : 1 modèle 27,89 N.F.
- Tissus de France, 25, Avenue de Verdun à MARCQ-en-BARCEUL : 1 modèle.. 28,78 N.F.

.../...

- Textiles et confections du Nord, 48, rue Léon Gambetta à LILLE : 1 modèle 29,90 N.F.
- TOURNAUX, 50, rue Gosselet à LILLE ; " 32,52 N.F.

La Commission procède à l'examen des échantillons et arrête son choix sur la couverture proposée par les Tissus de France au prix de 28,78 N.F.

Il est indiqué qu'en 1959, la couverture choisie, garantie 66% de laine, avait coûté 36,87 N.F. La Commission estime que celle retenue aujourd'hui étant aussi garantie 66% de laine est susceptible de faire le même usage et qu'il faut tenir compte de l'effort important consenti en faveur des uniformes.

2°/ - couvertures pour le service de la famille en qualité mixte, lavée, foulée -

	<u>Prix unitaires</u>	
	<u>en 150 x 200</u>	<u>- en 220 x 240</u>
- CENTRACO, 40, rue de Marquillies à LILLE.....	12,30 N.F.	21,60 N.F.
- LEMAIRE & DILLIES, 19, rue de la Mackellerie à ROUBAIX	12,64 "	22,25 "
- BELVAUX, 144, rue de la Potennerie à ROUBAIX	12,83 "	22,58 "
- CENTRACO (2ème proposition)	13,15 "	23,25 "
- TISSUS de FRANCE, 25, Avenue de Verdun à MARCQ-en-BAROEUL..	13,25 "	23,30
- TEXTILES & CONFECTIONS du NORD, 48, rue Gambetta à LILLE ..	13,78 "	24,20
- S.A.F.T.A. à BAILLEUL	14,19 "	24,97
- TOURNAUX, 50, rue Gosselet à LILLE	14,94 "	26,28

La Commission avait d'abord arrêté son choix sur la couverture proposée par les Tissus de France au prix de 13,25 N.F. en 150 x 200, qui correspond au modèle habituel. Toutefois, après nouvel examen des échantillons et sur proposition de sa Présidente, elle retient la couverture offerte par la Maison CENTRACO au prix de 12,30 N.F. en espérant que l'option pour cet article, qui devait expirer le 5 Avril, pourra être reconduite.

La Commission retient également l'offre de cette maison pour la couverture en 220 x 240 au prix de 21,60 N.F. également assortie de l'option précitée.-

60/34 - Coiffures d'uniformes.

4 maisons ont été pressenties. Seul, M. DERUYTER, fournisseur actuel, 33, rue des Trois Mollettes à LILLE, a soumissionné pour la totalité de notre demande comportant :

- 170 casquettes pour les agents municipaux
- 25 képis pour les gardes des bois et jardins
- 7 casquettes pour chauffeurs touristes
- 121 képis pour le corps des sapeurs-pompiers.
- 1 casquette pour l'huissier du Maire

le tout représentant les prévisions pour la période du 1er avril 1960 au 31 Mars 1961.

La Commission donne accord à la proposition de M. DERUYTER, maison sérieuse, dont les prix proposés sont raisonnables et qui a toujours livré des articles de lère qualité.-

60/35 - Chemises pour sapeurs-pompiers et service des réceptions.

Des 6 maisons consultées, une seule a répondu : la Maison GREMAUX-FIOLET, 34 rue Saint-Genois à LILLE, manufacture de chemises d'hommes, qui a proposé les chemises blanches en popeline irrétrécissable au prix de 15,30 N.F. l'une et les chemises de travail en coton bleu marine traitement "Sanfor", destinées aux sapeurs-pompiers, au prix de 7,20 N.F. pièce.

Les modèles présentés étant conformes à la demande, la Commission donne accord pour procéder à l'achat des quantités prévues, soit 30 chemises blanches et 117 chemises de travail, aux prix précités.

60/36 - Draps pour sapeurs-pompiers et service des crèches.

Sur 5 maisons consultées, 4 ont soumis les propositions suivantes :

1°/ - draps pour sapeurs-pompiers : 17 paires prévues

- Maison AGACHE, 12, rue du Vieux Faubourg à LILLE..... 15,90 N.F. le drap ourlet machine
- Maison DELCROIX, 41, rue G. Delory à LILLE 16,65 N.F. "
- Maison ARRECKX, 14, rue des Jardins à LILLE 17,71 N.F. "
- Tissus de France, 25, Avenue de Verdun à MARCQ-en-BAROEUL 17,79 N.F. ourlet simple

La Maison ARRECKX a également proposé un drap d'une autre qualité au prix de 18,58 N.F. et la Maison DELCROIX un drap en métis blanchi au prix de 19 N.F.

Après examen des échantillons, la Commission retient les draps en métis écrémé M.C.B. garantie "Fleur Bleue" proposés par les Tissus de France au prix unitaire de 17,79 N.F. Cet article, acheté en 1959, s'est révélé d'excellente qualité.

2°/ - cretonne pour les crèches municipales :

Les crèches se chargeant de la confection des draps, la Commission fait confiance à la Directrice de la crèche de Fives pour le choix de la cretonne nécessaire, dans le cadre des échantillons qui lui ont été soumis.

60/37 - Questions diverses.

1°/ - bottes en caoutchouc -

Il est prévu l'achat de 80 paires de bottes caoutchouc "Hutchinson-Labrador" pour lesquelles les trois maisons consultées ont offert les prix suivants :

- Ets. ROBAX, 123 bis, rue Paul Lafargue à LILLE 25,79 N.F. (la paire)
- Ets. DISPA-PAPILLON, 40, Place A. Dumas à LILLE 27,25 N.F.
- Ets. HUTCHINSON, dépôt de LILLE 27,60 N.F.

La Commission retient donc l'offre de la Maison ROBAX, qui est la plus avantageuse pour la Ville.

2°/ - papier hygiénique -

La Commission est appelée à se prononcer sur le choix du fournisseur en vue de l'achat de 8.000 rouleaux de papier hygiénique de très bonne qualité, de 400 feuilles au format 11 x 60, livrables en 4 commandes trimestrielles.

10 maisons ont été sollicitées, 5 ont fait les propositions suivantes en y joignant des échantillons.

	<u>Total</u>
- REZETTE, 89, rue Caumartin à LILLE, marque "Le Soyeux", le cent : 34 NF	2 720 N.F.
- BARELLEUX, 81 bis, rue du Fontenoy à ROUBAIX, marque "Norda" "	2 840 "
- DEGROOTE, rue de la Concorde à LA MADELEINE, marque "Chantecler": 35,95	2 876 "
- -d°- " " " "Ultra" : 38,20	3 056 "
- C° Générale des Papiers à ROUBAIX (pas de marque) : 36,80	2 944 "
- Papeteries "LE TREFLE" à PARIS : 38,54	3 083,20

Les papeteries MOUGEOT à PARIS et SEPIER à LILLE ayant soumis un papier d'un plus petit format, leur proposition a été écartée.

En fin de compte, la Commission retient l'offre de la maison REZETTE qui est la plus avantageuse pour la Ville et l'échantillon présentant les aspects d'un papier de très bonne qualité.

A noter que ce fournisseur avait également proposé, dans la même qualité, des rouleaux au format 12 x 16 au prix de 39 N.F. le cent, soit pour la quantité prévue 3 120 N.F.

La séance est levée à 20 heures 15.-

Hôtel de Ville, le 25 Avril 1960

Le Secrétaire,

E. THIBAUT.-

Vu :
L'Adjoint délégué,

Y. TYTGAT.-

POUR INFORMATION



N O T E

aux

MEMBRES de la COMMISSION de l'ECONOMAT

Je vous prie de bien vouloir assister à la réunion de la Commission de l'Economat qui se tiendra le Mercredi 25 Mai 1960 à 18 heures 15 dans la salle de réunion du Cabinet des Adjoints.

Hôtel de Ville, le 19 Mai 1960

Pr. le Maire de LILLE
l'Adjoint délégué,

Y. TYTGAT.-

- ORDRE du JOUR -

60/38 - Procès-verbal de la réunion du 15 Avril 1960.

60/39 - Examen des résultats de l'appel d'offres concernant la fourniture de machines à écrire.

60/40 - Questions diverses.-

COMMISSION de l'ECONOMAT

Procès-verbal de la réunion du 25 Mai 1960

La Commission de l'Economat s'est réunie sous la présidence de Madame TYTGAT, Adjointe au Maire, le vendredi 25 Mai 1960 à 18 heures 15, dans la salle de réunion du Cabinet des Adjoints.

Etaient présents :

Mme TYTGAT	- Adjointe au Maire
M. CAMELOT	- Conseiller Municipal
M. LOYRDEL	- -d°-
Mme. VANNEUFVILLE	- -d°-

Absent : M. VIRON

Assistaient également à la réunion :

M. THIBAUT	- Chef de la 1ère Division
Mme. LEMAIRE	- Chef du Bureau de l'Economat
M. CAPY	- Rédacteur

Madame TYTGAT ouvre la séance et la Commission passe à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

60/38 - Procès-verbal de la réunion du 15 Avril 1960 -

Ce procès-verbal est adopté sans observation.

60/39 - Examen des résultats de l'appel d'offres concernant la fourniture de machines à écrire -

Il a été procédé à cet appel d'offres à l'effet d'équiper les services qui en ont fait la demande : la Dactylographie, l'Architecture, l'Hygiène, les Finances, l'Etat-Civil.

Dans le même temps, l'Economat a demandé à Mme la Directrice du Collège Technique Valentine Labbé de lui faire connaître ses besoins.

En ce qui concerne l'Etat-Civil, il est précisé que, primitivement, il avait été envisagé l'acquisition d'une nouvelle machine Elliottfisher permettant la frappe à plat des actes de naissance. Le crédit nécessaire avait été accordé pour l'achat de cette machine dont le prix est de 9.000 N.F. Ce projet a été abandonné, le concessionnaire à LILLE, M. VEYRIER, ayant fait savoir que c'était la dernière machine susceptible d'être livrée, la maison ELLIOTTFISHER cessant sa fabrication. Toutefois, M. VEYRIER s'engageait à effectuer les réparations comme il l'a toujours fait jusqu'à présent pour les deux machines usagées encore utilisées par l'Etat-Civil et qui continueront de l'être aussi longtemps que possible.

Il a donc été décidé de suppléer à ce matériel au moyen de 2 machines à écrire à grand chariot et équipées de caractères spéciaux.

Cet appel d'offres comportait au total 24 machines diverses, moitié pour les services municipaux, moitié pour le Collège Technique Valentine Labbé, étant entendu que l'Administration se réservait la faculté de diviser les commandes suivant le choix opéré par la Commission et les demandes des services.

16 maisons ont été consultées. Nous avons reçu les offres suivantes :

1°/ - 5 machines chariot 37 ou 38 cms :

<u>Maisons</u>	<u>Marques</u>	<u>Prix unitaire</u> (Rabais déduit)
Sté. FLIPO, 15, rue J. Sans Peur -LILLE	Remington	927,50
LIETARD, 25, rue de l'Hopital Militaire-LILLE	Remington Super Ritter	993,75
BELLEMAND, C° Remington, 133, rue du Molinel LILLE	Remington Rand	I.060,00
Société JAPY, 194, rue Solférino à LILLE	Japy	I.176,00
VALBRUN, 8, rue Jean Sans Peur, LILLE	Hermés Ambassador	I.184,00
OLIVETTI, 56, bis, Bld. de la Liberté-LILLE	Olivetti, 35 cms.	I.216,00
TARDIEU et MERLEN, 48, rue de la Vignette LILLE	Torpédo	I.473,65
C.S.M., Agence de LILLE, 13, rue Faidherbe LILLE	Adler	I.477,80
BLEUZE - Sté. UNDERWOOD, Succursale de LILLE 35, Bld; Carnot à LILLE	Underwood	I.574,15

Les machines proposées par les maisons COLLORIDI et ORMEC n'étant pas conformes, ces 2 propositions ont été écartées.

2°/ - 9 machines semblables avec retour électrique et rouleaux stencylex -

Société FLIPO	Japy	I.267,50
Société JAPY	Japy	I.304,--
VALBRUN	Hermés Ambassador	I.349,60
COLLORIDI, 10, rue Faidherbe à LILLE	Japy	I.385,00

Les autres maisons n'ont pas soumissionné pour ces machines ou ont fait des propositions non conformes.

3°/ - Machine comme ci-dessus, mais chariot 45 cm.

Société FLIPO	Japy	I.365,00
Société JAPY	Japy	I.408,00
VALBRUN	Hermés Ambassador	I.456,96
COLLORIDI	Japy	I.496,00

Les autres maisons n'ont pas soumissionné pour ces machines ou ont fait des propositions non conformes.

4°/ - Machine comme celle qui précède, mais sans retour électrique ni stencylex

Société FLIPO	Japy	I.245,00
Société JAPY	Japy	I.280,00
VALBRUN	Hermés Ambassador	I.299,20
OLIVETTI	Olivetti	I.330,00
C.S.M.	Adler	I.543,50
TARDIEU et MERLEN	Torpédo	I.655,60

Les autres maisons n'ont pas soumissionné pour ces machines ou ont fait des propositions non conformes.

5°/ - Machine chariot 51 cms. sans supplément -

LIETARD	Remington Super Ritter	I.113,00
BELLEMAND	Remington Rand	I.187,20
BLEUZE	Underwood	I.958,90

Variantes =

VALBRUN	47 cm.	Hermés Standard	I.206,68
Société JAPY	63 cm.	Japy	I.544,00
Mme. CELLOT - Sté. ORMEC 26, Bld. de la Liberté - LILLE	49 cm.	Ormec	I.418,10
-d°-	64 cm.	Ormec	I.656,65
OLIVETTI	60 cm.	Olivetti	I.710,00

Les autres maisons n'ont pas soumissionné pour ces machines ou ont fait des propositions non conformes.

6°/ - 5 machines chariot 51 cm. retour électrique et stencylex -

VALBRUN		Hermés	I.456,96
	<u>Variantes</u>		
FLIPO	45 cm.	Japy	I.365,00
JAPY	63 cm.	Japy	I.672,00

Les autres maisons n'ont pas soumissionné pour ces machines ou ont fait des propositions non conformes.

7°/ - 2 machines chariot 60 à 70 cm. pour l'ETAT-CIVIL, caractères spéciaux -

FLIPO	68,5cm.	Remington s/ retour	I.335,60
-d°-	60 cm.	Japy avec retour	I.672,50
LIETARD		Remington s/Ritter s/ retour	I.431,00
BELLEMAND	68,5cm.	Remington sans retour	I.526,40
VALBRUN	63 cm.	Hermés Ambassador sans retour	I.584,00
-d°-	63 cm.	Hermés Ambassador avec retour	I.734,00
Mme. CELLOT	64 cm.	Ormec sans retour	I.656,65
JAPY	63 cm.	Japy avec retour	I.672,00
COLLORIDI	64 cm.	Adler	I.736,00
C.S.M.	64 cm.	Adler	I.978,20
TARDIEU & MERLEN	62 cm.	Torpédo	2.032,17
OLIVETTI	60 cm.	Olivetti	2.052,00
BLEUZE	69 cm.	Underwood	2.289,50

5 maisons seulement n'ont donc pas répondu.

A noter que Mme la Directrice du Collège Technique Valentine Labbé a insisté pour que seules des machines de la marque "JAPY" soient livrées à son établissement et demande également la fourniture d'une machine à frappe entièrement électrique dont la dépense supplémentaire en résultant pourrait être compensée par la suppression de 2 autres machines prévues.

Après un échange de vues sur ces nombreuses propositions et avoir constaté, non sans surprise, que la maison FLIPO propose dans certains cas des machines JAPY à un prix meilleur marché que la maison JAPY elle-même, la Commission décide, compte tenu des avis exprimés par les chefs de service et des références des soumissionnaires, de faire confiance à sa Présidente pour opérer les achats sur la base des offres suivantes :

.../...

		<u>Fournisseurs</u> <u>retenus</u>
1° - machines 38 cm., marque JAPY, au prix de	<u>I.176 N.F.</u>	Société JAPY
2° - machines 38 cm., avec supplément, marque JAPY (sous réserve que cette maison livre le matériel identique à celui proposé par la Société JAPY au prix de I.304 N.F.)	<u>I.267,50 NF</u>	Société FLIPO
3° - machines 45 cm. avec supplément, marque HERMES AMBASSADOR, au prix de	<u>I.456,96 N.F</u>	VALBRUN
4° - machines 45 cm. sans supplément, marque HERMES AMBASSADOR, au prix de	<u>I.299,20 N.F</u>	-d°-
5° - machines 51 cm. sans supplément, marque REMINGTON-RAND, au prix de	<u>I.187,20 N.F</u>	M. BELLEMAND, Sté. Remington- Rand
6° - machines 51 cm., avec supplément, marque HERMES-AMBASSADOR, au prix de	<u>I.456,96 N.F</u>	M. VALBRUN
(sous réserve cependant de s'assurer auprès de ce dernier que le chariot correspond bien à 51 cm., le prix proposé I.456,96 correspondant au prix de la machine 45 cm., re- prise au 3°).		
7° - machines pour l'ETAT-CIVIL, marque JAPY, au prix de	<u>I.672 N.F</u>	Société JAPY

Enfin, en ce qui concerne la machine électrique destinée au Collège Techni-
que Valentine Labbé, la Commission est d'avis de retenir la proposition de M. VALBRUN
visant la fourniture d'une HERMES-AMBASSADOR 38 CM. dont ce fournisseur a soumis
un modèle, au prix de 2.753 N.F. moins une remise de 15%, soit : 2.340,05 N.F.
nets.

60/40 - Questions diverses -

Par suite d'une distribution imprévue de 267 colis aux médaillés du travail,
il faut songer à renouveler le stock de vin blanc. Nous avons été saisi d'une of-
fre de la part de l'Agence Générale PANIEN, 82, rue de l'Hôpital Militaire à LILLE
pour la fourniture d'un vin blanc Bordeaux supérieur sec vieux de la maison KRES-
SMAN, au prix de 1,95 N.F. la bouteille, d'un Bourgogne blanc supérieur MACON 1959
de la maison BICHAT à MACON, à 1,90 N.F. la bouteille ou d'un vin d'Alsace Pfiffer
à 2,50 N.F. le litre flûte.

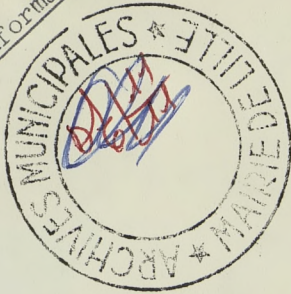
Après avoir goûté ces vins, la Commission décide de commander 100 bouteilles
de Bordeaux et 100 bouteilles de Bourgogne ainsi que 300 bouteilles de vin mous-
seux Vouvray Sommesous livrables en container au prix de 4,70 N.F. la bouteille
moins une remise de 0,15 N.F. proposé également par M. PANIEN.

La séance est levée à 19 heures 45.-

Vu :
l'Adjoint délégué,
Y. TYTGAT.

Le Secrétaire,
E. THIBAUT .

Pour information



N O T E

aux

MEMBRES DE LA COMMISSION DE L'ECONOMAT

Je vous prie de vouloir bien assister à la réunion de la Commission de l'Economat qui se tiendra le Mardi 11 Octobre à 18 H 15 dans le Bureau du Chef de la 1ère Division, situé au 1er étage, 1er Pavillon.

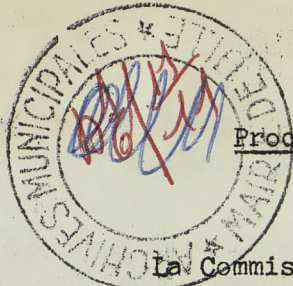
Hôtel de Ville, le 7 Octobre 1960

Pr le Maire de Lille,
l'Adjoint délégué,

Y. TYTGAT

ORDRE DU JOUR

- 60/41 - Procès-verbal de la réunion du 25 Mai 1960
- 60/42 - Distribution de fin d'année à certaines catégories de la population
- 60/43 - Examen des résultats de l'appel d'offres concernant la fourniture en 1961 de café, lait, confiture, beurre et oeufs, denrées d'épicerie.

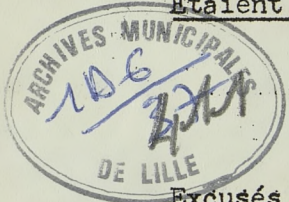


COMMISSION de l'ECONOMAT

Procès-verbal de la réunion du 11 Octobre 1960

La Commission de l'Economat s'est réunie sous la Présidence de Madame TYTGAT, Adjointe au Maire, le Mardi 11 Octobre 1960 à 18 heures 15, dans le cabinet de M. THIBAUT, chef de la 1ère Division.

Etaient présents :



Mme. TYTGAT - Adjointe au Maire
M. CAMELOT - Conseiller Municipal
Mme. VANNEUFVILLE - -d°-

Excusés : M.M. LOURDEL et VIRON

Assistaient également à la réunion :

M.M. THIBAUT - Chef de la 1ère Division,
JESUPRET - Chef du Bureau de l'Economat
CAPY - Rédacteur

Mme. TYTGAT ouvre la séance et la Commission passe à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

60/41 - Procès-verbal de la réunion du 25 Mai 1960 -

Ce procès-verbal est adopté sans observation.

A l'occasion de ce procès-verbal, il est porté à la connaissance de la Commission le projet mis à l'étude concernant l'entretien permanent des machines à écrire, au nombre de 230 environ, en service dans les bureaux de l'Hôtel de Ville.

La passation d'un contrat d'entretien pourra être envisagée lorsque seront réunis tous les éléments d'appréciation permettant à la Commission d'examiner ce problème en toute connaissance de cause.

Madame TYTGAT pense que la Commission en sera saisie lors de sa prochaine réunion.

60/42 - Distribution de fin d'année à certaines catégories de la population -

La Commission adopte dans son ensemble le rapport établi chaque année pour cet objet et qui sera soumis à la prochaine réunion du Conseil Municipal.-

.../...

60/43 - Examen des résultats des appels d'offres concernant la fourniture en 1961 de lait - beurre et oeufs - denrées d'épicerie - confitures et café -

I - LAIT :

Ce lot intéresse la fourniture de lait pasteurisé, soit approximativement 15.000 litres, conditionné en bouteilles et 7.000 litres, conditionné en bidons.

Les 2 maisons consultées ont proposé les rabais suivants, sur la base des prix limités de vente de lait au consommateur, fixés par les arrêtés de M. le Préfet du Nord :

- la Société CLARA à THUMESNIL, fournisseur actuel 11% (au lieu de 10,20% actuellement consenti)
- la Laiterie RENEAU à CUINCY 13%

Le rabais offert par la Laiterie RENEAU étant le plus avantageux pour la Ville, et cette firme présentant par ailleurs toutes les références exigées, la Commission retient sa proposition.

II - BEURRE et OEUFs :

Il s'agit de la fourniture approximative de 1.200 kgs de beurre laitier en paquets de 250 grammes et de 4.000 oeufs garantis frais.

4 maisons ont été consultées :

- NEGOBEUREUF à LILLE
- LENGELE à MARCQ-en-BAROEUL
- U.L.A. à LILLE
- Société WOESSEN à LILLE.

Seule, la Société WOESSEN, fournisseur actuel a répondu en proposant de reconduire les mêmes conditions, soit un rabais de 1% sur les cours journaliers repris dans l'Echo des Halles Centrales de Paris, prix qui seraient majorés de 0,20 N.F. au kilo pour les livraisons en paquets de 250 grs, emballage papier alu.

La Commission estimant présentement cette proposition insuffisante, est d'avis, avant de prendre position, de contacter la Laiterie RENEAU déjà retenue pour la fourniture du lait et qui serait peut-être susceptible de consentir des offres plus avantageuses.

III - DENREES d'EPICERIE :

Aucune des 6 maisons qui ont été consultées : DELERUE, MENU, MISSU, THANCHE, U.L.A. et VANDERVLIEET, fournisseur actuel, n'ayant répondu, la Commission décide de procéder à un nouvel appel d'offres auprès des Coopérateurs de Flandres et d'Artois, N.E.N., Docks du Nord et Epiceries Dufaux, Sociétés à succursales multiples.

.../...

IV - CONFITURE :

4 maisons ont été consultées pour la fourniture de 6.500 kgs environ de confitures diverses :

- Confiturerie MATERNE à MARCQ-en-BAROEUL,
- " FIBBE "
- " SAPLER à LA MADELEINE
- " VITRAC à LILLE

2 maisons seulement ont soumissionné pour la totalité des quantités prévues au bordereau :

FIBBE I2 118,97 N.F.
 VITRAC, fournisseur actuel I3 653,23 N.F.

La Commission estimant devoir tenir compte :

- 1°/ - que la Société VITRAC est fournisseur de la Ville depuis de nombreuses années,
- 2°/ - que la préférence lui a toujours été accordée en raison de la qualité de ses produits et de la ponctualité de ses livraisons,

décide de retenir, cette année encore, la proposition de cette Maison, bien que des conditions de prix plus intéressantes aient été faites par son concurrent. Mais il demeure entendu que la préférence lui serait retirée à l'avenir s'il lui était impossible de consentir un effort particulier en faveur de la Ville.

V - CAFE :

Cet appel d'offres basé sur prix et échantillons, vise la fourniture d'environ 1.800 kgs en paquets de 250 grs, dont 1.250 kgs pour la confection des colis de fin d'année.

10 maisons ont été consultées : DELERUE, GAUTIER, MENU, MISSU et Fils, MEAUXSOONE, THANGHE, TREFFEL, U.L.A. VANDERVILLET Léon, toutes de LILLE et les Etablissements VANDAMME de LA MADELEINE, fournisseur actuel.

5 ont soumis les propositions suivantes en y joignant les échantillons correspondants :

- DELERUE : café grillé J.D. 6,89 N.F. le kilo
- GAUTIER : (3 qualités):
 - réclame mélange spécial 6,8089 "
 - standard spécial luxe 7,8536 "
 - supérieur cafénord 8,2304 "
- TREFFEL : (2 qualités):
 - nectar 7,50 N.F. le kilo (valeur 8,60)
 - spécial 8,20 " (valeur 9,40)
- VANDAMME : matador Export 7,95
- matador Flandre 7,50
- VANDERVILLET: Cafram 7,50

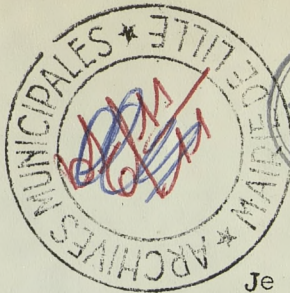
A noter que le café Matador Export proposé par la Maison VANDAMME, à 7,95 est celui que nous achetons à cette maison depuis 1958 et que nous payons actuellement 8N.F.

Après examen des différents échantillons présentés, la Commission décide de retenir le café nectar proposé par la Maison TREFFEL au prix de 7,50 N.F. le kilo, celui-ci étant le plus avantageux pour la Ville. (valeur marchande indiquée par le fournisseur : 8,60 N.F.)

La séance est levée à 19 heures 30.-

Vu :
 L'Adjoint délégué :
 Y. TYTGAT.-

Le Secrétaire :
 E. THIBAUT.-



COMMISSION de l'ECONOMAT

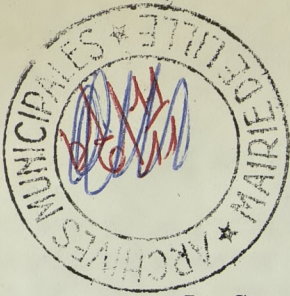
Je vous prie de bien vouloir assister à la réunion de la Commission de l'Economat qui se tiendra le 18 Novembre 1960 à 18 heures 15 dans la salle de réunion du Cabinet des Adjointes.-

Hôtel de Ville, le 10 Novembre 1960

Pr. le Maire de LILLE
l'Adjoint délégué
Y, TYTGAT

- ORDRE du JOUR -

- 60/44 - Compte-rendu de la séance du 11 Octobre.
- 60/45 - Résultats d'appels d'offres. Fourniture de brodequins, chaussures, tabliers, blouses et vêtements de travail.
- 60/46 - Résultats d'appels d'offres. Fourniture en 1961 de beurre et oeufs. Denrées d'épicerie.
- 60/47 - Rapport à l'Administration Municipale. Machines à écrire. Entretien. Réparations.
- 60/48 - Questions diverses.-



COMMISSION de l'ECONOMAT

Procès-verbal de la réunion du 18 Novembre 1960

La Commission de l'Economat s'est réunie sous la Présidence de Madame TYTGAT, Adjointe au Maire, le Vendredi 18 Novembre 1960 à 18 heures 15, dans la salle du Cabinet des Adjoints.

Etaient présents :

Mme TYTGAT - Adjointe au Maire
M. CAMELOT - Conseiller Municipal
Mme VANNEUFVILLE - -d°-
M. VIRON - -d°-

Excusé : M. LOURDEL -

Assistaient également à la réunion :

M.M. THIBAUT - Chef de la 1ère Division
JESUPRET - Chef du Bureau de l'Economat
CAPY - Rédacteur.

Madame TYTGAT ouvre la séance et la Commission passe à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

60/44 - Compte-rendu de la séance du 11 Octobre 1960 -

Ce procès-verbal est adopté sans observation.

60/45 - Résultat d'appels d'offres pour la fourniture de brodequins, chaussures, tabliers, blouses et vêtements de travail -

1°/ - Brodequins et chaussures noires :

Cinq maisons ont été consultées en vue de l'achat de :

- 400 paires de brodequins pour ouvriers municipaux,
- 100 paires de chaussures Derby noires pour diverses catégories (agents d'enquêtes, inspecteurs d'hygiène, etc...)

Deux maisons n'ont pas répondu : les Etablissements FLAVIGNY et les Etablissements ROBAX, tous deux de LILLE.

Les 3 autres ont soumis les propositions suivantes :

	<u>Brodequins</u>	<u>Chaussures Derby</u>
- DESMAZIERES-DRINO, 34, rue des Arts à LILLE	24,90 N.F.	29,95 N.F.
- FAUCOMPRESZ Henri à WAVRIN - 1er choix	27,85 "	
- " " - 2ème choix	26,50 "	
- TEFFRI Frères, 25, rue des Tanneurs à LILLE	27,50 "	27,50 "

.../...

Après comparaison des échantillons, la Commission décide de retenir :

1°/ - le modèle brodequin 1er choix proposé par M. FAUCOMPRESZ au prix de 27,85 N.F. cette maison ayant donné toute satisfaction lors de ses précédentes livraisons pour le même article, sur lequel elle consent un rabais important, puisqu'il avait coûté 29,45 N.F. en 1959.

2°/ - Le modèle Derby proposé par la Maison TEFFRI Frères au prix de 27,50 N.F.

2°/ - Vêtements de travail :

Cet appel d'offres également basé sur prix et échantillons, comportait les fournitures suivantes :

- 220 bleus de travail (costumes 2 pièces)
- 150 cottes à bretelles
- 124 vestes

Ces articles demandés en tissu type "Sanfor" coton pur bleu hydrone garanti grand teint.

- 48 pare-poussières gris en tissu mouliné gris article décati
- 48 pare-poussières blancs en tissu sergé coton pur blanchi irrétrécissable.

Sur neuf maisons contactées, 4 ont fait parvenir les propositions suivantes et déposé les échantillons correspondants:

	<u>Bleus de travail</u>	<u>Cottes à bretelles</u>	<u>Vestes</u>
- Ets. ARRECKX, 14, rue des Jardins - LILLE	23,80 N.F.	15,75 N.F.	12,55 N.F.
- Ets. CENTRACO, 40, rue de Marquillies -LILLE (variante).....	23,44 "	13,26 "	11,65 "
- M. DELACHERIE, 13, rue Alex Ribot à LILLE	23,44 "	14,-- "	11,50 "
- Ets. ROQUETTE, 4, rue Parmentier à LILLE	23,50 "	15,20 "	11,75 "

Après examen des échantillons, la Commission retient l'offre des Etablissements ARRECKX pour la fourniture des bleus de travail et de vestes, respectivement aux prix de 23,80 et 12,55 N.F. pièce, la qualité et la façon de ces articles n'ayant soulevé aucune réclamation lors des précédentes livraisons.

En ce qui concerne les cottes à bretelles, la Commission décide de confier la commande aux Etablissements CENTRACO qui présentent également toutes les références exigées.

	<u>Pare-poussières gris</u>	<u>Pare-poussières blancs</u>
- Ets. ROQUETTE.....	15,60 N.F.	16,35 N.F.
- M. DELACHERIE	17,38 "	17,80 "
- Ets. ARRECKX.....	21,65 "	17,45 "

Les Etablissements CENTRACO n'ont pas soumissionné pour ces articles.

Compte tenu de la qualité, de la façon et des prix, la Commission décide de retenir l'offre des Etablissements ROQUETTE, qui est la plus avantageuse pour la Ville.

.../...

3°/ - Blouses et tabliers :

Cette fourniture comporte :

- 96 blouses pour dames employées, en popeline, bleu clair ou bleu roi
- 50 blouses pour infirmières, en popeline blanche
- 200 blouses pour femmes de service en cretonne lourde sanforisée, bleue
- 24 blouses pour femmes de service en zéphyr écossais
- 60 tabliers à bavette pour diverses catégories, en cretonne lourde sanforisée, blanche.

Huit maisons ont été consultées, deux seulement ont répondu et soumis les propositions suivantes accompagnées des modèles types correspondants:

a/ - blouses popeline -

	<u>popeline</u> <u>bleue</u>	<u>popeline</u> <u>blanche</u>
- M. DALLE, 7 bis, Bld. Papin à LILLE	12,30 N.F.	11,90 N.F.
- M. LESTOQUOY, 9, rue à Fiens à LILLE	14,50 "	13,50 "

En outre, la Maison LESTOQUOY, fournisseur retenu en 1959, propose en variante, des blouses en nylon, confection homologuée Blousenyl aux prix suivants:

- blouse 3/4 - manches 3/4 19,50 N.F. (
- blouse 3/4 - manches longues 22,-- ")
- blouse longue - manches longues 25,-- " (plusieurs coloris
- blouse longue - manches longues 26,70 ")

Cette offre retient particulièrement l'attention de la Commission qui n'ignore pas que les dames employées et le personnel en général, souhaiteraient recevoir une blouse en nylon pour des raisons de facilité d'entretien.

Aussi, la Commission décide à l'unanimité de donner satisfaction à ces agents et arrête son choix sur des blouses 3/4 manches longues à 22 N.F. et sur les blouses longues manches longues à 25 N.F.

Pour compenser la dépense qui en résultera, elle propose de porter à 2 ans, au lieu de 1 an, la périodicité d'attribution.

b/ - blouses cretonne pour femmes de service -

- M. DALLE.....12,75 N.F.
- M. LESTOQUOY13,50 "

La Commission retient la proposition de la Maison LESTOQUOY, compte tenu de la qualité, du coloris et de la façon du modèle présenté, qu'elle adopte également au lieu et place des 24 blouses en zéphyr écossais.

c/ - tabliers à bavette blancs -

Seul, M. LESTOQUOY a proposé cet article conforme au modèle exigé, au prix de 7,50 N.F., article qu'il avait du reste fourni en 1959 à raison de 6,70 N.F.

La Commission agréée cette proposition.

60/46 - Résultats d'appels d'offres - Fourniture en 1961 de beurre et oeufs - Denrées d'épicerie -

1°/ - Beurre et oeufs -

Une seule proposition ayant été faite par la Maison WOESSEN lors de l'appel d'offres du 30 Septembre 1960, la Commission avait décidé de contacter la Maison RENEAU, retenue comme adjudicataire pour la fourniture de lait en 1961.

.../...

Celle-ci, en réponse à notre lettre du 13 Octobre, confirmée le 26, a répondu par courrier en date du 10 Novembre qu'elle regrettait vivement de ne pouvoir donner une suite favorable à notre demande.

En conséquence, la Commission est d'avis d'agréer l'offre de la Maison WOESSEN, fournisseur actuel, qui a proposé de reconduire le rabais de 1%, consenti précédemment.

2°/ - Denrées d'épicerie -

L'appel d'offres du 30 Septembre 1960 ayant été négatif, un nouvel appel d'offres a été lancé, conformément à la décision de la Commission, auprès des maisons à succursales multiples ci-après :

- LES COOPERATEURS de FLANDRE & ARTOIS, rue Jules Guesde à LOMME
- LES DOCKS du NORD, 250, rue du Général de Gaulle à LA MADELEINE
- Les Epicerie DUBAUX, 199, rue Solférino, à LILLE
- Les NOUVELLES EPICERIES du NORD, 47 bis, rue St. Charles à LA MADELEINE.

Les N.E.N. nous ont écrit qu'elles ne pouvaient donner suite à notre demande, pour des raisons de conditionnement.

Les Epicerie DUBAUX n'ont pas soumissionné, sous prétexte qu'elles ne sont pas grossistes.

Quant aux DOCKS du NORD, ils ne proposent que 24 articles sur les 44 prévus au bordereau.

Par contre, les COOPERATEURS de FLANDRE & ARTOIS soumissionnent pour 40 articles qu'ils proposent pour la somme totale de 10.035,28 N.F.

Les denrées non proposées parce que "non suivies" étant de peu d'importance par rapport à l'ensemble du bordereau et les prix offerts se révélant intéressants, la Commission décide de retenir la soumission des COOPERATEURS de FLANDRE & ARTOIS.

60/47 - Rapport à l'Administration Municipale. Machines à écrire. Entretien. Réparations.

Dans un rapport, repris in-extenso ci-après, M. THIBAUT examine les mesures propres à assurer le renouvellement, l'entretien et la réparation des machines à écrire utilisées dans les Services Municipaux.

Renouvellement du matériel -

Au 31 Juillet 1960, le parc des machines à écrire se composait de 226 machines, suivant détail ci-après :

Hermès	-	79	-	Underwood	:	36	-	Japy	:	26	-	A.E.G.	:	22	-
Remington	:	16	-	Sélect	:	14	-	I.B.M.	:	7	-	Elliot Fisher	:	5	-
Optima	:	4	-	Olivetti	:	3	-	Adler	:	3	-	Olympia	:	3	-
Torpédo	:	2	-	Kappel	:	1	-	Siemag	:	1	-	Smith Premier	:	1	-
Mercédés	:	1	-	M.A.P.	:	1	-	Idéal Nauman	:	1	-		:		-

Certaines d'entre elles sont récentes, d'autres sont en service depuis 30 ans.

L'usure d'une machine est très variable. Elle est en effet fonction :

- des qualités propres à la machine (solidité, souplesse)
- de la durée d'utilisation journalière (certaines machines ne sont utilisées que par intermittence alors que d'autres fonctionnent à plein chaque jour)
- du genre de travail effectué. La frappe des stencils notamment, détériore plus rapidement le matériel que la frappe du courrier ordinaire,
- des qualités de l'agent qui fait fonctionner la machine,

- du soin qu'on prend de cette machine pendant et après son utilisation.

L'expérience nous permet d'indiquer cependant qu'une machine utilisée au service de la dactylographie par exemple, doit être remplacée au bout de 5 ans. Bien sûr, cette machine, qui ne convient plus pour un bureau comme celui-là, peut encore rendre de bons services, après sérieuse réfection, dans un autre bureau où les travaux de dactylographie sont moins fréquents.

Ce faisant, la moyenne d'utilisation de nos machines à écrire peut être évaluée approximativement à 10 ans.

Sur cette base, il y aurait lieu d'acheter 22 machines par an pour renouveler complètement le parc. Or, si nous savons que de 1955 à 1960, il a été fait l'acquisition de 43 machines, soit un peu plus de 7 par an, nous sommes loin d'observer une cadence rationnelle de renouvellement du matériel. On peut même prétendre que d'ici 5 ans, une bonne centaine de machines, complètement inutilisables, ne seront pas remplacées.

Il convient donc d'accélérer le rythme des achats. Raisonnablement, on pourrait fixer à 15 le nombre des machines à acheter annuellement, ce qui permettrait le remplacement complet du matériel en 15 ans.

Le crédit à prévoir à cet effet chaque année pourrait être évalué à $1.500 \text{ N.F.} \times 15 = 22.500 \text{ N.F.}$

Entretien - réparation -

La réparation des machines à écrire est effectuée à la demande du service utilisateur. Elle est confiée, depuis quelques années à un artisan-mécanicien dont les tarifs sont très raisonnables et dont le travail est, dans l'ensemble, satisfaisant.

Il convient cependant de souligner que si ces réparations sont dues en grande partie à l'usure normale des machines, elles seraient moins fréquentes si le matériel était bien entretenu.

Mais le nettoyage, le graissage et surtout le réglage, échappent à la compétence des dactylographes qui se contentent le plus souvent du superficiel coup de chiffon au clavier, aux touches et au carter de leurs machines.

Or, la plupart des constructeurs ont institué un service d'entretien et de réparation de machines à écrire et l'un d'eux nous a soumis les propositions suivantes, sous la forme d'un abonnement d'entretien simple pour l'ensemble de notre parc :

1°/ - à raison de 4 visites annuelles obligatoires : prix unitaire : 13,54 N.V.
2°/ - à raison de 6 visites annuelles obligatoires : prix unitaire : 18,45 N.F.

Cet abonnement d'entretien comprend une visite obligatoire, à intervalle régulier, de nettoyage, réglage, fourniture d'ingrédients et de petites pièces dont le prix est inférieur à I.N.F.

Lorsque à la suite de cette visite, le mécanicien constate qu'une réparation s'impose, il le signale et établit un devis qu'il nous soumet. Compte tenu du coût de la réparation, nous avons alors à décider s'il convient de faire procéder à la remise en état.

Il demeure bien entendu que la Ville reste libre de confier les réparations à la firme ou à l'artisan-mécanicien de son choix.

A titre indicatif, les dépenses effectuées de 1955 à 1960, au titre de réparations de machines à écrire se sont élevées à 21.347,35 N.F., soit 3.560 N.F. en moyenne par an.

L'abonnement d'entretien, tel qu'il nous est proposé pour 4 visites annuelles reviendrait à 3.000 N.F. environ. A cette dépense devrait s'ajouter le coût des réparations, lesquelles seraient sans doute en augmentation au cours des premières années, en raison du contrôle exercé par les mécaniciens et étant donné l'état actuel du matériel. Incontestablement, le contrat d'entretien constituerait une charge supplémentaire sans compensation financière immédiate. Mais outre que cette dépense s'amortirait par la suite, les Services Municipaux disposeraient d'un matériel de qualité.

En résumé, il est demandé à l'Administration Municipale d'autoriser :

- 1°/ - l'acquisition de 15 machines à écrire par an,
- 2°/ - la passation d'un contrat d'entretien (appel d'offres portant sur 4 visites annuelles de l'ensemble du parc).

Le crédit supplémentaire à solliciter au titre du budget primitif de 1961 serait de l'ordre de 9.000 N.F.-

Après un échange de vues, la Commission adopte à l'unanimité les dispositions préconisées dans ce rapport et donne son accord, sous réserve de ratification par le Conseil d'Administration, pour qu'il soit procédé à un appel d'offres auprès de maisons spécialisées.

60/48 - Questions diverses -

1°/ - Vin pour colis aux Médaillés du Travail -

En vue de l'achat de 500 bouteilles Bordeaux rouge supérieur (appellation contrôlée) et de 500 bouteilles Bordeaux blanc supérieur (A.C.) entrant dans la composition de ces colis, nous avons consulté, par voie d'appel d'offres, les fournisseurs habituels :

- M.M. CATTEAU Frères à BONDUES
- M. HENNINOT, 17, rue d'Esquermes à LILLE
- M. REVEREAU, 212, rue d'Arras à LILLE, directeur régional de la S.A. de Saint Romain à BORDEAUX.

Ceux-ci nous ont soumis les propositions suivantes :

	<u>Bordeaux rouge supérieur</u>	<u>Bordeaux blanc supérieur</u>
- CATTEAU Frères, la bouteille	1,85 N.F.	1,75 N.F.
- HENNINOT "	1,85 "	1,70 "
- REVEREAU "	1,85 "	1,75 "

Ces prix s'entendent logé, verres perdus, en bordelaises, toutes taxes comprises, franco de port et d'emballage.

Ces 3 maisons font donc le même prix pour le vin rouge.

Par contre, le vin blanc proposé à 1,70 N.F. par la Maison HENNINOT est meilleur marché, ses concurrents proposant 1,75 N.F.

En conséquence, la Commission décide de retenir l'offre de M. HENNINOT.

.../...

2°/ - Vin pour colis aux Vieillards -

Comme de coutume, nous nous sommes adressé au Syndicat Central du Commerce en gros des vins et spiritueux pour cette fourniture comportant 5.500 bouteilles de vin rouge.

Nous avons reçu les propositions suivantes:

a/- Côtes du Rhone : (appellation contrôlée) : 1,60 N.F. la bouteille, logé en cognaçaises, verres perdus

Nous avons payé 1,40 N.F. en 1959, soit 0,20 N.F. de moins par bouteille.

b/ - Bordeaux : en cognaçaises, verres perdus :1,85 N.F. la bouteille
en bordelaises, verres perdus :1,95 N.F. la bouteille
(toutes taxes comprises)

Cet organisme nous informe par ailleurs qu'il ne pourra prendre à sa charge, cette année, le vin blanc offert aux Vieillards lors de la distribution des colis dans le Hall de la Mairie. Cette fâcheuse décision se traduit pour la Ville, par une dépense supplémentaire de 500 N.F. environ.

Constatant que les prix proposés par le Syndicat Central sont nettement supérieurs à ceux consentis par les maisons sus-mentionnées, la Commission décide, étant donné l'importance de la commande à effectuer, de faire confiance à sa Présidente pour susciter d'autres offres et conclure les achats au mieux des intérêts de la Ville.

3°/ - Champagne :

Il reste en stock 176 bouteilles de champagne provenant d'une commande de 600 bouteilles remontant à Décembre 1958.

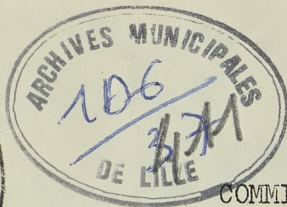
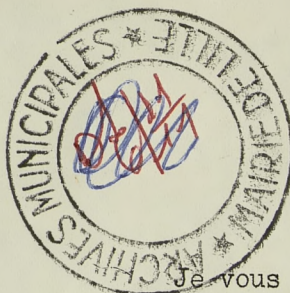
Cette question est évoquée en raison d'une hausse imminente d'environ 0,80 à 1 N.F. la bouteille, dont a eu connaissance M. JESUPRET, Chef du bureau de l'Economat.

Considérant les risques d'altération du champagne, ainsi que l'importance de la consommation (moins de 300 bouteilles par an), la Commission estime qu'une commande ne se justifie pas dans l'immédiat. Le cas échéant, nos fournisseurs habituels seraient en effet susceptibles de satisfaire toute demande dans les délais les plus brefs.-

La séance est levée à 20 heures 15.-

Vu :
L'Adjoint délégué : Y. TYTGAT.

Le Secrétaire,
E. THIBAUT.



COMMISSION DE L'ECONOMAT

Je vous prie de bien vouloir assister à la réunion de la Commission de l'Economat qui se tiendra le vendredi 24 Février 1961 à 18 h 15 dans le bureau du Chef de la 1ère Division.

Hôtel de Ville, le 17 Février 1961

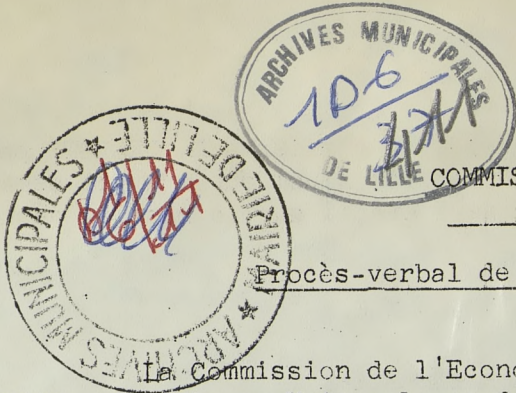
Pour le Maire de Lille,
l'Adjoint délégué,

Y. TYTGAT

ORDRE DU JOUR

- 61/1 - Compte rendu de la Séance du 18 Novembre 1960
- 61/2 - Contrat d'entretien des machines à écrire - Résultat d'appel d'offres
- 61/3 - Fourniture de quincaillerie en 1961 - Résultat d'appel d'offres
- 61/4 - Fourniture d'enveloppes en 1961 - Résultat d'appel d'offres
- 61/5 - Achat de 48 douzaines essuie-verres en métis et pur fil
- 61/6 - Fourniture du 1er Avril 1961 au 31 Mars 1962 - Résultat d'appels d'offres
 - a) Articles de bureau
 - b) Papiers duplicateurs et papiers à machine
 - c) Stencils et carbones
 - d) Papiers d'imprimerie
- 61/7 - Questions diverses.

N.B. - La réunion se tiendra dans le Cabinet du Chef de la 1ère Division, 1er étage, porte A 4, la salle du Cabinet des Adjointes étant occupée le même jour par la Commission des Finances.



Procès-verbal de la réunion du 24 Février 1961

La Commission de l'Economat s'est réunie sous la Présidence de Madame TYTGAT, Adjointe au Maire, le vendredi 24 Février 1961, dans la bureau du Chef de la 1ère Division.

Etaient présents :

- Mme TYTGAT - Adjointe au Maire
- M. CAMELOT - Conseiller Municipal
- M. LOURDEL - d°
- Mme VANNEUFVILLE - d°

Absent : M. VIRON

Assistaient également à la réunion :

- M. THIBAUT - Chef de la 1ère Division
- M. JESUPRET - Chef du Bureau de l'Economat
- M. CAPY - Rédacteur

Mme TYTGAT ouvre la séance à 18 heures 30 et la Commission passe à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

6I/1 - Procès-verbal de la réunion du 18 Novembre 1960 -

Ce procès-verbal est adopté sans observation.-

6I/2 - Contrat d'entretien des machines à écrire. Résultat d'appel d'offres -

Sur 10 maisons consultées, 7 ont soumis les propositions suivantes :

	Prix annuel par machine		
	2 visites	3 visites	4 visites
- BLOCKLET, 44, rue Frémy à LILLE	4,60	6,80	9,--
- VESLOT, 4, rue de la Picquerie à LILLE	4,87	7,18	9,50
- VALBRUN, 8, rue Jean Sans Peur à LILLE	6,73	9,88	12,24
- Sté. FLIPO, 15, rue Jean Sans Peur-LILLE	7,70	11,25	14,97
- Sté. Remington, 133, rue du Molinel-LILLE	8,28	11,85	15,04
- Sté. Underwood, 33, Bld. Carnot à LILLE	12,--	18,--	24,--
- Sté. Ormec, 26, Bld. de la Liberté-LILLE	5,--	7,50	10,--

La Société Japy, M.M. VEYRIER et LIETARD n'ont pas répondu.

La Société ORMEC posant comme condition l'exclusivité des réparations, ce qui va à l'encontre de la base de l'appel d'offres, la proposition de cette maison est rejetée.

L'offre de M. BLOCKLET est la plus avantageuse, suivie de très près par celle de M. VESLOT. M. BLOCKLET est un artisan qui effectue lui-même les travaux qu'on lui confie, tandis que M. VESLOT possède des ateliers spécialisés et un personnel compétent.

Après examen, la Commission décide de confier à M. VESLOT, pour un an, à titre d'essai, l'entretien des machines à écrire. Ainsi que l'avait demandé le Conseil d'Administration, le contrat d'entretien sera établi sur la base de deux visites par an.

La dépense annuelle s'élèvera à 950 N.F.

Rapport transmis au Secrétariat Général.

6I/3 - Fourniture de quincaillerie en 1961 - Résultat d'appel d'offres -

Sur les 4 maisons pressenties, 2 ont fait les propositions suivantes pour la totalité des articles repris au bordereau:

- Ets. REMY, 16. rue des Arts à LILLE 4.771,25 N.F.
- Ets. JACCMART, 344, rue Léon Gambetta à LILLE..... 5.008,64 N.F.

La proposition incomplète de la Maison DELAIRE est rejetée.

La Maison DESMARETS n'a pas soumissionné.

Comme l'an dernier, c'est l'offre de la Maison REMY qui est retenue par la Commission.

6I/4 - Fourniture d'enveloppes en 1961 - Résultat d'appel d'offres -

Les 2 maisons spécialisées sur la place ont été consultées.

Elles nous ont fait tenir les propositions suivantes :

- Ets. REZETTE, 89, rue Caumartin à LILLE 8.785,42 N.F.
- Ets. SEPIETER, 49 bis, rue St. Gabriel à LILLE..... 9.070,57 N.F.

La Commission retient l'offre des Ets. REZETTE qui est la plus avantageuse pour la Ville.

6I/5 - Achat de 24 douzaines essuie-verres en pur fil
24 douzaines essuie-verres en métis -

Les maisons consultées nous ont fait parvenir les offres suivantes :

1er lot - Tissus de France - réf. A. : 2,33
réf. B. : 2,41

Ets. ARRECKX - réf. A.K.I6 : 2,49
réf. A.K. I6C: 2,73

Après examen des échantillons présentés, la Commission décide de retenir l'offre des Tissus de France au prix de 2,41 N.F. la pièce.

2ème lot - Tissus de France - qualité Fleur Bleue..... 1,83

Ets. ARRECKX - réf. A.K.1..... 1,85
A.K.6..... 1,85
A.K.2..... 1,89
A.K.3..... 1,99

Après examen des échantillons présentés, la Commission décide de retenir l'offre des Tissus de France au prix de 1,83 N.F. la pièce.

6I/6- Fournitures du 1er Avril 1961 au 31 Mars 1962 - Résultats d'appels d'offres -

a/ - articles de bureau, papiers façonnés, Marché -

Huit maisons ont été consultées pour cette fourniture dont le bordereau avait été scindé en 2 lots dans le but de susciter le maximum de concurrence, ainsi que l'avait décidé la Commission, lors de sa réunion du 15 Avril 1960.

Seule encore, la Maison REZETTE, adjudicataire depuis plusieurs années, a répondu et proposé l'ensemble des articles prévus, conformes au bordereau pour la somme totale de 21.896,78 N.F.

La comparaison des prix avec ceux consentis en 1960 fait apparaître une diminution pour les articles de bureau d'usage courant et une légère hausse pour les papiers façonnés qui constituaient le 2ème lot, augmentation que ce fournisseur n'avait pas appliquée, bien qu'elle fut autorisée.

La Commission estime que l'offre de la Maison REZETTE mérite d'être retenue et donne son accord pour la passation du marché à intervenir.

-4-

A la demande de M. CAMELOT, il est convenu qu'un sondage sera fait auprès des représentants lors de leur passage à l'Economat, pour connaître les prix des articles de bureau éventuellement susceptibles d'être achetés en une seule fois en grosse quantité.

Rapport transmis au Secrétariat Général.

b/ - papiers machine, duplicateur, emballage. Marché.

Sept maisons ont été pressenties pour la fourniture, sur prix et échantillons, des 38 articles composant cette collection.

Trois maisons ont soumissionné pour la totalité des articles prévus :

- REZETTE, 89, rue Caumartin à LILLE.....	24.341,13
- DEGROOTE, 61, rue de la Concorde à LA MADELEINE	26.648,30
- DUGIMONT, 28 bis, rue Basse à LILLE.....	27.510,38

La proposition de la Maison GESTETNER, incomplète et non conforme aux qualités demandées, est écartée par la Commission.

Les Ets. SEPIETER ont fait savoir qu'ils n'avaient pas la possibilité de faire une offre pour la plupart des papiers demandés.

M. DEGROOTE, fournisseur actuel, est donc battu par M. REZETTE, par une marge de 2.307,17 N.F.

En conséquence, la Commission retient l'offre de la Maison REZETTE et donne son accord pour la passation du marché à intervenir.

Rapport transmis au Secrétariat Général.

c/ - Stencils, carbones, rubans, encres pour duplicateurs .

Comme pour les articles de bureau, le bordereau ayant été scindé en 2 lots, le 1er lot visait plus spécialement les carbones et rubans, le second, les stencils et encres pour duplicateurs.

Six maisons ont été consultées, 3 ont fait parvenir les propositions suivantes:

.../...

	<u>1er lot</u>	<u>2ème lot</u>
- Ets. ECO, 10 bis, Avenue Foch à LILLE.....	6.393,65	
- M. LIETARD, rue de l'Hôpital Militaire à LILLE...	7.132,70	13.642,60
- M. Michel POHLIER, 25, route Nationale à PROVIN.	7.094,40	-

Inférieure de 700 N.F., la proposition des Ets. ECO semble très avantageuse.

Toutefois, cette Maison ne fournit pas les carbones de marque Korès prévus au bordereau mais des carbones de marque Eco non-utilisés jusqu'à présent dans les services municipaux. La différence de prix assez sensible se justifie probablement par la qualité inférieure des articles proposés. Mais l'offre des Ets. ECO présentant un intérêt non négligeable, la Commission demande, avant de se prononcer, que le service compétent établisse la comparaison qui s'impose par l'essai des carbones soumis en échantillon.

En ce qui concerne le 2ème lot, seule la Maison LIETARD a soumissionné, ayant l'exclusivité des qualités et marques demandées, A noter que les prix sont en hausse par rapport à ceux consentis en 1960, ce qui a pu, du reste, être constaté à l'occasion de récentes commandes, M. LIETARD étant adjudicataire depuis plusieurs années.

M. CAMELOT propose que le service se renseigne afin de savoir si les prix consentis par M. LIETARD correspondent au tarif grossiste.

d/ - Papiers d'imprimerie

Cet appel d'offres, également basé sur prix et échantillons, a été porté à la connaissance de 4 maisons spécialisées.

Nous avons reçu les 3 propositions suivantes où nous retrouvons en présence les mêmes maisons que pour les papiers machines et duplicateur, à savoir :

- Ets. REZETTE	6.137,94
- Ets. DEGROOTE.....	6.524,80
- M. DUGIMONT	7.577,50

M. HOLLIN, 190, rue de Paris à LILLE, n'a pas répondu.

La soumission de la Maison REZETTE, déjà fournisseur depuis plusieurs années, est encore la plus avantageuse pour la Ville, étant inférieure de 386,86 N.F. à celle de son concurrent immédiat, M. DEGROOTE.

En conséquence, la Commission retient l'offre de M. REZETTE dont les échantillons seront transmis au Lycée Technique Baggio, gros utilisateur de ces papiers.

61/7 - Questions diverses -

Contrat d'entretien pour la machine Secretary

La Commission approuve le projet de rapport à soumettre au Conseil d'Administration en vue du renouvellement du contrat d'entretien pour la machine Secretary, utilisée au Cabinet de M. le Maire pour la reproduction instantanée de documents.

Rapport transmis au Secrétariat Général.

La Commission prend acte également du rapport qui sera présenté au Conseil Municipal en vue de l'aide financière, sollicitée chaque année auprès du Service Départemental d'incendie et visant les achats à effectuer pour l'habillement du corps des Sapeurs-Pompiers.

Rapport transmis au Secrétariat Général.

Séance levée à 19 heures 30.

Vu :
l'Adjoint délégué

Y. TIBAUT

H. de V., le 27 Février 1961
Le Secrétaire,

E. THIBAUT.-



COMMISSION DE L'ECONOMAT

Je vous prie de bien vouloir assister à la réunion de la Commission de l'Economat qui se tiendra le jeudi 30 Mars 1961 à 18 h 15 dans la salle de réunion du Cabinet des Adjointes.

Hôtel de Ville, le 23 Mars 1961

Pour le Maire de Lille,
l'Adjoint délégué

Y. TYTGAT.

ORDRE DU JOUR

- 61/8 - Procès-verbal de la réunion du 24 Février 1961
 - 61/9 - Fourniture de carbones - Résultat d'appels d'offres.
 - 61/10 - Produits chimiques & chlore liquéfié - Résultat d'appel d'offres.
 - 61/11 - Droguerie et Produits d'entretien. -d°-
 - 61/12 - Brosserie. -d°-
 - 61/13 - Wassingues et Lavettes de table. -d°-
 - 61/14 - Savon mou. -d°-
 - 61/15 - Cristaux de soude -d°-
 - 61/16 - Chiffons et déchets -d°-
 - 61/17 - Achat uniformes pour agents municipaux et sapeurs-pompiers.
Résultat de l'appel d'offres.
 - 61/18 - Vente de bouteilles vides - Rapport à présenter au Conseil Municipal.
 - 61/19 - Questions diverses.
-

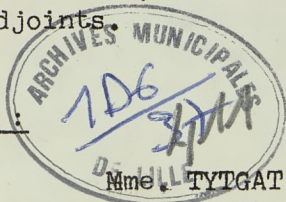
COMMISSION de l'ECONOMAT



PROCES-VERBAL de la REUNION du 30 MARS 1961

La Commission de l'Economat s'est réunie sous la présidence de Madame TYTGAT, Adjoint au Maire, le Jeudi 30 Mars 1961, à 18 heures 15, dans la salle du Cabinet des Adjointes.

Etaient présents :



Mme. TYTGAT - Adjoint au Maire
Mr. CAMELOT - Conseiller Municipal

Excusés :

Mme. VANNEUFVILLE - Conseiller Municipal
Mr. VIRON - Conseiller Municipal

Absent :

Mr. LOURDEL - Conseiller Municipal

Assistaient également à la réunion :

Mr. THIBAUT - Chef de la 1ère Division
Mr. JESUPRET - Chef du Bureau de l'Economat
Mr. CAPY - Rédacteur

Mme TYTGAT ouvre la séance à 18 heures 30 et la Commission passe à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.-

61/ 8 - Procès-verbal de la réunion du 24 Février 1961 -

Ce procès-verbal est adopté sans observation.-

61/ 9 - Fourniture de carbones - Résultat d'appel d'offres -

Ainsi que l'avait décidé la Commission lors de sa précédente réunion, les échantillons soumis par la Maison ECO ont été mis à l'essai dans un but de comparaison avec les carbones Korès, seule marque utilisée jusqu'à présent dans les Services Municipaux.

De l'avis du Service de la Dactylographie, le carbone Eco peut rivaliser avec le Korès, carboplane à dos argent, et le Korès extra n° 500. Par contre

.../...

le Korès prima moyen utilisé journellement par ce Service s'est révélé supérieur au Carbone Eco correspondant.

Par suite, la Commission décide de répartir les commandes, en fonction des résultats ci-dessus, respectivement entre les Maisons ECO et LIETARD. Cette dernière est également retenue pour le 2ème lot (stencils et encres pour duplicateurs), les renseignements obtenus sur les prix consentis ayant donné tous apaisements à M. CAMELOT.

D'autre part, il est décidé de commander, à titre d'essai, en petites quantités, un carbone spécial qui ne tâche pas et d'un usage prolongé, proposé par la Maison CARTRO de PARIS, à l'intention notamment du Service des Eaux et du Bureau d'Etudes et de Dessin.

6I/IO - Produits chimiques et chlore liquéfié - Résultat d'appel d'offres -
Période du 1.4.1961 au 31.3.1962 -

Sur 4 maisons consultées, 3 ont soumissionné pour la totalité du bordereau (26 produits), à savoir :

- DECOSTER AGACHE, 2, rue du Cirque à LILLE 11.809,75 N.F.
- Sté. des Produits Chimiques de LOOS 11.841,10 N.F.
- LOTIGIE, 29, rue Darbo à ROUBAIX 12.045,--

La Manufacture de Produits Chimiques, 12, rue du Fg. d'Arras à LILLE, n'a pas répondu.

Ces 3 maisons ont également fait parvenir les offres suivantes pour la fourniture, pendant la même période, d'environ 12.600 kgs de chlore liquéfié destinés en majeure partie au Service des Eaux, qui n'avaient pas été incorporés dans le bordereau :

- Sté. des Produits Chimiques de LOOS 92 N.F. les 100 kgs
- LOTIGIE à ROUBAIX 93 N.F. "
- DECOSTER AGACHE à LILLE 94 N.F. "

En ce qui concerne les produits chimiques, les prix proposés respectivement par la Maison DECOSTER AGACHE, fournisseur depuis 3 ans et la Société des Produits Chimiques de LOOS sont très proches, l'écart entre ces 2 propositions se traduisant par 31,35 N.F. en faveur de la maison DECOSTER AGACHE.

Pour le chlore liquéfié, c'est la Société des Produits Chimiques de LOOS qui a fait la meilleure proposition.

Il en était de même l'année dernière, la Maison DECOSTER AGACHE ayant été retenue pour les produits chimiques et la Société de LOOS pour le chlore liquéfié.

Ces fournisseurs ayant donné entière satisfaction, la Commission décide de leur faire à nouveau confiance pour la période du 1er Avril 1961 au 31 Mars 1962.

6I/11 - Droguerie et produits d'entretien - Résultat d'appel d'offres -
Période du 1.4.1961 au 31.3.1962 -

4 maisons ont été consultées pour cette fourniture dont le bordereau comporte 33 articles à l'exclusion des produits achetés directement aux producteurs, tels le savon mou, les cristaux de soude, wassingues, produits pour cuivres, cires et peaux de chamois.

Nous avons reçu les 3 propositions suivantes :

- M. LOCQUEGNIES Victor, 97, rue G. Werniers à LILLE..... 7.851,82 N.F.
- M. DELEVOY, fournisseur actuel, 46, rue J. Jaurès à LILLE..... 8.360,70
- Droguerie DUFLOS, 5, Place de Strasbourg à LILLE..... 8.616,74
(pour 31 articles sur 33 prévus)

soit une différence de 508,88 N.F. en faveur de la proposition de M. LOCQUEGNIES par rapport à celle de son concurrent immédiat, M. DELEVOY, différence qu'expliquent notamment les prix offerts pour la lessive St. Marc : 0,62 le kg. par M. LOCQUEGNIES contre 0,68 par M. DELEVOY; la quantité prévue étant de 6,500 kgs, l'offre de M. LOCQUEGNIES pour ce poste se traduit déjà par une marge de 390 N.F.

A noter que l'année dernière, M. DELEVOY avait emporté le marché sur M. LOCQUEGNIES qui en avait été titulaire pendant plusieurs années consécutives au cours desquelles il avait aussi donné entière satisfaction.

En conséquence, la Commission décide de retenir la proposition de M. LOCQUEGNIES qui est la plus avantageuse pour la Ville.

61/I2 - Brosserie - Résultat d'appel d'offres - Période du 1.4.1961 au 31.3.1962

3 maisons ont été consultées :

- A. et C. GUERMONPREZ, 31/41 rue Delpière à MARCQ-en-BAROEUL
- Société LEBON, 2, rue Courmont à LILLE, fournisseur retenu depuis plusieurs années,
- Ets. LEROUX, à AIRE-sur-la-LYS qui ont été consultés sur leur demande, mais ont négligé de répondre.

Nous avons donc reçu les 2 soumissions suivantes :

- Société LEBON 19.280,95 N.F.
- Ets. GUERMONPREZ 10.921,20 N.F.

Seule, la Société LEBON a proposé, conformes à notre demande, les 21 articles désignés au bordereau, les Ets. GUERMONPREZ ayant soumis pour les articles n° 8 - 9 - 10 et 11 des balais en soies synthétiques au lieu de balais montés mélange soies de Chine et crin animal.

En raison de la différence considérable entre le montant de ces 2 soumissions : 8.359,75 N.F., la Société LEBON a été invitée à nous soumettre, aux fins de comparaison, une proposition pour les mêmes articles.

Cette comparaison fait apparaître les résultats suivants :

1° - Tableau A - pour 19 articles :

proposition LEBON	11.942,53
" GUERMONPREZ	10.606,20

soit une différence de	1.336,33 N.F. en
faveur des prix proposés par les Ets. GUERMONPREZ.	

Dans ce tableau ont été exclus les brosses pour foyers (n° 15) et les goupillons pour radiateurs (n° 19), la Société LEBON ne pouvant offrir ces objets en fibres synthétiques.

.../...

2° - Tableau B - pour 15 articles (chiendent et coco) la brosse en soie, c'est-à-dire les 6 articles litigieux précités 8 - 9 - 10 - 11 - 15 et 19; étant exclue :

proposition LEBON	7.677,50 N.F.
proposition GUERMONPREZ	6.873,--

soit une différence de	804,50 N.F. en faveur
des prix proposés par les Ets. GUERMONPREZ.	

Il apparait donc que l'offre des Ets GUERMONPREZ est la plus avantageuse pour la Ville dans chacune des propositions.

L'attention de la Commission est attirée sur l'importance des hausses constatées sur le prix des balais en soie de chine qui, en moyenne, ont plus que doublé depuis novembre dernier. C'est ainsi que les balais 45 cm - saillie 50 cm 1 trou, qui coûtaient 11,10 N.F., valent à présent 23,52 N.F.

Le prix des 600 balais 1/2 tête, prévus pour le service des Ecole, passe de 8,70 N.F. à 13,12 N.F., ce qui porte la dépense pour ce seul poste à 7.872 N.F. Leur remplacement par des balais en soies synthétiques, valant 4,40 N.F. pièce, a été envisagé, mais l'essai effectué par le service d'entretien de l'Hôtel de Ville n'a pas été concluant.

En définitive, la Commission décide de ne pas donner suite aux propositions visant les articles en soie synthétique et, vu le prix prohibitif des soies naturelles, de s'en tenir pour l'instant à la brosse en coco.

Elle décide également de retenir, pour la période considérée, l'offre des Ets. GUERMONPREZ, qui est la plus avantageuse pour la Ville.

61/13 - Wassingues et lavettes de table - Résultat de l'appel d'offres -
Période du 1.4.1961 au 31.3.1962 -

5 maisons ont été consultées pour la fourniture approximative de :

- 1.000 wassingues en 95 x 70
- 7.000 " " 70 x 70
- 1.000 lavettes de table en 35 x 35

Quatre ont soumis les propositions suivantes accompagnées des échantillons correspondants :

- Société CONSTANT à ROUBAIX	6.960 N.F.
- Anc. Ets. BARBIEUX à WASQUEHAL	7.660 N.F.
- Ets. GOUBLE - BOUSSEMART à LYS-les-LANNOY	7.780 N.F.
- Ets. WINANTS et C°, Usines CORDA à FOREST	7.930 N.F.

Les Ets. WINANTS ont été retenus depuis plusieurs années, en raison de la qualité et de la solidité de leur fabrication, motifs qui ont déterminé le choix de la Commission en 1960 lors de la comparaison des échantillons.

Nous constatons que les prix consentis aujourd'hui sont en légère baisse par rapport à ceux de l'année dernière.

C'est ainsi que notre fournisseur actuel, les Ets. WINANTS proposent:

- 1,25 la wassingue en 95 x 70 au lieu de 1,29
- 0,92 " " 70 x 70 " 0,95
- 0,24 la lavette de table 35 x 35 au lieu de 0,25

.../...

Après examen des échantillons, la Commission décide de reconduire son choix de l'an dernier, la différence de 150 N.F. entre la proposition des Etablissements WINANTIS et celle des Etablissements GOUBLE se justifiant par la différence de qualité.

6I/I4 - Savon mou - Résultat d'appel d'offres - Période du 1.4.1961 au 31.3.1962 -

Sur 5 maisons consultées, 3 ont fait parvenir les propositions suivantes pour la quantité prévue : 8.500 kgs environ.

- Ets. GADENNE-CORNAILLE à GONDECOURT..... 7.565 N.F. soit 0,89 N.F. le kg.
- Savonnerie de la Porte Océane, 14/16, rue Henri de Saint-Delis - LE HAVRE SANVIC 7.650 N.F. soit 0,90 N.F. le kg.
- Ets. SADY, fournisseur actuel, 131, rue Gabriel Péri à MARCQ-en-BAROEUL 7.735 N.F. soit 0,91 N.F. le kg.

Les Ets. LELEUX à GONDECOURT et STEVERLYNCK à LILLE n'ont pas répondu.

Quant à la Savonnerie de la Porte Océane au HAVRE, c'est à sa demande que nous l'avons consultée.

La Commission retient la proposition des Ets. GADENNE qui, au meilleur prix, proposent un savon présentant les qualités exigées.

6I/I5 - Cristaux de soude - Résultat d'appels d'offres - Période du 1.4.1961 au 31.3.1962 -

4 maisons ont été consultées, 2 ont fait les offres suivantes pour la quantité prévue, soit 7.000 kgs.

- Ets. MERCIER, 105, rue Jean Jaurès à FACHES THUMESNIL 1.260 N.F., soit 0,18 N.F. le kg.
- Sté. RENIER Frères, 36, rue Gosselet à LILLE 1.365 N.F., soit 0,195 le kg.

La Société des Produits Chimiques de LOOS et M. DELEVOY n'ont pas répondu.

Comme l'année dernière, les Ets. MERCIER ont fait l'offre la plus avantageuse pour la Ville. En conséquence, la Commission retient la proposition de ce fournisseur qui a toujours donné satisfaction.

6I/I6 - Chiffons et déchets - Résultat d'appels d'offres - Période du 1.4.1961 au 31.3.1962 -

Les 3 maisons consultées ont adressé les propositions suivantes pour la totalité des fournitures prévues :

- BOURSIER, 11, rue du Fg. d'Arras à LILLE 3.670 N.F.
- DUBOIS, 64, rue Garibaldi à LILLE 3.735 N.F.
- Ets. COMBAUX, 12, Place du Concert à LILLE 3.985 N.F.

.../...

La Commission retient l'offre de la Maison BOURSIER, plus avantageuse pour la Ville. Ce fournisseur avait d'ailleurs donné toute satisfaction dans le passé, alors que la Maison DUBOIS, fournisseur actuel, avait fait l'objet de réclamations.

61/17 - Achat d'uniformes pour agents municipaux et sapeurs-pompiers. Résultat d'appel d'offres - Marché pour la période du 1.4.1961 au 31.3.1962 -

Cet appel d'offres basé sur prix et concours d'échantillons, comporte la fourniture de :

a/- pour les agents municipaux :

- 10 costumes de cérémonie (1 veston - 1 gilet - 1 pantalon)
- 9 uniformes pour chauffeurs touristes (1 veston - 1 pantalon)
- 128 uniformes pour agents municipaux et gardes des bois (1 veston - 1 pantalon)

b/ - pour les sapeurs-pompiers :

- 4 tenues de ville (1 officier) - 1 vareuse - 1 pantalon et ceinturon drap (3 sapeurs)
- 124 pantalons
- 4 manteaux

Nous avons reçu des maisons habituellement consultées pour ces fournitures, les propositions suivantes, appuyées des échantillons correspondants.

a/ - Agents municipaux

1°/ - 10 costumes de cérémonie en serge noire ou tissu grain de poudre

	<u>Prix unitaire</u>	<u>Prix total</u>
- Ets. SIGRAND, rue Neuve à LILLE	199,--	1.990,--
- Tailleur se Roubaix, 10, rue N. Leblanc à LILLE ..	201,--	2.010,--
- Ets. TESSE, 18, rue de Courtrai à LILLE	224,--	2.240,--

Le Tailleur de ROUBAIX avait également soumis 3 variantes, respectivement aux prix de 173,75 - 186,55 et 199,35 le costume.

2°/ - 9 uniformes pour chauffeurs touristes en whipcord 450 bleu marine :

- Tailleur se Roubaix	163,20	1.468,80
- Ets. SIGRAND	166,--	1.494,--
- Ets. TESSE	229,--	2.061,--

En outre, le Tailleur de ROUBAIX a soumis en variante 3 propositions, respectivement aux prix de 168,05 - 175,20 et 175,35 N.F. l'uniforme.

3°/ - 128 uniformes pour agents municipaux et gardes des bois en whipcord 450 noir :

- Tailleur de Roubaix	163,20	20.889,60
- Ets. SIGRAND	166,--	21.248,--
- Ets. TESSE	214,--	27.392,--

.../...

Pour ces uniformes, le Tailleur de ROUBAIX a soumis les mêmes variantes qu'au paragraphe 2.

b/ - Sapeurs-pompiers

	4 tenues de Ville		124 pantalons		4 manteaux	
	Prix unit. N.F.	Prix tot. N.F.	P. unit. N.F.	P. tot. N.F.	P. unit. N.F.	P. total N.F.
- Tailleur de ROUBAIX	121,55	486,20	28,05	3.478,20	110,75	443,--
- Ets. SIGRAND	161,--	644,--	33,15	4.110,60	95,80	383,200
1 officier)	218,--					
- Ets. TESSE)		794,--	58,--	7.192,--	171,--	684,--
3 sapeurs)	192,--					

Les Ets. SIGRAND ont également proposé en variante un pantalon à 51,45 et un manteau à 149,44.

De son côté, le Tailleur de ROUBAIX a soumis plusieurs variantes allant de 161,70 à 180,45 l'uniforme, de 43,60 à 51,20 le pantalon et de 147 à 163,50 le manteau.

Après examen des échantillons, la Commission retient à nouveau les offres de la Maison TESSE, tant en ce qui concerne l'habillement des agents municipaux que celui des sapeurs-pompiers. Bien que les prix proposés soient légèrement supérieurs à ceux des concurrents, elle motive son choix par la qualité des tissus présentés qui correspond en tous points aux caractéristiques exigées, par la confection soignée des vêtements et uniformes que ce fournisseur livre depuis plusieurs années, par l'observation stricte des délais de fabrication imposés.

En conclusion, la Commission donne son accord en vue de la passation du marché, le montant des achats prévus se chiffrant à 31.693 N.F. pour les agents municipaux et à 8.670 N.F. pour le corps des sapeurs-pompiers.

Rapport transmis au Secrétariat Général.-

61/18 - Vente de bouteilles vides - Rapport à présenter au Conseil Municipal -

En vue de la vente à l'amiable des bouteilles vides type "Champenoise" provenant des réceptions organisées à l'Hôtel de Ville, les maisons spécialisées ci-après ont été consultées :

- M. COMEYNE, 13, rue de Maubeuge à LILLE
- Ets. MICHEL & JEAN, 23, rue Desaix à LILLE
- NORD-BOUTEILLES, 62, rue de l'Alcazar à LILLE

Nous avons reçu les offres de reprise suivantes :

- COMEYNE 0,1525 N.F. la bouteille
- NORD-BOUTEILLES..... 0,13 " "
- Ets. MICHEL & JEAN 0,12 " "

M. COMEYNE ayant fait l'offre la plus avantageuse, a été chargé de l'enlèvement de notre stock, soit 1.586 bouteilles.

La Commission approuve le projet de rapport à soumettre au Conseil Municipal pour l'admission en recette de la somme de 241 N.F. 86

Rapport transmis au Secrétariat Général.-

.../...

61/19 - Questions diverses -

Achat registres courrier - demandes de prix - résultat -

En vue de renouveler le stock des registres utilisés par les services pour l'enregistrement du courrier et des questions s'y rapportant, nous avons adressé les demandes de prix aux Maisons spécialisées.

Les 5 propositions suivantes nous sont parvenues pour la fourniture de 50 registres, format 37/31, 400 pages plus répertoire en fin, reliure pleine toile noire :

	<u>Prix unitaire</u>	<u>Prix total</u>
- COMBE, 132, rue de Paris à LILLE	41,--	2.050 N.F.
- MAHU-CHEVALIER, 28, rue Emile Desmet à LILLE	47,50	2.375 N.F.
- IMPRIMERIE OUVRIERE, 209, rue d'Arras à LILLE....	55,--	2.750 N.F.
- REZETTE, 89, rue Caumartin à LILLE	59,80	2.990 N.F.
- BOURIEZ-BATAILLE, 5, rue Jacquemars Gielée à LILLE	73,65	3.682,50

L'Imprimerie MOREL & CORDUANT a répondu qu'elle ne pouvait soumissionner.

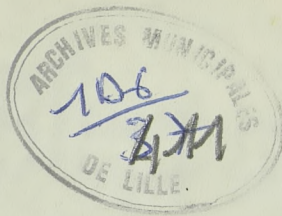
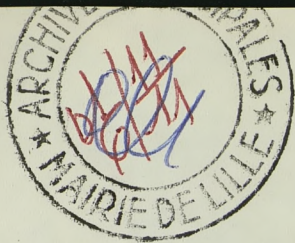
La Commission retient l'offre de la Maison COMBE, impression litho verte, qui est la plus avantageuse pour la Ville. -

Séance levée à 20 heures.-

Hôtel de Ville, le 6 Avril 1961

Vu :
L'Adjoint délégué,
Y. TYTGAT.-

Le Secrétaire,
E. THIBAUT.-



COMMISSION de l'ECONOMAT

Je vous prie de vouloir bien assister à la réunion de la Commission de l'Economat qui se tiendra le Vendredi 26 Mai 1961 à 18 heures 15 dans la salle de réunion du Cabinet des Adjoints.-

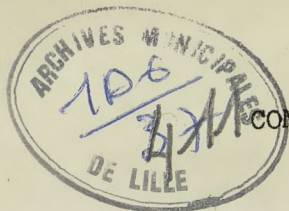
Hôtel de Ville, le 19 Mai 1961

Pr. le Maire de LILLE
l'Adjoint Délégué,

Y. TYTGAT.-

ORDRE du JOUR

- 6I/20 - Compte-rendu de la séance du 30 Mars 1961.
 - 6I/21 - Achat de machines à écrire. Résultat d'appel d'offres.
 - 6I/22 - Achat de canadiennes pour le Corps des Sapeurs-Pompiers.
 - 6I/23 - Questions diverses.-
-



COMMISSION de l'ECONOMAT

PROCES-VERBAL de la REUNION du 26 MAI 1961

La Commission de l'Economat s'est réunie sous la Présidence de Madame TYTGAT, Adjoint au Maire, le vendredi 26 Mai 1961 à 18 heures 15, dans la salle de réunion du Cabinet des Adjoints.

Etaient présents :

Mme TYTGAT - Adjoint au Maire
Mme VANNEUFVILLE - Conseiller Municipal

Excusé : M. CAMELOT,

Absents : M.M. LOURDEL et VIRON

Assistaient également à la réunion :

M. THIBAUT - Chef de la 1ère Division
M. JESUPRET - Chef du Bureau de l'Economat
M. CAPY - Rédacteur

En ouvrant la séance, Mme TYTGAT exprime ses regrets d'être privée du concours de trois membres de la Commission, d'autant que la réunion a pour but essentiel de procéder au choix de machines à écrire, choix particulièrement délicat en raison des nombreux modèles de toutes marques qui ont été déposés par les concurrents.

Ces modèles, dont on ne peut disposer outre-mesure, occupent entièrement la grande table de la salle de séance, et Mme TYTGAT pense, ainsi que Mme VANNEUFVILLE, qu'il ne peut en conséquence être envisagé de reporter la réunion.

Il est alors passé à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

61/20 - Procès-verbal de la réunion du 30 Mars 1961 -

Ce procès-verbal est adopté sans observation.

61/21 - Achat de machines à écrire. Résultats de l'appel d'offres -

12 maisons ont été consultées pour la fourniture de 12 machines équipées comme suit :

- Caractère ELITE
- Tabulateur décimal automatique 10 touches
- 45 cms de ligne d'écriture
- avec et sans retour électrique
- équipement avec et sans stencilex
- housse, tapis amortisseur et nécessaire d'entretien

.../...

La demande portait obligation de préciser le pourcentage du rabais consenti par rapport au prix commercial, la durée de la garantie et le délai de livraison. Un modèle de la machine proposée devait être déposé en Mairie le jour prévu pour la réunion de la Commission.

Nous avons reçu 11 réponses comportant en tout 29 propositions qui, pour plus de clarté, ont été classées dans un tableau comparatif qui fait apparaître les résultats suivants :

I - MACHINES AVEC RETOUR ELECTRIQUE ET STENCILEX

(2 propositions)

	<u>Prix unitaire au catalogue</u>	<u>Rabais consenti</u>	<u>Prix unitaire proposé</u>	<u>OBSERVATIONS</u>
- JAPY S I86 D (Sté JAPY, 194, rue Solférino)	I.825,--	23% = 420	I.405,--	garantie 1 an
- HERMES-AMBASSADOR (M. VALBRUN, 8, rue Jean Sans Peur)	I.830,75	20% = 370,15	I.480,60	" 2 ans

II - MACHINES AVEC RETOUR ELECTRIQUE, mais SANS STENCILEX

(2 propositions)

- JAPY S. I86 D	I.760,--	23% = 405	I.355,--	" 1 an
- HERMES-AMBASSADOR	I.784,--	20% = 356,80	I.427,20	" 2 ans

La Société JAPY et M. VALBRUN sont donc les deux seules Maisons qui ont proposé des machines avec retour électrique.

III - MACHINES SANS RETOUR ELECTRIQUE mais AVEC STENCILEX

(10 propositions)

- SUPERMETAL, G.S.3. (FLIPO & C°, 15, rue Jean Sans Peur)	-	-	I.145,--	
- HERMES-STANDARD 8	I.551,--	25% = 387,75	I.163,25	garantie 2 ans
- JAPY SC 3I D (stan- dard classique)	I.665,--	25% = 416	I.249,--	" 1 an
				.../...

-REMINGTON STANDARD(I33, rue du Molinel)	I.484,--	20% = 296	I.188(+ *117)I.305	* supplément pour stencilex - ga- rantie 1 an
-UNDERWOOD, modèle 20 (FLIPO et C°, 13, rue Jean Sans Peur)	-	-	I.320,--	ce prix est le même avec cylin- dre normal
-JAPY S I85 D	I.725,--	23% = 397	I.328,--	garantie 1 an
-OLIVETTI, type "Draspron 82", Succursale de LILLE, 56 bis, Bld. de la Liberté	I.680,--	25% = 420	I.260(+ *84(I.344	* supplément pour stencilex - garan- tie 1 an -
-HERMES-AMBASSADOR	I.750,75	20% = 350,15	I.400,60	garantie 2 ans
-TORPEDO Dynacord (Ets. TARDIEU et MER- LIN, 48, rue de la Vignette)	I.830,37	15% = 274,50	I.555,87	garantie 2 ans
-REMINGTON "NOISELESS" I33, rue du Molinel	2.325,--	20% = 465,--	I.860(+ *117)I.977	* supplément pour stencilex

IV - MACHINES SANS RETOUR ELECTRIQUE NI STENCILLEX

(15 propositions)

-LIETARD (Remington Standard)	I.484,--	28% = 415,50	I.068,50	garantie 1 an
-FLIPO (Supermétal GS 3)	-	-	I.090,--	
-VALERON (Hermés Standard 8)	I.508,35	25% = 377,08	I.131,27	garantie 2 ans
-VESLOT (Remington standard)	I.484,--	23% = 341,32	I.142,68	" 2 ans
-Sté REMINGTON (d°)	I.484,--	20% = 296	I.188,--	" 1 an
-DEBRUYNE (OLYMPIA)	I.595,--	25% = 399	I.196,--	" 1 an
-Sté. JAPY (Japy SC 3I standard classique)	I.600,--	25% = 400	I.200,--	" 1 an
-VESLO (Olympia)	I.595,--	23% = 366,85	I.228,15	" 2 ans
-OLIVETTI (type Draspron 82)	I.680,--	25% = 420	I.260,--	" 1 an
-Sté. JAPY (S.I85 D)	I.660,--	23% = 382	I.278,--	" 1 an
-FLIPO (Underwood)	-	-	I.320,--	même prix qu'avec stencilex

.../...

-VALBRUN (Hermés Ambassador)	I.684,--	20% = 336,80	I.347,20	garantie 2 ans
-UNDERWOOD (Suc. de LILLE)	I.766,--	20% = 353,20	I.412,80	
-FACIT (Ormec, mod. TI 49 DEC)	I.668,35	10% = 166,85	I.501,50	
-REMINGTON (Noiseless)	2.325,--	20% = 465	I.860,--	garantie 1 an

Après examen des modèles présentés, la Commission procède à un échange de vues sur ces nombreuses propositions.

Considérant que les machines Hermés et Japy dont sont pourvus la plupart des services, notamment la Dactylographie, ont toujours donné satisfaction et sont d'un prix avantageux, que le modèle Olympia, bien que d'importation, est lui aussi d'une qualité éprouvée et d'un prix également intéressant, la Commission décide, en conclusion, de scinder les achats sur la base des offres suivantes:

1/- Machines avec retour électrique et équipement en stencilex -

		Fournisseurs retenus
2 "JAPY" S. I86 D - au prix unitaire de : I.405,-- N.F.		Société JAPY
2 "HERMES AMBASSADOR" - au prix unit. : I.480,60 "		Mr. VALBRUN
2/- <u>Machines sans retour électrique, ni stencilex</u>		
3 "HERMES STANDARD 8" - au prix unit. : I.131,27 "		Mr. VALBRUN
3 "JAPY S.C. 3I D "Standard classique au prix unitaire de I.200,-- "		Société JAPY
2 "OLYMPIA" au prix unitaire de I.196,-- "		Ets. DEBRUYNE (ces derniers ayant offert un rabais de 25% contre 23 à Mr VESLOT)

6I/22 - Achat de canadiennes en cuir pour le Corps des Sapeurs-Pompiers -

Cette fourniture avait fait l'objet en 1960 d'un appel d'offres pour 45 canadiennes auprès de 5 maisons spécialisées et ce sont les Ets. BEKAERT-NOLLET à HALLUIN qui furent retenus par la Commission de l'Economat, leurs prix étant le meilleur marché.

La Commission est d'avis de faire à nouveau confiance à ce fournisseur, qui a donné entière satisfaction, pour la fourniture des 20 canadiennes prévues pour l'année 1961.

.../...

61/23 - Questions diverses -

La Commission décide de reporter à une réunion ultérieure la question du champagne dont Mme TYTGAT doit, au préalable, entretenir M. le Maire.-

La Séance est levée à 19 heures 45.-

Le Secrétaire,

Vu :
L'Adjoint délégué,

Y. TYTGAT.-

E. THIBAUT.-

COMMISSION de l'ECONOMAT



Je vous prie de vouloir bien assister à la réunion de la Commission de l'Economat qui se tiendra le Mardi 17 Octobre 1961 à 18 heures 30 dans la salle de réunion du Cabinet des Adjoints.-

Hôtel de Ville, le 10 Octobre 1961

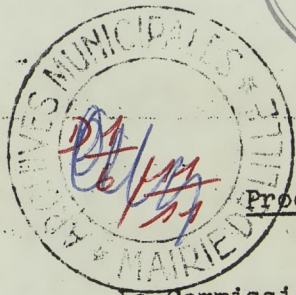
Pr. le Maire de LILLE,
l'Adjoint délégué,

Y. TYTGAT.-



- ORDRE du JOUR -

- 61/24 - Compte-rendu de la séance du 26 Mai 1961
- 61/25 - Distribution de fin d'année à certaines catégories de la population
- 61/26 - Fourniture d'articles textiles - Année 1961 - Marché de gré à gré
- 61/27 - Vente de vieux papiers - Résultat de l'appel d'offres
- 61/28 - Résultat d'appels d'offres pour travaux d'impression et fournitures d'imprimés divers en 1962 et 1963
- 61/29 - Questions diverses.-



COMMISSION de l'ECONOMAT

Procès-verbal de la réunion du 17 Octobre 1961

La Commission de l'Economat s'est réunie sous la présidence de Madame TYTGAT, Adjoint au Maire, le mardi 17 Octobre 1961 à 18 heures 30 dans la salle de réunion du Cabinet des Adjoints.

Etaient présents :

Mme TYTGAT - Adjoint au Maire
Mme VANNEUFVILLE - Conseiller Municipal
M. LOURDEL - -d°-

Excusés : M.M. CAMELOT et VIRON

Assistaient également à la réunion :

M. THIBAUT, Chef de la 1ère Division
M. CAFY, Rédacteur à l'Economat

Mme TYTGAT ouvre la séance à 18 heures 30 et la Commission passe à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

61/24 - Procès-verbal de la réunion du 26 Mai 1961 -

Ce procès-verbal est adopté sans observation.-

61/25 - Distribution de fin d'année à certaines catégories de la population -

La Commission adopte dans son ensemble le rapport qui lui est présenté pour cet objet et qui sera soumis à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Rapport transmis au Secrétariat Général.-

.../...

6I/26 - Fourniture d'articles textiles - Année 1961 - Marché de gré à gré -

La Commission approuve le rapport à soumettre à la prochaine réunion du Conseil Municipal en vue de la passation du marché de gré à gré à intervenir avec la Société des TISSUS de FRANCE pour l'année 1961 et dont l'importance peut être fixée à 25.000 N.F.

Rapport transmis au Secrétariat Général.-

6I/27 - Vente de vieux papiers - Résultat de l'appel d'offres -

5 maisons ont été consultées pour la reprise, au cours des années 1961 et 1962, des vieux papiers provenant des archives et des corbeilles des bureaux de l'Hôtel de Ville et autres établissements municipaux.

Nous avons reçu les offres suivantes exprimées pour 100 kgs selon les catégories :

	<u>Archives</u>	<u>Bouquins</u>	<u>Corbeilles</u>
- Ets. DELEPLANQUE à ROUBAIX	8,50 N.F.	8 N.F.	4 N.F.
- Ets. HANTSON à SAINT-ANDRE	8,50 N.F.	7,50 N.F.	6 N.F.
- Société S.A.C.I. à MONS en BAROEUL...	5,-- N.F.	3 N.F.	3 N.F.

Les Ets. DELMOTTE à LILLE et le COMPTOIR de la RECUPERATION à ROUBAIX n'ont pas répondu.

Sur la base des quantités de papier cédées en 1960 et 1961, on peut estimer comme suit le montant total de ces propositions qui se traduit à l'avantage des Ets. HANTSON, en raison du prix proposé par cette maison pour les corbeilles (6 N.F. les 100 kgs) qui constituent le stock le plus important.

Montant total des propositions
(Archives : 7.160 K - Bouquins : 340 k -
corbeilles : 13.520 K)

- Ets. HANTSON	1.445,30 N.F.
- Ets. DELEPLANQUE	1.176,60 N.F.
- Société S.A.C.I.	773,40 N.F.

En conséquence, la Commission retient l'offre des Ets. HANTSON qui est la plus avantageuse pour la Ville.

Rapport transmis au Secrétariat Général.-

.../...

6I/28 - Résultat d'appels d'offres pour travaux d'impression et fourniture d'imprimés divers en 1962 et 1963 -

I°/ - Impression des fascicules du Conseil Municipal et du Répertoire des Actes Administratifs -

Les imprimeurs lillois ci-après, qui ont été consultés pour l'exécution de ces travaux comportant 2 lots, d'une part les fascicules du C.M., d'autre part les fascicules du Répertoire des Actes Administratifs, ont soumis les propositions suivantes :

1er lot - fascicules du Conseil Municipal - prévision : 2.000 pages environ

	<u>Prix de la page imprimée</u>	<u>Prix de la page blanche</u>	<u>Montant total de la soumission</u>
- Imprimerie MOREL & CORDUANT	29,60	6,60	59.200 N.F.
- Imprimerie O.S.A.P.	29,75	6,60	59.500 N.F.
- Imprimerie DOURIEZ-BATAILLE	31,50	7,--	63.000 N.F.
- Imprimerie SAUTAI Fils	31,56	6,86	63.120 N.F.

2ème lot - fascicules du Répertoire des Actes Administratifs - prévision : 500 pages environ

- Imprimerie O.S.A.P.....	21,80	5,70	10.900 N.F.
- Imprimerie MOREL & CORDUANT	22,20	5,75	11.100 N.F.
- Imprimerie SAUTAI Fils	22,98	6,12	11.490, N.F.
- Imprimerie DOURIEZ-BATAILLE	23,20	6,10	11.600 N.F.

La Commission propose de confier l'impression des fascicules du C.M. à l'Imprimerie MOREL & CORDUANT et celle des fascicules du Répertoire des Actes Administratifs à l'Imprimerie OUVRIERE O.S.A.P., ces maisons ayant consenti respectivement les prix les plus avantageux pour la Ville.

La Commission donne son accord pour la passation du marché de gré à gré à intervenir avec l'Imprimerie MOREL & CORDUANT, dont l'importance annuelle peut-être fixée approximativement à 32.000 N.F. compte tenu des travaux imprévus.

Rapport transmis au Secrétariat Général.-

.../...

2°/ - Fourniture de lettres à en tête et imprimés divers -

Les 6 imprimeurs de la place qui ont été consultés pour cette fourniture scindée en 2 lots et basée sur prix et échantillons, ont fait parvenir les propositions suivantes :

1er lot - lettres à en tête et imprimés stock Economat -

- M. GARCENOT Jean	I3.496,50 N.F.
- M. MAHU-CHEVALIER	I3.939,90 "
- Ets. DOURIEZ BATAILLE	I4.553,-- "
- Imprimerie MOREL & CORDUANT	I4.748,-- "
- Imprimerie O.S.A.P.	I5.89I,50 "
- M. PLANQUART Félix	I9.250,-- "

2ème lot - Imprimés divers -

- M. GARCENOT Jean	5.3I5,30 N.F.
- Ets. DOURIEZ BATAILLE	7.446,-- "
- M. MAHU CHEVALIER	7.7I0,70 "
- Imprimerie MOREL & CORDUANT	7.745,-- "
- M. PLANQUART Félix	I2.604,-- "

L'imprimerie O.S.A.P. n'a pas soumissionné pour ce lot.

La lettre d'appel d'offres précisait que les 2 lots pourraient être attribués au même soumissionnaire à la condition expresse qu'il soit en mesure d'exécuter les commandes dans les délais impartis.

Dans cette éventualité, les offres ci-dessus ont été groupées dans le tableau comparatif suivant :

	<u>1er lot</u>		<u>2ème lot</u>		<u>Total</u>
- M. GARCENOT	I3.496,50	+	5.3I5,30	=	I8.8II,80 N.F.
- M. MAHU CHEVALIER	I3.939,90	+	7.7I0,70	=	2I.650,60 "
- Ets. DOURIEZ BATAILLE	I4.553	+	7.446	=	2I.999,--
- MOREL & CORDUANT	I4.748	+	7.745	=	22.493,--
- PLANQUART	I9.250	+	I2.604	=	3I.854,--
					.../...

Les propositions de M. GARCENOT se révèlent donc les plus avantageuses pour la Ville, étant inférieures de 2.838,80 N.F. (283.880 anciens francs) à celles de son concurrent immédiat, et de 3.000 N.F. (300.000 anciens francs) et plus par rapport aux autres soumissionnaires.

En conséquence, la Commission propose de retenir les soumissions sous-critées par M. GARCENOT, dont les échantillons de papier présentés sont conformes à la qualité exigée (marque, poids et afnor) et ce fournisseur s'étant engagé formellement à exécuter les commandes dans les délais imposés.

6I/29 - Questions diverses -

a/ - Achat de bottes caoutchouc "Labrador" - Les prix suivants nous ont été offerts pour cet achat comportant 70 paires, pointures diverses, à l'usage des services municipaux :

- ROBAX, 123, bis rue Paul Lafargue à LILLE..... 25,75 la paire
- DISPA-PAPILLON, 40, place A. Dumas à LILLE 27 N.F. "
- Ets. HUTCHINSON à LA MADELEINE 27,26 "

La Maison ROBAX ayant consenti le prix le meilleur marché à qualité égale, la Commission a décidé de passer la commande à cette Maison qui fut également retenue l'année dernière.

b/ - Achat de serviettes éponge pour les colis aux soldats - Les 3 maisons consultées en vue de cet achat comportant 50 douzaines de serviettes éponge confectionnées 55 x 85, coloris divers, ont soumis les propositions suivantes, hors taxes, cet article étant exonéré de la T.V.A. en raison de sa destination.

- Ets. ESKENAZI Frères, 86, rue du Molinel à LILLE (réf. Bayadère 1,50 pièce
(réf. Avril 1,93 "
- Textiles et Confections du Nord, 48, rue Léon (série n° 15 2,05 "
Gambetta à LILLE (" n° 350 2,08 "
(" n° 58 2,11 "
- Tissus de France à MARCQ en BAROEUL 2,41 "

Après examen des échantillons, la Commission arrête son choix sur le modèle Série n° 58, proposé par TEXTILES & CONFECTIONS du NORD, au prix de 2,11 N.F. eu égard à la qualité et aux dimensions de cet article, 60 x 90, au lieu de 55 x 85.

.../...

c/ - Champagne et vin mousseux - La Commission prend acte des achats effectués cette année et restant à effectuer pour les réceptions et la confection des colis ainsi que des raisons qui ont conduit à éliminer le vin Blanc de Blanc, le mousseux Vouvray Sommesous ayant la préférence.

Elle enregistre avec satisfaction l'information de Mme TYTGAT qui, au cours de la récente réception en l'honneur de Mr. l'Ambassadeur d'Angleterre, a recueilli des éloges pour la qualité du champagne servi à cette occasion.

La Commission estime en conséquence qu'il y a lieu de continuer à effectuer les achats de Mousseux Vouvray Sommesous et de Champagne Henriot à l'Agence Panien à LILLE, dépositaire de ces deux marques.-

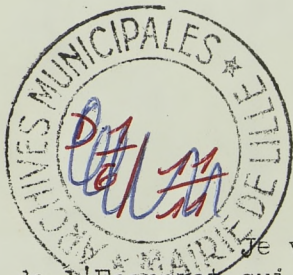
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 30.-

Hôtel de Ville, le 20 Octobre 1961
Le Secrétaire,

E. THIBAUT.-

Vu :
l'Adjoint délégué,

Y. TYTGAT.-



COMMISSION de l'ECONOMAT

Je vous prie de vouloir bien assister à la réunion de la Commission de l'Economat qui se tiendra le mardi 14 Novembre 1961 à 18 heures 30 dans la salle de réunion du Cabinet des Adjoints.-



Hôtel de Ville, le 6 Novembre 1961

Pr. le Maire de Lille
l'Adjoint délégué,
Y. TYTGAT.-

ORDRE du JOUR

- 61/30 - Compte-rendu de la séance du 17 Octobre 1961
 - 61/31 - Distribution de colis de fin d'année - Fourniture de vin -
 - 61/32 - Fourniture de lait en 1962 -
 - 61/33 - Fourniture de beurre et oeufs en 1962 -
 - 61/34 - Fourniture de denrées d'épicerie en 1962 -
 - 61/35 - Fourniture de confiture en 1962 -
 - 61/36 - Fourniture de café en 1962 -
 - 61/37 - Fourniture de chaussures et brodequins en 1962 -
 - 61/38 - Fourniture de vêtements de travail en 1962 -
 - 61/39 - Fourniture de blouses et tabliers en 1962 -
 - 61/40 - Questions diverses -
-

COMMISSION de l'ECONOMAT

PROCES-VERBAL de la REUNION du 14 NOVEMBRE 1961

La Commission de l'Economat s'est réunie sous la présidence de M. e TYTGAT, Adjoint au Maire, le Mardi 14 Novembre 1961 à 18 heures 30 dans la salle de réunion du Cabinet des Adjointes.

Etaient présents :

Mme TYTGAT, Adjoint au Maire,
Mme VANNEUFVILLE, Conseiller Municipal
M. CAMELOT, Conseiller Municipal
M. LOURDEL, Conseiller Municipal

Excusé : M. VIRON

Assistaient également à la réunion :

M. THIBAUT, Chef de la 1ère Division
M. JESUPRET, Chef du Bureau de l'Economat
M. CAPY, Rédacteur

Mme TYTGAT ouvre la séance à 18 heures 30 et la Commission passe à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

61/30 - Procès-verbal de la réunion du 17 Octobre 1961 -

Ce procès-verbal est adopté sans observation.

61/31 - Distribution de colis de fin d'année - fourniture de vin -

En vue de procéder à l'achat du vin entrant dans la composition des colis de fin d'année, soit 5.500 bouteilles Bordeaux rouge et 500 bouteilles Bordeaux blanc, nous avons fait appel à la concurrence auprès des négociants ci-après en les invitant pour le vin rouge à établir leurs propositions respectivement pour 500, 1.000 et 2.000 bouteilles.

- DEPOORTER Frères, 2, rue de la Louvière à LILLE
- GRANDE BRASSERIE, 39, Bld. de la Moselle à LILLE
- Ets. Fernand GUELTON, 409, rue Léon Gambetta à LILLE
- COMPAGNIE LILLOISE des VINS & ALCOOLS, 37, Bld. Montebello à LILLE
- HENNINOT, 19, rue d'Esquermes à LILLE
- CATTEAU Frères, 25/27, rue de la Poste à BONDUES
- REVEREAU, 212, rue d'Arras à LILLE, Directeur Régional de la S.A. de ST. ROMAIN à BORDEAUX
- AUX CAVES SAINT-MARTIN, 3, rue de Turenne à LILLE.

M. HENNINOT et les CAVES SAINT-MARTIN nous ont informé qu'ils n'étaient pas placés pour nous donner satisfaction.

Les autres Maisons ont soumis les offres suivantes :

.../...

	<u>Vin rouge</u> (la bout. N.F.)	<u>Vin blanc</u> (la bout. N.F.)
<u>- LA GRANDE BRASSERIE</u>		
3 prix :		
Bordeaux	1,68	Bordeaux 1,38
Bordeaux vieux	1,95	" vieux 1,69
Château Daillan ou Château Mouchac....	1,85	" sup. 1,99
<u>- Les Ets. GUELTON</u>		
Bordeaux sup. Château Valbrose 1960...	1,90	" St. Macaire 1,70
<u>- Ets. CATTEAU Frères</u>		
Bordeaux sup. A.C., prix dégressifs suivant quantité : pour 500 bout.....	1,85	Bordeaux sup. A.C. 1,65
pour 1.000 "	1,80	
pour 2.000 "	1,75	
<u>- C° LILLOISE des VINS & ALCOOLS</u>		
Bordeaux sup. A.C.....	2,31	1,95
<u>- Ets. DEPOORTER offre limitée à 1.000 bout.</u>		
Bordeaux A.C.....	1,75	
Pas de proposition pour le vin blanc		
<u>- M. REVEREAU : 3 prix</u>		
Château Buadelle "Minervois" V.D.Q.S.	1,65	Bordeaux sup. 1,95
Bordeaux vieux	2,20	
Bordeaux supérieur vieux	2,30	

Après échange de vues, la Commission est d'avis, compte tenu de la hausse des prix par rapport à l'année dernière, de répartir les commandes comme suit :

<u>Vin rouge</u>	<u>Fournisseurs</u>
- 2.000 bout. Château Buadelle "Minervois" à 1,65	REVEREAU
- 1.000 bout. Château Daillan à 1,85	GRANDE BRASSERIE
- 1.000 bout. Bordeaux sup. A.C. à 1,80	CATTEAU Frères
- 1.000 bout. Bordeaux A.C. à 1,75	DEPOORTER
- 500 bout. Château Valbrose 1960 à 1,90	GUELTON

<u>Vin blanc</u>	
- 500 bout. Côtes de Bordeaux St. Macaire à 1,70	GUELTON

.../...

6I/32 - Fourniture de lait pasteurisé en 1962 -

Cette fourniture, destinée aux Crèches, à la Pouponnière et à l'Ecole de Plein Air, comporte d'une part :

- 16.000 litres, lait conditionné en bouteilles,

et d'autre part :

- 7.000 litres, lait conditionné en bidons.

Les laiteries que nous avons consultées devaient proposer un rabais exprimé en pourcentage sur les prix limites de vente au consommateur, toutes taxes comprises, fixés par les arrêtés de M. le Préfet du Nord.

Nous avons reçu les propositions suivantes :

- M. RENEAU René, industriel, laitier à CUINCY-Lez-DOUAI, fournisseur actuel qui s'offre de reconduire le même rabais, soit 13%
- la Sté. CLARA à THUMESNIL qui, en 1960, avait offert un rabais de 11%, offre aujourd'hui 18%

Nous n'avons reçu aucune réponse des adhérents de la Fédération des Coopératives Laitières de la Région du Nord, 44, rue Jean Sans Peur à LILLE.

En conséquence, la Commission propose de retenir l'offre de la Sté. CLARA, dont le rabais se traduit par une économie de 700 N.F. pour la Ville, et cette firme ayant donné entière satisfaction en 1959 et 1960.

6I/33 - Fourniture de beurre et oeufs en 1962 -

Nous avons été saisis des 2 propositions suivantes pour ces fournitures comportant environ 1.200 kgs de beurre laitier, provenance Normandie Charente ou Eure, et 6.000 oeufs, également destinés aux Crèches, à la Pouponnière et à l'Ecole de Plein Air :

1°/ - la Sté WOESSEN, fournisseur actuel, s'offre de reconduire les mêmes conditions soit un rabais de 1% sur les cours journaliers repris dans l'Echo des Halles Centrales de PARIS, la facturation étant majorée de la taxe locale, après déduction du rabais.

2°/ - M. LENGELE, 240, rue de Tourcoing à MARCQ-en-BAROEUL, qui n'a jamais soumissionné, offre les mêmes conditions et garanties que celles consenties à l'internat municipal du Lycée Fénelon dont il est le fournisseur depuis plusieurs années, conditions qui se résument comme suit :

- a/ - qualité : beurre laitier pasteurisé Normand extra-fin, en provenance de la Laiterie d'AUMAËLE (Haute Normandie), fabriqué sous contrôle de la Section Technique des Industries laitières
- b/ - prix : cette laiterie a renoncé à la pratique du rabais, ses prix fixés selon la cotation des Halles Centrales de PARIS, étant compétitifs, et s'entendant toutes taxes comprises.

.../...

C'est ainsi que M. LENGELE évalue entre 6 à 10% la réduction qu'il fait au Lycée FENELON en s'appuyant sur l'exemple suivant :

- prix fixé par l'Echo des Halles n° 254 du 24 Octobre 1961 :

beurre en mottes de 10 kgs.....	9,20 N.F. kg
prix départ, ce qui correspond à	9,60 "
rendu à LILLE et à	9,80 "
pour le beurre en plaquettes de 250 grs, en papier alu, il a facturé ce dernier	
	9 N.F. le kg.
au Lycée FENELON, d'où un rabais atteignant presque 10%. Bien que ce prix ait été depuis porté à 9,20, le rabais ressort encore à 6% sur la base du cours précité, la facturation WOESSEN s'établit comme suit.	
	9,20 N.F. kg
rabais 1%.....	0,092

reste	9,108
taxe locale :	
2,82%.....	0,256

soit : ;.....	9,364
	=====

Cette comparaison apparait donc à l'avantage de la Maison LENGELE qui s'est toujours strictement conformée à ses engagements nous a dit l'Agent spécial du Lycée FENELON.

En ce qui concerne les oeufs, M. LENGELE s'en réfère pour les prix à la classification établie d'après leur poids. C'est ainsi qu'il a facturé au Lycée FENELON 0,24 l'oeuf pesant entre 46 et 55 grs et 0,26 l'oeuf gros moyen de 56 à 60 grs. Etant donné que le prix officiel se situe aux environs de 0,255 (B.O.S.P. du 21.10.1961) cette proposition peut être considérée comme intéressante compte tenu également qu'il s'agit d'oeufs garantis du pays, extra frais mirés et calibrés, n'ayant rien de commun avec ceux qui séjournent en frigo.

La Commission regrette que M. LENGELE ne puisse fixer un rabais déterminé. Elle estime cependant pouvoir retenir sa proposition, étant donné le rabais illusoire offert par la Sté. WOESSEN et les difficultés rencontrées chaque année pour trouver un fournisseur qui réponde aux conditions exigées.

61/34 - Fourniture de denrées d'épicerie en 1962 -

Comme l'année dernière, nous n'avons reçu qu'une seule réponse émanant des COOPERATEURS de FLANDRE & ARTOIS, fournisseur actuel, les autres grossistes consultés : DELERUE, MENU, MISSU, TANGHE, U.L.A. et VANDER-VLIET continuant à se désintéresser de la question.

Peu de changement dans les prix proposés par les COOPERATEURS par rapport à ceux pratiqués actuellement.

Dans l'ensemble, cette soumission peut être considérée comme intéressante.

De plus, renseignements pris auprès des services utilisateurs, ce fournisseur donne entière satisfaction.

En conséquence, la Commission propose de lui faire à nouveau confiance pour l'année 1962.

61/35 - Fourniture de confiture en 1962 -

Quatre maisons ont été consultées pour la fourniture, pendant l'année 1962, de :

- 650 kg. de confiture en seau de 6kg500
- 85 kg. de confiture en boîte de 1 kg.
- 40 bocaux de 450 grs.
- 10 kgs. de crème de marron

destinés à l'Ecole de Plein Air, aux Crèches, à la Pouponnière.

- 750 kgs. de confiture en boîtes fer de 500 grs pour colis aux militaires,
- 10.000 pots de 400 grs pour colis aux vieillards.

- Confiturerie MATERNE, 103 ter, rue du Quesne à MARCQ-en-BAROEUL
- " FIBBE A; 9, Avenue du Docteur Bouret à MARCQ-en-BAROEUL
- " SAPLER, 34, Avenue VERDI à LA MADELEINE
- " VITRAC, 39, Avenue du Peuple Belge à LILLE

Seule, la Sté VITRAC, fournisseur actuel, a soumissionné pour la totalité des différentes catégories prévues au bordereau, qu'elle propose, conformément aux qualités exigées, pour la somme totale de 11.893 N.F.86. à remarquer que les prix sont en légère baisse par rapport à ceux de l'année dernière.

Quant à la Maison FIBBE, sa proposition ne vise que la confiture en seau et les pots carton, les autres conditionnements, notamment les 1.500 boîtes fer prévues pour les colis aux soldats, n'entrant pas dans le cadre de sa fabrication.

La confiture en seau destinée à l'Ecole de Plein Air est proposée par la Maison FIBBE pour la somme de 1.381 N.F. et par la Maison VITRAC pour celle de 1.267 N.F. soit une différence de 114 N.F. en faveur de VITRAC.

En ce qui concerne les 10.000 pots carton de 400 grs entrant dans la composition des colis de fin d'année, la Maison FIBBE offre le prix de 0,69 l'un soit pour la somme totale de 6.900 N.F.

La Sté VITRAC soumet 2 assortiments, l'un à 0,80, soit : 8.000 NF (différence 1.100 N.F. en faveur de la Maison FIBBE) l'autre à 0,77 " : 7.700 NF (différence 800 N.F. en faveur de la Maison FIBBE)

S'agissant de cette importante commande, dont la livraison n'interviendra qu'en fin d'année 1962 pour la confection des colis de Noël, la Commission estime peu rationnel de consulter les fournisseurs dès maintenant alors que les prix des confitures sont fonction des résultats de la campagne des fruits. En conséquence elle propose de reporter au mois d'octobre prochain le présent appel d'offre dont les effets s'étendront ainsi de décembre 1962 à novembre 1963.

Il demeure entendu que la Sté VITRAC, fournisseur actuel, continuera à approvisionner les établissements sus-visés jusqu'à cette date.

6I/36 - Fourniture de café en 1962 -

5 Maisons ont été consultées pour cette fourniture comportant environ 1.700 kgs, en paquets de 250 grs dont 1.200 kgs sont destinés à la confection des colis de fin d'année.

Nous avons reçu les 3 propositions suivantes, les Ets. DELERUE et VANDERVLIIET n'ayant pas répondu :

- Ets. TREFFEL, 9, rue Delphin Petit à LILLE : 2 qualités :

- Nectar, paquet jaune 7,47 le kg. (valeur 8,60)
 - Spécial, paquet orange 8,13 le kg. (valeur 9,40)
- soit une remise d'environ 13%.

- Ets. GAUTIER, 29, rue Jeanne d'Arc à LILLE : 5 qualités :

- Réclame : 6,439 le kg. (valeur 6,85)
 - Standart : 7,426 " (valeur 7,90)
 - Supérieur : 7,7832 " (valeur 8,28)
 - Extra : 8,3002 " (valeur 8,83)
 - Spécial luxe: 8,9958 " (valeur 9,57)
- soit une remise de 6%

- Ets. VANDAMME à LA MADELEINE : 2 qualités :

- Matador Export : 7,75 le kg. (valeur 9,20)
- soit une remise de 15,7%

- Matador Flandre : 6,95 " (valeur 8 N.F)
- soit une remise de 13.

Remarques : Les Ets. TREFFEL, fournisseur retenu précédemment, ont baissé de 3 anciens francs au kilo, le café Nectar paquet jaune (7,47 au lieu de 7,50 que nous payons actuellement).

De son côté, la Maison VANDAMME qui fut retenue plusieurs années consécutives pour le "Matador Export" que nous avons payé 8 N.F., le propose cette fois à 7,75, soit une baisse de 25 anciens francs au kilo.

Ces 3 maisons ont joint un échantillonnage à leurs propositions.

La qualité du café Nectar paquet jaune ayant soulevé de nombreuses critiques, la Commission propose de choisir à nouveau le café Matador Export de la maison VANDAMME à 7,75 N.F. le kilo, en raison de sa qualité irréprochable et du prix exceptionnel qui nous est consenti.

6I/37 - Fourniture de chaussures et brodequins en 1962 -

Trois maisons ont été consultées pour la fourniture de 400 paires de brodequins, semelle cuir, pour les ouvriers municipaux, et de 100 paires de chaussures Derby noires pour diverses catégories d'agents.

Elles ont soumis les propositions suivantes :

	<u>brodequins</u>	<u>Chaussures Derby</u>
- TEFFRI Frères, 25, rue des Tanneurs à LILLE.....	27,50 N.F.	27,50 N.F. (même prix qu'en 1960)
- FAUCOMPRESZ Henri à WAVRIN	29,45 N.F. (au lieu de 27,85 en 1960)	

En variante :

- DESMAZIERES-DRINO, 34, rue des Arts à LILLE
- a/ - un brodequin PATALO, semelle vulcanisée 30,60 N.F.
- b/ - un brodequin LUXOR, semelle vulcanisée 23,50 N.F.

Après comparaison des échantillons avec les modèles retenus précédemment, la Commission est d'avis de s'en tenir au brodequin proposé par la Maison FAUCOMPRESZ, malgré une hausse de 1, NF 60, et à la chaussure Derby des Ets. TEFFRI, dont le prix est inchangé, ces articles ayant donné toute satisfaction jusqu'à présent.

61/38 - Fourniture de vêtements de travail -

Cet appel d'offres également basé sur prix et échantillons visait la fourniture des articles ci-après :

- I40 cottes à bretelles - I25 vestes - 300 bleus de travail (costumes 2 pièces) en tissu type croisé Sanfor, coton pur, bleu hydrone, garanti grand teint et
- I40 pare-poussière gris en tissu mouliné, article décati,
- 35 pare-poussière blancs en tissu sergé, coton pur blanchi irrétrécissable.

Les 6 maisons consultées ont fait parvenir les offres suivantes appuyées des échantillons correspondants :

	<u>Prix unitaires</u>		
	<u>Cottes à bretelles</u>	<u>Vestes</u>	<u>Bleus de travail</u>
- CENTRACO, 40, rue de Marquillies à LILLE	13,95	11,30	22,60
- MULLIEZ, Bât. I2, porte H 4/3 Hauts Champs à ROUBAIX....	14,05	12,90	24,32
- DELACHERIE, I3, rue Alexandre Ribot à LILLE	14,10	11,48	22,96
- TEXTILES & CONFECTIONS du NORD, 48, rue Léon Gambetta à LILLE	14,68	10,80	22,39
- Ets. ROQUETTE, 4, rue Parmentier à LILLE...	15,55	11,95	23,90
- Ets. ARRECKX, 14, rue des Jardins à LILLE..	15,75	12,32	24,10

Après examen des échantillons, la Commission propose de retenir l'offre des Ets. CENTRACO à la fois pour les cottes à bretelles et les vestes, ces vêtements allant de pair, et celle des Ets. ARRECKX pour les

bleus de travail 2 pièces, la qualité et la façon de ces articles livrés précédemment par ces Maisons n'ayant soulevé aucune réclamation.

	<u>Pare-poussière</u> <u>gris</u> <u>Prix unit.</u>	<u>Pare-poussière</u> <u>blancs</u> <u>Prix unit.</u>
<u>2 propositions :</u>		
- Ets. ROQUETTE	16,40	16,70
- Ets. ARRECKX.....	21,95	17,60
<u>Variante</u>		
- Ets. ARRECKX	18	14,40
- TEXTILES & CONFECTIONS du NORD	17,59	14,29

Compte tenu de la qualité, de la façon et des prix, la Commission arrête son choix sur la proposition des Ets. ROQUETTE, ce fournisseur déjà retenu en 1960, ayant donné entière satisfaction.

6I/39 - Fourniture de blouses et tabliers en 1962 -

En vue de compléter le stock existant et d'assortir les tailles, il est nécessaire de procéder à l'achat de :

- 20 blouses blanches, cretonne lourde
 - 200 blouses bleues " "
 - 120 tabliers à bavette blancs "
- destinés à diverses catégories du personnel féminin.

A cet effet, nous avons consulté les maisons suivantes :

- Ets. DALLE, 7 bis, Bld. Papin à LILLE
- Ets. LESTOQUOY, 9 et 11, rue A. Fiens à LILLE
- Ets. MULLIEZ à ROUBAIX

Nous avons reçu les soumissions suivantes, avec les types de fabrication correspondants :

	<u>Prix unitaires</u>		
	<u>Blouses</u> <u>blanches</u>	<u>Blouses</u> <u>bleues</u>	<u>Tabliers</u> <u>à bavette</u>
- Ets. DALLE : 2 propositions	(11,85 (13,--	12,15 14,15	7,30 7,95
- Ets. LESTOQUOY.....	13,50	13,50	7,50

La Maison MULLIEZ n'a pas soumissionné.

Après comparaison des modèles présentés, la Commission propose de retenir ceux de la Maison LESTOQUOY, ce fournisseur déjà retenu en 1959 et 1960 ayant livré à la satisfaction générale.

Par ailleurs, la Commission donne mandat à sa Présidente, Mme TYTGAT,

pour commander à cette Maison un certain nombre de blouses en nylon dont il a également soumis des modèles, dans la limite des disponibilités du crédit affecté à l'Habillement.

6I/40 - Questions diverses -

L'Indépendante a soumis 3 modèles de boîtes de biscuits pour les colis de fin d'année, aux conditions suivantes :

- boîte n° 1 - 680 grs environ	3,15 N.F.
- boîte n° 2 - 520 grs environ	3,-- N.F.
- boîte n° 3 - 580 grs environ	3,30 N.F.

Le quantité prévue est d'environ 4.300 boîtes.

La Commission propose de retenir la boîte n° 2 à 3 N.F., les assortiments présentés étant de très bonne qualité.-

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 15

H. de V., le 22 Novembre 1961

Le Secrétaire,

E. THIBAUT.-

Vu :
L'Adjoint délégué :
Y. TYTGAT.-

COMMISSION de l'ECONOMAT

Je vous prie de vouloir bien assister à la réunion de la Commission de l'ECONOMAT qui se tiendra le Vendredi 16 Mars 1962 à 18 heures 15 dans la salle de réunion du Cabinet des Adjointe.-

Hôtel de Ville, le 8 Mars 1962

Pr. le Maire de LILLE
l'Adjoint délégué,

Y. TYTGAT.-



ORDRE du JOUR

- 62 - 1 - Compte-rendu de la séance du 14 Novembre 1961.
- 62 - 2 - Fourniture d'enveloppes en 1962.
- 62 - 3 - Fourniture de quincaillerie en 1962.
- 62 - 4 - Fourniture de cuirs et articles de cordonnerie au Corps des Sapeurs-Pompiers en 1962.
- 62 - 5 - Fourniture de produits chimiques et chlore liquéfié du 1er Avril 1962 au 31 Mars 1963.
- 62 - 6 - Fourniture de droguerie et produits d'entretien.
- 62 - 7 - Fourniture de broserie.
- 62 - 8 - Fourniture de cristaux de soude.
- 62 - 9 - Fourniture de savon mou.
- 62 - 10 - Fourniture de wassingues et lavettes.
- 62 - 11 - Fourniture de chiffons et déchets.
- 62 - 12 - Fourniture d'articles de bureau. Marché.
- 62 - 13 - Fourniture de papier machine et duplicateur.
- 62 - 14 - Fourniture de papiers d'imprimerie.
- 62 - 15 - Fourniture de stencils et carbones. Marché.
- 62 - 16 - Fourniture d'uniformes aux agents municipaux. Marché.

COMMISSION DE L'ECONOMAT

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 16 MARS 1962



La Commission de l'ECONOMAT s'est réunie sous la présidence de Mme TYTGAT, Adjoint au Maire, le Vendredi 16 Mars 1962 à 18 H 15 dans la salle de réunion du Cabinet des Adjointes.



Etaient présents :

- Mme TYTGAT, Adjoint au Maire
- Mme VANEUFVILLE, Conseiller Municipal
- M. LOURDEL, Conseiller Municipal
- M. VIRON, Conseiller Municipal

Excusé : M. CAMELOT

Assistaient également à la réunion :

- M. THIBAUT, Chef de la 1ère Division
- M. JESUPRET, Chef du Bureau de l'Economat
- M. CAPY, Rédacteur

Mme TYTGAT ouvre la séance à 18 H 30 et la Commission passe à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

62/1 - PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 14 NOVEMBRE 1961 -

Ce procès-verbal est adopté sans observation.

62/2 - Fourniture d'ENVELOPPES EN 1962 - RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES -

Les 2 Maisons spécialisées sur la place, qui ont été consultées, ont soumis les propositions suivantes, pour la totalité des quantités prévues :

- Ets. SEPIETTER, 49 Bis Rue St Gabriel.	5.752,68 N.F
- Ets. REZETTE, 89 Rue Caumartin.	5.626,27 N.F

soit une différence de. 126,41 N.F

à l'avantage de la proposition REZETTE.

En conséquence, la Commission retient l'offre de ce fournisseur.

62/3 - Fourniture de QUINCAILLERIE EN 1962 - RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES -

Les Maisons habituellement consultées ont fait les offres suivantes :

	<u>PRIX UNITAIRES</u>				
	<u>10 poubelles rondes fortes</u>	<u>108 ramasse- poussière</u>	<u>237 seaux galvanisés de 12 l.</u>	<u>2 brocs galvanisés de 5 l.</u>	<u>2 lessi- veuses 115 l.</u>
	N.F	N.F	N.F	N.F	N.F
- ETS REMY, 16 Rue des Arts, fournisseur actuel.....	21,65	1,40	4,80	5,50	33,40
- ETS JACQMART, 344 Rue Léon Gambetta.....	23,86	1,50	5,18	6,06	36,86

Les prix consentis par la Maison REMY étant de nouveau les plus avantageux pour la Ville, la Commission retient l'offre de ce fournisseur qui a toujours donné entière satisfaction.

La Commission prend acte que les 70 poubelles prévues par le Chef du Bureau des Ecoles n'ont pu être incorporées dans le bordereau, dans l'attente des prescriptions de l'Administration Municipale visant le modèle standard à retenir.

62/4 - Fourniture de CUIRS ET ARTICLES DE CORDONNERIE AU CORPS DES SAPEURS-POMPIERS EN 1962 - RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES -

Cet appel d'offres basé sur prix et concours d'échantillons a été lancé auprès des 5 grossistes ci-après, spécialisés dans le commerce de fournitures pour chaussures :

- M. DRUELLE-CHARLET, 100 Route Nationale WATTIGNIES
- M. HEUSELE, 123 Rue de Paris LILLE
- Ets. LEMAY, 24 Rue de Lannoy LILLE
- Ets. LENOIR, 47 Rue Gustave Delory LILLE
- Ets. SMAGGHE, 23 Rue de Gand LILLE

Nous avons reçu les 3 propositions suivantes pour les 32 articles prévus au bordereau :

- M. HEUSELE.	3.353,95 N.F
- Ets. SMAGGHE.	3.487,31 N.F
- M. DRUELLE.	3.816,72 N.F

Les Ets. LEMAY et LENOIR n'ont pas soumissionné.

En raison du caractère spécial de cette fourniture, il a été fait appel au concours du personnel de l'atelier de cordonnerie du service utilisateur pour l'examen des échantillons déposés par les soumissionnaires.

A l'issue de cet examen qui eut lieu en présence de M. THIBAUT, Chef de Division, de M. le Chef de Bataillon MAZURIER, de M. L'Adjudant DESCARPENTRIES et de M. JESUPRET, Chef du Bureau de l'Economat, le choix s'est porté sur l'offre des Ets. SMAGGHE dont les échantillons ont été estimés conformes aux marques exigées, d'une qualité supérieure à ceux de son concurrent immédiat, les Ets. HEUSELE.

Il est précisé que le Service de l'ECONOMAT qui avait été chargé de cette question pour la 1ère fois, n'était intervenu que sur le plan purement administratif.

En conséquence, la Commission estime qu'il faut faire confiance aux professionnels et retenir la proposition des Ets. SMAGGHE.

62/5 - PRODUITS CHIMIQUES ET CHLORE LIQUEFIE - RESULTAT D'APPEL D'OFFRES - PERIODE DU 1er AVRIL 1962 AU 31 MARS 1963 -

Cet appel d'offres a donné les résultats suivants, pour les 24 produits désignés au bordereau :

	<u>Montant des soumissions</u>
- Ets. DECOSTER-AGACHE, 2 Rue du Cirque LILLE.	13.965,18 N.F
- Ets. LOTIGIE, 29 Rue Darbo ROUBAIX.	14.056,80 N.F
- STE DES PRODUITS CHIMIQUES DE LOOS à LOOS	14.090.-- N.F

Ces 3 Firmes ont également fait parvenir les propositions suivantes pour la fourniture, pendant la même période, d'environ 12.000 Kgs de chlore liquéfié destinés au Service des Eaux, qui n'avaient pas été incorporés dans le bordereau :

- STE DES PRODUITS CHIMIQUES DE LOOS.	92 N.F les % K.
- DECOSTER-AGACHE.	93 N.F, 50 "
- LOTIGIE.	93 N.F, 75 "

Comme l'année dernière, il y a très peu d'écart entre les prix offerts respectivement par ces 3 concurrents.

C'est ainsi que pour les produits chimiques, la Maison DECOSTER-AGACHE, fournisseur actuel, se place de nouveau en tête avec seulement une marge de 91,62 par rapport à l'offre des Ets. LOTIGIE, et de 124,82 par rapport à celle de la Sté des PRODUITS CHIMIQUES DE LOOS.

Par contre, celle-ci en maintenant le prix de 92 N.F les % Kgs pour le chlore liquéfié, consent, comme en 1961, l'offre la plus avantageuse.

En conséquence, la Commission décide de retenir la soumission des Ets. DECOSTER-AGACHE pour les produits chimiques et la proposition de la STE DES PRODUITS CHIMIQUES DE LOOS pour le chlore liquéfié.

62/6 - DROGUERIE & PRODUITS D'ENTRETIEN - RESULTAT D'APPEL D'OFFRES - PERIODE DU 1er AVRIL 1962 AU 31 MARS 1963 -

Les 3 Maisons habituelles ont été consultées pour cette fourniture dont le bordereau comporte 30 articles à l'exclusion des produits achetés directement aux producteurs, tels le savon mou, les cristaux de soude, wassingues, produits pour cuivres, cires et peaux de chamois.

Nous avons reçu les 2 propositions suivantes :

- H. LOCQUEGNIES, 97 Rue Guillaume Werniers. 8.744,84 N.F
 - DROGUERIE DUFLOS, 5 Place de Strasbourg LILLE. 8.552,55 N.F
- mais pour 28 articles sur les 30 prévus.

La Maison DELEVOY n'a pas répondu.

Si l'on déduit du montant de la soumission LOCQUEGNIES le savon blanc et la toile émeri que la Droguerie DUFLOS s'est abstenue de proposer, on obtient le résultat suivant : 8.744,84 N.F

- 262,50 N.F

Reste 8.482,34 N.F

soit 70,21 N.F en faveur de la proposition LOCQUEGNIES, fournisseur retenu en 1961, qui a donné entière satisfaction.

En conséquence, la Commission décide de lui faire à nouveau confiance pour la période du 1er Avril 1962 au 31 Mars 1963, compte tenu également du faible écart constaté entre les prix d'une année à l'autre.

62/7 - BROSSERIE - RESULTAT D'APPEL D'OFFRES - PERIODE DU 1er AVRIL 1962 AU 31 MARS 1963 -

Nous avons consulté les 2 Maisons spécialisées dans ce négoce, à savoir :

- la Sté GUERNONPREZ, 31 Rue Delpière à MARCQ-EN-BAROEUL, fournisseur actuel et
- la Sté LEBON, 2 Rue Courmont à LILLE, fournisseur précédent durant plusieurs années, qui ont soumis les propositions suivantes pour les 17 articles prévus au bordereau :

- STE LEBON. 8.000,10 N.F
- STE GUERNONPREZ. 7.602,60 N.F

soit une différence de 397,50 N.F

en faveur de la Sté GUERNONPREZ.

Celle-ci ayant proposé les brosses soies de chine pour foyers (poste n° II) et les goupillons soies de chine pour radiateurs (poste n° 15) à des prix beaucoup meilleur marché que son concurrent, la Commission examine les modèles et constate qu'ils n'ont rien de comparable; les goupillons pour radiateurs de la Sté LEBON comportent 2 branches au lieu d'une et les soies des brosses pour foyers étant beaucoup plus fournies.

Or, déduction faite de ces 2 articles, les seuls en soies de chine, la soumission LEBON se trouve ramenée à 8.000,10 - 675 = 7.325 N.F,10 et la soumission GUERMONPREZ à : 7.602,60 - 237,50 = 7.365 N.F,10

d'où une différence de 40 N.F à l'avantage de la Sté LEBON.

En conséquence, la Commission décide de retenir la soumission de ce fournisseur, compte tenu par ailleurs qu'il s'agit d'une vieille maison lilloise qui a toujours donné satisfaction et est susceptible, le cas échéant, de fournir les brosses pour foyers et les goupillons pour radiateurs aux mêmes prix que son concurrent.

62/8 - CRISTAUX DE SOUDE - RESULTAT D'APPEL D'OFFRES - PERIODE DU 1er AVRIL 1962 AU 31 MARS 1963 -

Nous avons reçu les 3 offres suivantes pour cette fourniture évaluée approximativement à 7.000 Kgs :

- Ets MERCIER à FACHÈS-THUMESNIL, fournisseur actuel,
0,205 le Kg, soit. 1.435 N.F
- STE RENIER Frères, 36 Rue Gosselet à LILLE,
0,215 le Kg, soit. 1.505 N.F
- STE DES PRODUITS CHIMIQUES DE LOOS,
0,30 le Kg, soit. 2.100 N.F

La Maison DELEVOY n'a pas répondu.

Comme précédemment, ce sont les Ets. MERCIER qui ont fait l'offre la plus avantageuse, malgré la légère augmentation de 0,025 au Kg par rapport au prix consenti en 1961 (0,18), augmentation appliquée également par son concurrent immédiat, la Sté RENIER.

En conséquence, la Commission retient la proposition de la Maison MERCIER qui a toujours donné satisfaction.

62/9 - SAVON MOU - RESULTAT D'APPEL D'OFFRES - PERIODE DU 1er AVRIL 1962 AU 31 MARS 1963 -

Sur 4 Maisons consultées, 2 ont soumis les propositions suivantes pour la quantité prévue, 8.500 Kgs environ :

- STE GADENNE à GONDECOURT, fournisseur actuel,
0,95 le Kg, soit. 8.075 N.F
- STE SADY, 131 Rue Gabriel Péri à MARCQ-EN-BAROEUL
0,92 le Kg, soit. 7.820 N.F
- Différence 255 N.F

en faveur de la proposition SADY.

Les Ets. LELEUX à GONDECOURT et STEVERLYNCK à LILLE, comme à l'habitude, n'ont pas répondu.

Rappelons qu'en 1961, la Sté GADENNE avait éliminé la STE SADY, en offrant le prix de 0,89 contre 0,91.

Après examen des échantillons présentés par ces fournisseurs, la Commission accorde la préférence au savon "CITRONOR" de la Sté GADENNE, bien qu'il soit légèrement augmenté, la qualité et l'odeur particulièrement agréable de cet ingrédient étant très appréciées par le Service d'Entretien de l'Hôtel de Ville, gros utilisateur.

62/10 - WASSINGUES & LAVETTES DE TABLE - RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES - PERIODE DU 1er AVRIL 1962 AU 31 MARS 1963 -

Nous avons consulté 5 Fabriques spécialisées pour la fourniture approximative de :

- 500 wassingues en 95 x 70
- 8000 " " en 70 x 70
- 1000 lavettes de table en 35 x 35

Les mêmes concurrents que l'année dernière ont soumis les propositions suivantes avec à l'appui les échantillons correspondants :

- Maison CONSTANT à ROUBAIX. 7.260 N.F
- Ets. WINANTS & Cie "Usine CORDA" à FOREST, fournisseur de longue date. 8.225 N.F
- Anciens Ets. BARBIEUX à WASQUEHAL. 8.530 N.F
- Ets. GOUBLE-BOUSSEMART à LYS-LEZ-LANNOY. 8.540 N.F

La Sté FRANCE-NORD à TOURCOING consultée à la demande de son représentant, a négligé de répondre.

Nous remarquons que notre fournisseur actuel, les Ets. WINANTS, qui vient en 2ème position, a maintenu les mêmes prix soit 1,25 N.F la wassingue en 95 x 70
0,92 " " en 70 x 70
0,24 " la lavette de table 35 x 35

La Maison CONSTANT qui vient en 1ère position, comme en 1961, a également maintenu ses prix, sauf en ce qui concerne les lavettes de table, soit :
1,10 N.F la wassingue en 95 x 70
0,80 " " en 70 x 70
0,31 " la lavette de table 35 x 35
(au lieu de 0,26)

Les prix offerts par les 2 autres concurrents accusent une légère hausse par rapport à ceux de 1961.

Après examen des échantillons, la Commission estime avoir intérêt à conserver le même fournisseur, les Ets. WINANTS, qui ont maintenu leurs prix. En outre, la qualité et la solidité de leur fabrication ont été éprouvées depuis plusieurs années.

62/11 - FOURNITURE DE CHIFFONS - PERIODE DU 1er AVRIL 1962 AU 31 MARS 1963 - RESULTAT D'APPEL D'OFFRES -

Les 3 Maisons consultées ont soumis les propositions suivantes et les échantillons correspondants pour la totalité des prévisions :

	<u>Chiffons blancs</u> 1.500 Kgs	<u>Chiffons couleur</u> 1.500 Kgs	<u>TOTAL</u>
- DUBOIS, 64 Rue Garibaldi LILLE	1,85 (2.775 1e K	1,15 (1.725 1e K	4.500.-
- BOURSIER, 11 Rue du Fg. d'Arras LILLE, fournisseur actuel	1,90 (2.850 1e K	1,15 (1.725 1e K	4.575.-
- COMBAUX, 12 Place du Concert LILLE	1,90 (2.850 1e K	1,25 (1.875 1e K	4.725.-

Nous constatons qu'il y a peu d'écart entre les prix offerts par ces 3 concurrents, qui ont été fournisseurs à tour de rôle. La Maison DUBOIS, qui avait été éliminée en 1961 par BOURSIER, vient en tête par une marge de 75 N.F seulement.

A noter que ce dernier a été l'objet d'une réclamation de notre part en Août 1961 pour la mauvaise qualité des chiffons livrés. Rappelons que la Maison DUBOIS avait fait, elle aussi, l'objet de la même réclamation l'année précédente.

La Commission pense dans ces conditions, qu'il est préférable de répartir les commandes au mieux, d'autant que les prix proposés par ces 3 fournisseurs sont sensiblement les mêmes. Il sera de cette façon, plus aisé d'apprécier la qualité des fournitures respectives.

62/12 - FOURNITURE D'ARTICLES DE BUREAU - PERIODE DU 1er AVRIL 1962 AU 31 MARS 1963 -
RESULTAT D'APPEL D'OFFRES -

Onze Maisons ont été consultées pour cette fourniture scindée en 2 lots, d'une part les articles divers d'usage courant, d'autre part les papiers façonnés : blocs, cahiers, carnets, chomises, registres, etc.

Nous n'avons reçu que 2 soumissions, l'une de la Maison REZETTE, 89 Rue Caumartin LILLE, adjudicataire depuis de nombreuses années, l'autre de M. HELLIN, 190 Rue de Paris à LILLE.

La lettre de cet appel d'offres basé sur prix et échantillons, précisait que le même soumissionnaire pourrait être retenu pour les 2 lots à la condition expresse d'être en mesure d'exécuter les commandes dans les délais impartis.

La Maison REZETTE propose la totalité des articles conformes au bordereau pour la somme de 25.212,65 N.F dont :

pour le 1er Lot.	12.046,23	} <u>25.212,65</u>
" 2ème "	13.166,42	

La proposition de M. HELLIN se monte à 28.139,50 N.F dont :

pour le 1er Lot.	15.715,--	} <u>28.139,50</u>
2ème "	12.424,50	

L'offre de la Maison REZETTE se traduit donc à l'avantage de la Ville par une somme de 2.926,85 N.F (292.685 anciens francs).

Tant en ce qui concerne le 1er Lot que le 2ème Lot, nous constatons que les prix sont sensiblement les mêmes que ceux consentis en 1961, ce fournisseur n'ayant pas appliqué la légère hausse intervenue sur les papiers.

La Commission retient la soumission de la Maison REZETTE qui est la plus avantageuse pour la Ville, et donne son accord pour la passation du marché à intervenir.

Le rapport au Conseil Municipal sera transmis au Secrétariat Général.

62/13 - FOURNITURE DE PAPIERS MACHINE, DUPLICATEUR ET EMBALLAGE - PERIODE DU 1er
AVRIL 1962 AU 31 MARS 1963 - RESULTAT D'APPEL D'OFFRES -

Comme pour les articles de bureau, nous avons lancé un large appel d'offres sur prix et échantillons, dans le but de susciter le maximum de concurrence.

Sur 9 Maisons présentes, 4 nous ont soumis les propositions suivantes :

- Ets. REZETTE, 89 Rue Caumartin LILLE 29.648,81 NF
- M. DUGIMONT, 28 Bis Rue Basse LILLE 30.907,79 NF
- Librairie HELLIN, 190 Rue de Paris LILLE 33.076,68 NF
- Librairie DEGROOTE, 61 Rue de la Concorde à LA MADELEINE 31.811,70 NF

Toutefois, cette Maison n'a proposé que 36 articles sur les 38 désignés au bordereau.

Les Ets. SEPIETER et la Maison GESTETNER nous ont fait savoir qu'ils n'étaient pas placés pour participer à cette compétition. Quant aux autres Maisons : GASPARD à SAINT-SAULVE - GUILBERT à ROUBAIX et THEVENIN à LILLE, elles n'ont pas répondu.

C'est donc M. REZETTE, fournisseur actuel, qui a fait l'offre la plus avantageuse, qui se traduit par une marge de 1.258,98 N.F (125.898 anciens francs) sur son concurrent immédiat.

A noter que cette Maison a toujours donné complète satisfaction quant à la qualité et aux délais de livraison exigés.

A noter également que pour la plupart des papiers, nous n'avons relevé aucune augmentation sur les prix consentis en 1961.

En conséquence, la Commission retient l'offre de la Maison REZETTE, fournisseur de longue date, et donne son accord pour la passation du marché à intervenir.

Le rapport au Conseil Municipal sera transmis au Secrétariat Général.

62/14 - FOURNITURE DE PAPIERS D'IMPRIMERIE - PERIODE DU 1er AVRIL 1962 AU 31 MARS 1963 - RESULTAT D'APPEL D'OFFRES -

Les 4 Maisons que nous avons consultées pour cette fourniture dont la quasi totalité est destinée à l'atelier d'imprimerie du Lycée Technique BAGGIO, ont fait les propositions suivantes avec à l'appui les échantillons correspondants :

- M. DUGIMONT, 28 Bis Rue Basse à LILLE.	6.347,84 N.F
- M. REZETTE, 89 Rue Camartin à LILLE.	6.537,84 N.F
- M. HELLIN, 190 Rue de Paris LILLE.	6.754,56 N.F
- Librairie DEGROOTE à LA MADELEINE.	6.779,15 N.F

Comme il est d'usage, les échantillons ont été communiqués au Chef d'atelier du Collège Technique BAGGIO. Ce dernier nous les a retournés en marquant d'une X et sans observation ceux qu'il convenait de retenir parce que conformes en tous points aux spécifications du bordereau.

Une fois de plus, ce sont les papiers proposés par la Maison REZETTE, fournisseur de longue date, qui ont été désignés.

La Commission compare les spécimens de papiers et constate en effet que la Maison DUGIMONT a proposé de l'offset litho blanc "PHENIX" au lieu de l'offset surfin "CENTAURE", de qualité très supérieure exigée par le Service utilisateur.

En conséquence, la Commission se range à l'avis des spécialistes et retient la proposition de la Maison REZETTE.

62/15 - FOURNITURE DE STENCILS - CARBONES - RUBANS & ENCRE POUR DUPLICATEURS - PERIODE DU 1er AVRIL 1962 AU 31 MARS 1963 - RESULTAT D'APPEL D'OFFRES -

Nous avons consulté les 8 Maisons ci-après pour cette fourniture également scindée en 2 lots, le 1er comportant les carbones et rubans, le 2ème, les stencils et les encres pour duplicateurs :

- Maison GASPARD à SAINT-SAULVE
- M. GUILBERT Marcel, 7 Place de la Gare ROUBAIX
- Ets. THEVENIN, 25 & 26 Rue de Valny LILLE
- M. DEGROOTE, 61 Rue de la Concorde LA MADELEINE
- M. HELLIN, 190 Rue de Paris LILLE
- M. LIETARD, 25 Rue de l'Hôpital Militaire LILLE
- M. Michel POUILLIER, 25 Rte Nationale PROVIN (Nord)
- Ets. ECO, 10 Bis Avenue Foch LILLE

Trois Firmes seulement ont soumissionné pour l'ensemble, les 2 autres s'étant abstenues pour le 2ème Lot.

Cet appel d'offres a donné les résultats suivants :

1°) ENSEMBLE

	<u>1er Lot</u>		<u>2ème Lot</u>		<u>TOTAL</u>
- LIETARD (articles conformes aux marques exigées)	8.766,95	+	14.870	=	23.644,95
- GUILBERT (après rectifications des erreurs d'addition)	8.799,98	+	16.558,75	=	25.358,73
- GASPARD (après rectification d'une erreur au 2ème Lot)	8.751,28	+	17.184,20	=	25.935,48

2°) 1er Lot seulement

- Ets. ECO	6.555,63
- HELLIN (après rectification de calculs erronés)	8.807,70

En ce qui concerne l'ensemble (1er et 2ème Lots) c'est la Maison LIETARD qui se place en tête, battant son concurrent immédiat les Ets. GUILBERT par une marge de 1.713,78 N.F (171.378 anciens francs).

Quant au 1er Lot; les Ets. ECO ont fait comme l'année dernière, l'offre meilleur marché : 6.555,63 contre 8.766,95 à M. LIETARD. Toutefois, ce dernier soumissionne pour les marques mentionnées au bordereau : KORES et ISOPOP qui ont la préférence des services utilisateurs alors que les Ets. ECO ne proposent que le papier de leur fabrication.

Après examen des échantillons de carbonés, la Commission décide de maintenir sa confiance à la Maison LIETARD qui a toujours rempli scrupuleusement ses engagements et donne son accord pour la passation du marché à intervenir.

Le rapport au Conseil Municipal sera transmis au Secrétariat Général.

62/16 - ACHAT DE COSTUMES ET UNIFORMES POUR AGENTS MUNICIPAUX - RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES POUR LA PERIODE DU 1er AVRIL 1962 AU 31 MARS 1963 -

Cet appel d'offres basé sur prix et concours d'échantillons comporte la fourniture approximative de :

- 10 costumes de cérémonie (1 veston - 1 gilet - 1 pantalon) en tissu grain de poudre noir
- 10 uniformes pour chauffeurs-touristes (1 pantalon - 1 veston) en whipcord 450 bleu-marine
- 106 uniformes pour agents municipaux (1 pantalon - 1 veston) en whipcord 450 noir
- 30 uniformes pour gardes municipaux (1 pantalon - 1 vareuse) en whipcord 450 noir

Nous avons reçu des trois Maisons de la place habituellement consultées, les propositions suivantes, appuyées des échantillons correspondants :

1°) Costumes de cérémonie -

	<u>Prix unitaire</u>	<u>Prix TOTAL</u>
- TAILLEUR DE ROUBAIX, 10 Rue Nicolas Leblanc	214,45	2.144,50
- Ets. SIGRAND, Rue Neuve	248	2.480
- Anciens Ets. BOUTRY-TE SSE	260	2.600

Les Ets. SIGRAND ont également soumis une variante au prix de 267 N.F le costume.

	<u>Prix unitaire</u>	<u>Prix TOTAL</u>
2°) <u>Uniformes pour chauffeurs-touristes -</u>		
- TAILLEUR DE ROUBAIX.	181,85	1.818,50
- Ets. SIGRAND.	197	1.970
- Anciens Ets. BOUTRY-TE SSE.	240	2.400

En variante, les Ets. SIGRAND ont proposé un uniforme au prix de 189 N.F.

3°) <u>Uniformes pour agents municipaux -</u>		
- TAILLEUR DE ROUBAIX.	181,85	19.276,10
- Ets. SIGRAND	198	20.988
- Anciens Ets. BOUTRY-TE SSE.	225	23.850

En variante, les Ets. SIGRAND ont proposé un uniforme au prix de 194 N.F.

4°) <u>Uniformes pour gardes municipaux -</u>		
- TAILLEUR DE ROUBAIX.	183,10	5.493
- Ets. SIGRAND	205	6.150
- Anciens Ets. BOUTRY-TE SSE.	223	6.690

Egalement en variante, les Ets. SIGRAND ont proposé un uniforme au prix de 198 N.F.

Un professionnel à qui il avait été demandé, à titre consultatif, ce qu'il pensait de la qualité respective des échantillons soumis par les concurrents, a exprimé l'avis suivant :

"1°) Tissu grain de poudre pour costumes de cérémonie - Le poids du tissu soumis par la Maison TESSE le classe en tête sur le plan qualité. Cependant on pourrait lui préférer celui des Ets. SIGRAND à cause du noir qui est plus heureux, plus soutenu, ce qui ajouterait à la belle présentation du costume.

2°) Tissu whipcord W.450 - Là aussi les échantillons soumis par la Maison TESSE offrent plus de résistance. Mais étant donné que la diagonale est beaucoup plus prononcée, ce tissu doit retenir davantage la poussière que celui des Ets. SIGRAND, lequel doit en outre mieux habiller.

Les échantillons présentés par le TAILLEUR DE ROUBAIX ont été classés en 3ème position".

La comparaison totale des prix entre les soumissions TESSE et SIGRAND se traduit à l'avantage de ce dernier par une différence de 3.952 N.F (395.200 anciens francs) ainsi répartie :

	<u>TESSE</u>		<u>ETS SIGRAND</u>	<u>Diff</u>
	<u>Prix unit.</u>	<u>PRIX TOTAL</u>	<u>Prix unit.</u>	<u>PRIX T NF</u>
1°) 10 costumes de cérémonie	260	2.600	248	2.480: 120
2°) 106 uniformes pour agents n ^x	225	23.850	198	20.988: 2862
3°) 30 tenues pour gardes n ^x	223	6.690	205	6.150: 540
4°) 10 uniformes pour chauffeurs-touristes	240	2.400	197	1.970: 430
		<u>35.540</u>		<u>31.588: 3952</u>

La Commission procède alors à un examen minutieux de ces échantillons et à l'unanimité estime que la proposition de la Sté Lilloise des Grands Magasins SIGRAND mérite d'être prise en considération, compte tenu en outre que la hausse appliquée par la Maison TESSE sur les prix consentis en 1961 lui paraît exagérée, le costume de cérémonie par exemple passant de 224 N.F à 260 N.F.

Toutefois la Commission juge opportun, avant de conclure le marché avec les Ets. SIGRAND, d'inviter ce fournisseur à prendre l'engagement formel d'exécuter les livraisons dans les délais impartis par les bons de commande, faute de quoi la Ville aura la faculté de s'adresser à un autre fournisseur et de résilier le marché.

Le rapport au Conseil Municipal sera transmis au Secrétariat Général.

62/17 - ACHAT DE MACHINES A ECRIRE ET VENTE DE MACHINES INUTILISABLES -

Un appel d'offres doit être lancé pour l'achat de 12 machines à écrire, de même qu'il est envisagé de mettre en vente les vieilles machines inutilisables, environ 23, qui encombrant le magasin.

Après échange de vues, la Commission est d'avis de procéder séparément à ces 2 opérations pour ne pas fausser le résultat de l'appel d'offres.

D'autre part, en ce qui concerne l'entretien des machines à écrire en service, la Commission estime que l'expérience a été concluante et donne son accord pour passer un nouveau contrat d'entretien.

Le rapport au Conseil Municipal sera transmis au Secrétariat Général.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 H 45.

H. de V., le 23 Mars 1962

Le Secrétaire,

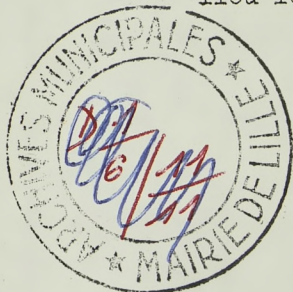
E. THIBAUT.-

VU :

l'Adjoint délégué,
Y. TYTGAT.-

COMMISSION DE L'ECONOMAT

Vous êtes prié d'assister à la réunion de la Commission de l'Economat qui aura lieu le Mardi 8 Mai 1962 à 18 H 15 dans la salle de réunion du Cabinet des Adjointes.

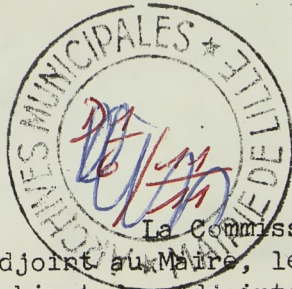


Pr le Maire de Lille
l'Adjoint délégué,

Y. TYTGAT

ORDRE DU JOUR

- 62/18 - Lecture du procès-verbal de la réunion du 16 Mars 1962
- 62/19 - Achat de machines à écrire neuves
- 62/20 - Vente de machines à écrire usagées
- 62/21 - Achat de broserie de soie pour divers services
- 62/22 - Achat de couvercles pour les poubelles des écoles
- 62/23 - Questions diverses

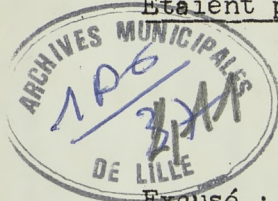


COMMISSION de l'ECONOMAT

PROCES-VERBAL de la REUNION du 8 MAI 1962

La Commission de l'Economat s'est réunie sous la présidence de Mme TYTGAT Adjoint au Maire, le mardi 8 Mai 1962 à 18 heures 15 dans la salle de réunion du Cabinet des Adjointes.

Etaient présents :



- Mme TYTGAT - Adjoint au Maire
- Mme VANNEUFVILLE - Conseiller Municipal
- M. CAMELOT - d°
- M. IRON - d°

Excusé : M. LOURDEL

Assistaient également à la réunion :

- M. THIBAUT - Chef de la 1ère Division,
- M. JESUPRET - Chef du Bureau de l'Economat,
- M. CAPY - Rédacteur

Mme TYTGAT ouvre la séance à 18 heures 30 et la Commission passe à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

62/I8 - Procès-verbal de la réunion du 16 Mars 1962 -

Ce procès-verbal est adopté sans observation.

62/I9 - Achat de machines à écrire - Résultat de l'appel d'offres -

13 Maisons ont été consultées pour la fourniture de 12 machines équipées comme suit :

- caractères ELITE
- tabulateur décimal automatique 10 touches
- 45 cms de ligne d'écriture
- avec et sans retour électrique
- équipement sans stencilex
- et avec stencilex (cylindres et rouleaux entraîneurs)
- housse, tapis amortisseur et nécessaire d'entretien

La demande portait obligation de préciser le pourcentage du rabais consenti par rapport au prix commercial, la durée de la garantie et de délai de livraison.

Nous avons reçu 11 réponses comportant les propositions suivantes :

.../...

I - Machines avec retour électrique

a) - avec rouleau en stencilex

Soumissionnaire	Marque	Prix unit. au catalog.	Rabais consenti	Prix unit. proposé	Observations
Sté. JAPY, 194 rue Solférino	JAPY S.I86 D	I.937	25%	I.452	garantie 1 an
M. VALBRUN, 8 rue Jean Sans Peur	HERMES AMBASSADOR	I.937,40	20%	I.560,60	garantie 2 ans
b) - <u>sans rouleau en stencilex</u>					
Sté. JAPY	JAPY S.I86 D	I.870	25%	I.402	garantie 1 an
Mr. VALBRUN	HERMES AMBASSADOR	I.884	20%	I.507,20	garantie 2 ans

La Société JAPY et M. VALBRUN sont donc les 2 seules maisons qui ont proposé des machines avec retour électrique.

II - Machines sans retour électrique

Soumissionnaire	Marque	Prix unit. au catalog.	Rabais consenti	Prix unitaire proposé		Observations
				a) sans stencilex	b) avec stencilex	
STE JAPY 2 propositions	JAPY SC 3I D	I.600	25%	I.200	I.250	garantie 1 an
	S I85 D	I.750	25%	I.312	I.362	"
VALBRUN 2 propositions	HERMES STANDARD 8	I.508,35	25%	I.131,26	I.181,32	" 2
	HERMES AMBASSADOR	I.764	20%	I.411,20	I.464,60	" "
LIETARD, rue de l'Hopital Militaire	REMINGTON STANDARD	I.484	27%	I.083,32	-	" 18mois
Sté. REMINGTON rue du Molinel 2 propositions	-d°-	I.484	25%	I.113	I.229,76	" 1an
	REMINGTON Mod. international	I.785	15%	I.517	I.633,76	" "

.../...

Soumissionnaire	Marque	Prix unit. au catalog	Rabais consenti	Prix unitaire proposé		Observa- tions
				a) sans stencilex	b) avec stencilex	
VESLOT rue de la Picquerie 2 propositions	REMINGTON STANDARD,	I.432	20%	I.146	-	garantie 2 ans
	OLYMPIA	I.595	20%	I.276	-	"
DEBRUYNE Rue de la Phalecque	OLYMPIA	I.615	25%	I.212	I.262	"
BLOCKLET rue Frémy	-d°-	I.615	15%	I.373	I.428	"
STE UNDERWOOD Bld. Carnot	UNDERWOOD	I.766	30%	I.236,20	I.236,20	" 1 "
STE OLIVETTI Bld de la Liberté	OLIVETTI Diaspron 82	I.630	25%	I.260	-	"
ORMEC Bld de la Liberté	FACIT	I.668,35	10%	I.501,52	-	"
TARDIEU et MERLEN Rue de la Vignette	TORPEDO Dynacord	I.887	20%	I.510	I.510	" 2 ans

Les maisons BURONORD et FLIPO n'ont pas soumissionné

La comparaison de ces propositions sur le plan "PRIX" donne le classement suivant :

Soumissionnaire	Marque	PRIX SANS stencilex	PRIX AVEC stencilex
LIETARD	Remington standard	I.083,32	
Sté. REMINGTON	-d°-	I.113	I.229,76
VALBRUN	Hermés standard 8	I.131,26	I.181,32
VESLOT	Remington standard	I.146	-
Sté. JAPY	Japy SC 31 D	I.200	I.250
DEBRUYNE	Olympia	I.212	I.262
Sté UNDERWOOD	Underwood	I.236,20	I.236,20
Sté. OLIVETTI	Olivetti	I.260	-
VESLOT	Olympia	I.276	-
Sté. WAPY	Japy S.185 D	I.312	I.362
BLOCKLET	Olympia	I.373	I.428

.../...

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Marque</u>	<u>PRIX SANS stencilex</u>	<u>PRIX AVEC stencilex</u>
VALBRUN	Hermès Ambassador	1.411,20	1.464,60
ORMEC	Facit	1.501,52	-
TARDIEU & MERLEN	Torpédo	1.510	1.510
Sté. REMINGTON	Remington modèle international,	1.517	1.611,76

En ce qui concerne les concurrents ayant proposé la même marque, la comparaison entre les prix offerts apparaît comme suit :

	(LIEPARD : 1.083,52	(DEBRUYNE : 1.212
REMINGTON	(Sté. REMINGTON : 1.113	OLYMPIA)VESLOT : 1.276
STANDARD	(VESLOT : 1.146	(BLOCKLET : 1.373

Il est rappelé que l'an dernier, il avait été procédé à l'achat de 4 machines avec retour électrique et équipement stencilex (2 JAPY et 2 HERMES AMBASSADOR) et de 8 machines sans retour électrique ni stencilex (3 JAPY style, 3 HERMES-STANDARD et 2 OLYMPIA).

Estimant que ce matériel dont sont pourvus la plupart des services a fait ses preuves, la Commission est d'avis de continuer à faire confiance aux marques sus-mentionnées, par ailleurs d'un prix intéressant. En conclusion, elle décide d'effectuer l'achat des 12 machines prévues sur la base des offres suivantes :

1°) - machines avec retour électrique et équipement en stencilex, plus spécialement destinées au Service de la Dactylographie :

- 4 JAPY S.186 D au prix unitaire de 1.452 N.F.

Fournisseur retenu
Sté. JAPY

2°) - machines sans retour électrique ni stencilex :

- 4 HERMES STANDARD 8 au prix unitaire de 1.131,26 N.F.

M. VALBRUN

- 4 OLYMPIA au prix unitaire de 1.212 N.F.

Ets. DEBRUYNE
(ces derniers ayant consenti un rabais de 25% contre 20% à M. VESLOT et 15% à BLOCKLET)

Il est également présenté à la Commission le tout dernier modèle des machines à écrire électriques que vient de lancer sur le marché, la Compagnie I.B.M. :

M.M. THIBAUT et JESUPRET ont assisté en présence de M. HAUTCOEUR, Secrétaire Général Adjoint, à une démonstration de cette machine qu'on peut qualifier de révolutionnaire.

La rapidité de la frappe obtenue par une tête tournante interchangeable est telle que les Membres de la Commission sont unanimes pour proposer l'achat de cette machine appelée à rendre les plus grands services pour l'établissement des clichés nécessaires à la reproduction des imprimés.

Le délai de livraison est de 7 mois et son prix de 3.217 N.F. avec chariot de 38 cms.

62/20 - Vente de machines à écrire usagées - Résultat de l'appel d'offres -

Cet appel d'offres a été porté à la connaissance des 13 maisons qui avaient été consultées par ailleurs pour l'achat de 12 machines à écrire neuves. Il est précisé que ces 2 opérations n'étaient pas liées.

Pour la reprise des 23 machines usagées de marques différentes, désignées au bordereau, nous n'avons reçu que 2 propositions, l'une des Ets. TARDIEU et MERLEN, acheteur suivant l'Argus de la Mécanographie pour la somme totale de ... I.351,80 NF l'autre, de la Sté REMINGTON pour la somme totale de I.301,72 NF cette dernière firme mettant toutefois comme condition, que nous lui achetions les 12 machines neuves.

La Société JAPY et la Société ORMEC ont fait savoir qu'elles n'étaient pas intéressées par la reprise de ce matériel.

Les autres maisons n'ont pas répondu.

Le Service de l'Economat avait fait procéder au préalable à l'estimation de ce matériel afin d'avoir une base d'appréciation.

D'après la cote de l'Argus, 8 machines sont considérées "sans valeur", les 15 autres représentant une somme totale de I.250 N.F.

En conséquence, la Commission est d'avis d'accepter l'offre des Ets. TARDIEU et MERLEN. Le rapport pour l'admission en recette de la somme de I.351,80 N.F. sera soumis au Conseil Municipal.

62/21 - Achat de balais de soies -

Conformément à la position adoptée par la Commission au cours de sa réunion du 30 Mars 1961, le Service de l'Economat s'est abstenu de tout achat d'articles de brosse en soies naturelles vu le prix prohibitif de cette matière. C'est ainsi que les balais de soie demi-tête destinés au Service des Ecoles ont été remplacés par des balais de coco, Nous n'avons reçu aucune réclamation de ce service.

Cette décision ayant été portée à la connaissance du Service d'Entretien de l'Hôtel de Ville qui sollicitait l'attribution de 24 balais de soie, droits, 45 cms, saillie 50 cms, un trou central, nous avons été saisi d'une réclamation de M. LEMOINE, Ingénieur Principal qui demande à la Commission de bien vouloir reconsidérer sa position. Il estime que les balais de coco ne peuvent rendre de bons services pour les carrelages de l'Hôtel de Ville et que par ailleurs, l'économie réalisée serait sans doute illusoire, un balai de coco étant hors d'usage au bout d'un mois alors que la durée d'utilisation des balais de soie peut être évaluée entre 8 et 10 mois.

Renseignements pris auprès de notre fournisseur, la Société LEBON, le prix des balais de soie est de l'ordre de 22 NF. Il était de 11,10 NF en Novembre 1960. Par ailleurs, le théâtre de l'Opéra demandant également la fourniture de 24 balais soie et 24 balayettes soie, la question se pose de savoir si la Commission est d'avis de donner satisfaction à ces demandes.

La dépense pour le Service d'Entretien de l'Hôtel de Ville serait de 528 NF. L'emploi de balais coco ramènerait cette dépense à 92,40 (3,85 pièce).

Après échange de vues, la Commission, tout en reconnaissant le parfait état de propreté de l'Hôtel de Ville, maintient néanmoins sa décision et propose qu'une expérience d'un an soit faite avec des balais de coco de mêmes dimensions que les balais de soie.

62/22 - Achat de couvercles pour les poubelles en service dans les écoles de la Ville -

Dans le cadre de la campagne de propreté qui a été lancée par l'Administration Municipale, Mme LEMPEREUR, Adjoint, a exprimé le souhait, au cours de la réunion du Conseil d'Administration du 2 Avril 1962, que les poubelles se trouvant dans chaque école soient munies d'un couvercle.

Le Service de l'Economat a payé récemment 10,50 NF le couvercle pour équiper 16 récipients du même type en stock au magasin.

Le Service des Ecoles estime à 300 le nombre de poubelles actuellement en service dans les établissements intéressés.

La dépense à envisager serait donc de l'ordre de 3.150 NF (315.000 anciens francs).

Etant donné la position de l'Administration Municipale de renvoyer à 1965 le projet visant la collecte hermétique, la question se pose de savoir si la Commission est d'avis de procéder à cet achat qui nécessiterait l'octroi d'un cré dit complémentaire.

Avant de s'engager, la Commission juge opportun de demander au Bureau des Ecoles d'établir le relevé exact du nombre de poubelles en état de recevoir un couvercle.

Le crédit nécessaire à cette acquisition pourra être alors sollicité en toute connaissance de cause.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 45.-

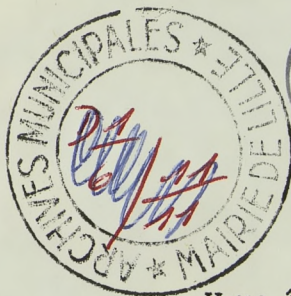
Hôtel de Ville, le 10 Mai 1962

Le Secrétaire,

E. THIBAUT.-

Vu :

L'Adjoint délégué : Y.TYTGAT.-



COMMISSION de l'ECONOMAT

Vous êtes prié d'assister à la réunion de la Commission de l'Economat qui aura lieu le LUNDI 22 OCTOBRE 1962 à 18 heures 15 dans la salle de réunion du Cabinet des Adjointe.-

Pr. le Maire de LILLE
L'Adjoint délégué,

Y. TYTGAT.-

ORDRE du JOUR

- 62/24 - Lecture du procès-verbal de la réunion du 8 Mai 1962.
- 62/25 - Distribution de fin d'année à certaines catégories de la population.
Rapport à soumettre au Conseil Municipal.
- 62/26 - Achat de coquilles, pain, biscuits en 1962. Marché de gré à gré.
Rapport à soumettre au Conseil Municipal.
- 62/27 - Fourniture de lait, beurre et oeufs, denrées d'épicerie en 1963.
Dispositions à prendre.
- 62/28 - Achat de pots de confiture pour colis de fin d'année. Résultat de l'appel d'offres .
- 62/29 - Achat de couvercles pour les poubelles des écoles.
- 62/30 - Questions diverses.-



COMMISSION de l'ECONOMAT

C.A. I/I22

PROCES-VERBAL de la REUNION du 22 OCTOBRE 1962

La Commission de l'Economat s'est réunie sous la présidence de Mme TYTGAT, Adjoint au Maire, le lundi 22 Octobre 1962 à 18 heures 15 dans la salle de réunion du Cabinet des Adjointes.

Etaient présents : Mme TYTGAT, Adjoint au Maire
Mme VANNEUFVILLE, Conseiller Municipal
M. CAMELOT, Conseiller Municipal

Excusé : M. VIRON

Absent : M. LOURDEL

Assistaient également à la réunion : M.M. THIBAUT, Chef de la 1ère Division,
JESUPRET, Chef de bureau de l'Economat,
CAPY, rédacteur

Mme TYTGAT ouvre la séance à 18 heures 30 et la Commission passe à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

62/24 - Procès-verbal de la réunion du 3 Mai 1962 -

Ce procès-verbal est adopté sans observation.

62/25 - Distribution de fin d'année à certaines catégories de la population -

La Commission adopte dans son ensemble le rapport qui lui est présenté pour cet objet et qui sera soumis à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Rapport transmis au Secrétariat Général.-

62/26 - Achat de coquilles, pain, biscuits en 1962 - Marché de gré à gré -

La Commission adopte également le rapport à soumettre à la prochaine réunion du Conseil Municipal en vue de la passation d'un marché de gré à gré avec la Société l'INDEPENDANTE pour la fourniture des coquilles et biscuits nécessaires à la confection des colis de fin d'année.

L'importance de ce marché peut être fixée à la somme approximative de 40.000 N.F., compte tenu que ce fournisseur assure d'autre part l'approvisionnement journalier en pain de l'Ecole de Plein Air et des Crèches Municipales.

Rapport transmis au Secrétariat Général.-

.../...

62/27 - Fourniture de lait, beurre et oeufs, denrées d'épicerie en 1963 - Dispositions à prendre -

Dans un rapport présenté par le Chef de l'Economat, la question qui se pose est de savoir s'il convient de procéder à de nouveaux appels d'offres ou s'il ne serait pas préférable de conserver les fournisseurs actuels, pour ne pas perdre le bénéfice du rabais obtenu.

C'est notamment le cas pour le lait en raison de l'importance du rabais consenti par la Société CLARA : 18 contre 13 à son concurrent, la Maison TNEAU, l'économie ainsi réalisée se chiffrant à environ 800 N.F.

En ce qui concerne le beurre et les oeufs, la Maison LENGELE a été préférée à la Société VOESSEN, à la fois pour la qualité de ses produits et l'engagement qu'elle avait pris de les livrer aux mêmes prix qu'à l'internat du Lycée Fénélon.

Quant aux denrées d'épicerie, les COOPERATEURS de FLANDRES et d'ARTOIS étaient pour la 3ème année consécutive, les seuls à soumissionner. Ils avaient du reste donné entière satisfaction.

Après un échange de vues sur l'aspect de ce problème, la Commission estime qu'il est plus régulier de procéder à de nouveaux appels d'offres tout au moins pour la fourniture de lait, beurre et oeufs.

Par contre, pour les denrées d'épicerie, vu le désintéressement de la quasi totalité des négociants consultés, elle est d'avis de renouveler sa confiance aux COOPERATEURS de FLANDRES et d'ARTOIS, étant toutefois entendu qu'au préalable il sera demandé au Directeur de cette firme de mettre les prix en parallèle avec ceux parfois inférieurs pratiqués dans les succursales de quartiers.

n° 62/28 - Achat de confiture en pots carton pour colis de fin d'année. Résultat de l'appel d'offres -

Ainsi que l'avait décidé la Commission dans sa réunion du 14 Novembre 1961, il a été procédé à un nouvel appel d'offres basé sur prix et échantillons, en vue de l'achat de 9.000 pots carton confiture "fruit et pomme" entrant dans la composition des colis de fin d'année.

Les deux maisons qui avait soumissionné en 1961, ont fait parvenir les propositions suivantes :

- 1°) - la Société VITRAC, 89, Avenue du Peuple Belge à LILLE, offre au prix de 0,85 N.F. le pot, confiture pur sucre, pur fruit et pomme, garanti exempt de saccharine un assortiment comportant : 2 fraisé - 2 abricot - 2 groseille - 2 prune et 1 mirabelle, conditionné en carton de 12
- 2°) - l'offre de la Maison FIBBE, 9, Avenue du Dr. Bouret à MARCQ-en-BAROEUL, va de 0,69 le pot "prune" à 0,85 la "fraise et la groseille" avec un prix intermédiaire de 0,71 pour la reine-claude et la mirabelle et 0,72 pour l'abricot.

Après comparaison des échantillons, la Commission est d'avis de scinder

la commande pour moitié à la Maison FIBBE, dont elle retient la qualité "fraise et pomme" à 0,85 N.F. le pot, et pour moitié à la Société VITRAC, dont l'assortiment est proposé au même prix.

n° 62/29 - Achat de couvercles pour les poubelles des écoles -

L'attention de la Commission est de nouveau appelée sur cette question évoquée au cours de sa réunion du 8 Mai dernier. On sait maintenant que le nombre de poubelles qu'il faudrait équiper d'un couvercle s'élève à 170, ce qui représenterait à raison de 10,90 N.F. le couvercle, une dépense d'au moins 1.919,40 N.F., une hausse sur les métaux devant intervenir après le 31 Octobre.

En l'absence de crédit et estimant par ailleurs cette acquisition trop onéreuse, la Commission émet un avis défavorable à ce projet, compte tenu aussi de la décision que doit prendre l'Administration Municipale sur le plan de la collecte hermétique.

62/30 - Questions diverses - Achat de machines à écrire, marché de régularisation JAPY -

La Commission approuve le rapport à soumettre à la prochaine réunion du Conseil Municipal concernant le marché de gré à gré à passer avec la Société JAPY pour la régularisation des achats effectués à ce fournisseur par le Bureau des Ecoles et les Lycées Techniques Valentine Labbé et Baggio.

Le montant de ce marché peut être fixé à 35.000 N.F. y compris l'acquisition faite par le Service de l'Economat pour l'équipement du parc de machines de l'Hôtel de Ville.

Rapport transmis au Secrétariat Général.-

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 45.-

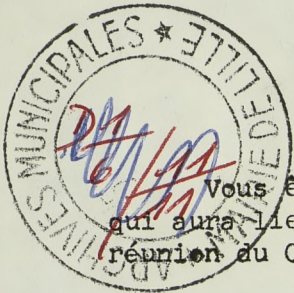
Hôtel de Ville, le 3 Octobre 1962

Le Secrétaire,

E. THIBAUT.

Vu :
L'Adjoint délégué
à l'Economat,

Y. TYTGAT.



COMMISSION de l'ECONOMAT

Vous êtes prié d'assister à la réunion de la Commission de l'Economat qui aura lieu le Mercredi 14 Novembre 1962 à 18 heures 15 dans la salle de réunion du Cabinet des Adjointe.-

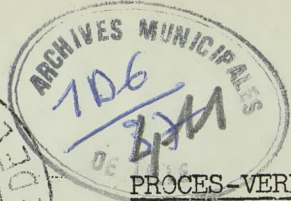
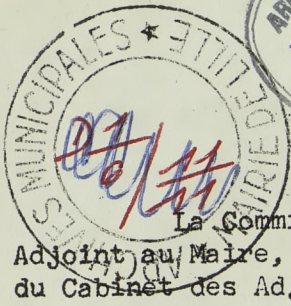


Pr. le Maire de LILLE,
L'Adjoint délégué,

Y. TYTGAT.-

- ORDRE du JOUR -

- 62/31 - Lecture du procès-verbal de la réunion du 22 Octobre 1962.
- 62/32 - Fourniture de lait en 1963. Résultat de l'appel d'offres.
- 62/33 - Fourniture de beurre et oeufs en 1963. Résultat de l'appel d'offres.
- 62/34 - Fourniture de café en 1963. Résultat de l'appel d'offres.
- 62/35 - Fourniture de chaussures et brodequins. Résultat de l'appel d'offres.
- 62/36 - Fourniture de vêtements de travail. Résultat de l'appel d'offres.
- 62/37 - Fourniture de blouses et tabliers. Résultat de l'appel d'offres.
- 62/38 - Distribution de colis de fin d'année. Fourniture de vin.
- 62/39 - Distribution de colis de fin d'année. Fourniture de boîtes de biscuits.
- 62/40 - Fourniture de produits textiles en 1962. Marché de gré à gré.
- 62/41 - Questions diverses.-



COMMISSION de l'ECONOMAT

PROCES-VERBAL de la REUNION du 14 NOVEMBRE 1962

La Commission de l'Economat s'est réunie sous la présidence de Mme TYTGAT, Adjoint au Maire, le mercredi 14 Novembre 1962 à 18 heures 15 dans la salle de réunion du Cabinet des Adjoints.

Etaient présents : Mme TYTGAT, Adjoint au Maire
M. CAMELOT, Conseiller Municipal
M. LOURDEL, Conseiller Municipal

Excusés : M. VIRON

: Mme VANNEUFVILLE

Assistaient également à la réunion : M.M. THIBAUT, Chef de la 1ère Division
JESUPRET, Chef du Bureau de l'Economat
CAPY, rédacteur

Mme TYTGAT ouvre la séance à 18 heures 30 et la Commission passe à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

62/31 - Procès-verbal de la réunion du 22 Octobre 1962 -

Ce procès-verbal est adopté sans observation.

62/32 - Fourniture de lait en 1963 - Résultat de l'appel d'offres -

Comme l'avait décidé la Commission lors de sa dernière réunion, la Société CLARA fournisseur actuel, et son concurrent, la Maison RENEAU, ont été mis en compétition pour la fourniture de ce lot comportant d'une part :

- 18.000 litres de lait pasteurisé conditionné en bouteilles,

d'autre part :

- 7.000 litres de lait pasteurisé conditionné en bidons

destinés respectivement à l'approvisionnement journalier des Crèches, de la Pouponnière et de l'Ecole de Plein Air.

Ces 2 firmes, les seules à avoir toujours répondu à nos demandes, ont proposé le même rabais : 18% sur la base des prix limites de vente au consommateur, toutes taxes comprises, fixés par les arrêtés de M. le Préfet du Nord.

La Commission décide de renouveler sa confiance à la Société CLARA, qui avait déjà offert cet important rabais l'année dernière contre 13% à la maison RENEAU et qui, de plus, avait également assuré la livraison des produits laitiers (lait écrémé, fromage frais, yaourt, etc..) à une qualité et à des prix particulièrement appréciés par les services utilisateurs.

.../...

.../...(2)

62/33 - Fourniture de beurre et oeufs en 1963 - Résultat de l'appel d'offres -

Ce lot vise la livraison, par petites quantités, aux établissements précités, d'environ 1.200 kgs de beurre laitier en paquets de 250 grs et de 6.000 oeufs garantis frais.

4 maisons ont été consultées :

- M. LENGELE à MARCQ-en-BAROEUL, fournisseur actuel
- la Laiterie RENEAU à CUINCY-lez-DOUAI
- la laiterie CLARA à THUMESNIL
- la Société WOESSEN Frères à LILLE

Le fournisseur actuel, M. LENGELE, expose dans sa réponse les raisons pour lesquelles il se retire de la compétition.

La laiterie RENEAU n'a pas soumissionné, le beurre et les oeufs n'entrant pas dans le cadre de son commerce. Nous sommes donc en présence des 2 propositions suivantes :

- 1°) - la laiterie CLARA, qui, ne pouvant proposer de rabais sur les cours des Halles de PARIS, se réfère aux prix qu'elle a appliqués jusqu'ici à l'Ecole de Plein Air, prix toujours inférieurs aux cours en vigueur pour un beurre de très bonne qualité.

En ce qui concerne les oeufs, cette laiterie n'en fait pas le commerce.

- 2°) - La Société WOESSEN, comme toujours, offre un rabais de 1% sur les cours des Halles Centrales de PARIS, cours haut, la facturation étant majorée de la taxe locale, après déduction du rabais, rabais estimé illusoire par la Commission l'année dernière.

Après échange de vues, la Commission estime avoir intérêt à retenir l'offre de la Société CLARA, le Directeur de l'Ecole de Plein Air ayant effectivement payé le beurre à ce fournisseur 1 NF de moins au kilo, livré sous papier alu, agréé par la S.T.I.L.

Outre ce bénéfice, le choix d'un seul et même fournisseur pour le lait et pour le beurre facilitera l'approvisionnement, en petites quantités, des Cloches et de la Pouponnière.

En conclusion, la Commission propose la passation d'un marché de gré à gré avec la Société CLARA, dont le montant peut être fixé à environ 30.000 N.F. pour l'ensemble des fournitures (lait, beurre et produits laitiers).

Elle estime par ailleurs qu'il convient de laisser le soin aux services utilisateurs, eu égard aux petites quantités utilisées, de s'approvisionner en oeufs aux fournisseurs de leur choix les mieux placés au point de vue prix et qualité.

Rapport transmis au Secrétariat Général.-

.../...

.../...(3)

62/34 - Fourniture de café en 1963 - Résultat de l'appel d'offres -

Six grossistes ont été consultés pour cette fourniture comportant environ 1.700 kgs en paquets de 250 grs dont 1.200 kgs livrables en une seule fois lors de la confection des colis de fin d'année.

Nous avons été saisi des 5 propositions suivantes, les Ets. DELERUE s'étant de nouveau abstenus :

I - Cafés GAUTIER, 29 rue Jeanne d'Arc à LILLE : 4 qualités :

- réclame	: 6,402 le kg	(valeur 6,95)
- Standard	: 7,738 le kg	(valeur 8,40)
- supérieur	: 7,793 le kg	(valeur 8,46)
- extra	: 8,299 le kg	(valeur 9,01)

soit une remise de 8%

II - Société OLIVIER Frères, rue du Bas Chemin à COMINES

1 qualité, vendue sous la marque "Boucaut" : 7,44 le kg.

III - Cafés TREFFEL, 9, rue Delphin Petit à LILLE :

1 qualité : nectar, paquet jaune : 7,47 le kg. (valeur 8,60)

soit une remise de 13%

IV - Ets. VANDERVLIEET, 92, rue du Port à LILLE . 2 qualités :

- ram : paquet rouge : 7,60 le kg
- ram : paquet vert : 7,90 le kg.

V - Maison VANDAMME à LA MADELEINE

fournisseur actuel : 2 qualités :

- matador export : 7,75 le kg (valeur 9,20)

soit une remise de 15,7%

- matador Flandre : 6,95 le kg (valeur 8 N.F.)

soit une remise de 13%

Nous remarquons en comparant les propositions qui précèdent avec celles de l'année dernière que :

- la Maison VANDAMME maintient le même prix : 7,75 le kg pour le café matador export précédemment retenu.
- Les Ets. TREFFEL ont également proposé au même prix : 7,47 le kg le café nectar paquet jaune, retenu en 1960.
- Les Ets. GAUTIER ont consenti une remise de 8% au lieu de 6%.

Les Ets. VANDERVLIEET et la Sté OLIVIER Frères n'avaient pas soumissionné l'an dernier.

.../!..

.../...(4)

Après examen de ces propositions, la Commission, tenant compte que sur 1.700 kgs prévus, 500 kgs sont destinés aux Foyers des Anciens dont les usagers sont habitués au café "Matador Export", décide, à ces fins, de reconduire cette qualité dont le prix n'a pas changé (7,75 le kg), mais en ce qui concerne les 1.200 kgs prévus pour les colis de fin d'année, de retenir le café "Nectar" paquet jaune, proposé par les Ets. TREFFEL, au prix de 7,47 le kg.

L'économie ainsi réalisée se traduit par 336 N.F. environ.

62/35 - Fourniture de chaussures et brodequins en 1963 -

Sur quatre maisons consultées pour la fourniture de 400 paires de brodequins, semelle cuir, pour les ouvriers municipaux et de 100 paires de chaussures derby noires pour diverses catégories d'agents, une seule a répondu, les Ets. TEFFRI Frères, 25, rue des Tanneurs à LILLE.

Les Ets. FAUCOMPRESZ de WAVRIN, habituellement soumissionnaires, ont fait savoir qu'ils n'étaient pas placés cette année. Les Ets. DESMAZIERES-DRINO à LILLE et BONTE LESTIENNE à ROUBAIX, se sont abstenus purement et simplement.

A l'appui de leurs propositions, les Ets. TEFFRI ont déposé les modèles offerts pour le prix de 34 N.F. la paire de brodequins et 33,15 la paire de chaussures noires.

L'an dernier, la Maison FAUCOMPRESZ avait été retenue pour les brodequins au prix de 29,45 N.F. et les Ets. TEFFRI pour les chaussures noires au prix de 27,50 N.F.

Il s'en suit donc aujourd'hui une hausse de 20% qui se traduit par une dépense en augmentation de 2.385 N.F. pour la totalité des articles prévus.

En conséquence et bien que la qualité des modèles soumis par les Ets. TEFFRI semble supérieure, la Commission ne prend pas position estimant ces prix non compétitifs.

Elle charge le service de rechercher d'autres fournisseurs et de contacter les Ets. TEFFRI en vue d'obtenir d'autres propositions.

A l'issue d'un échange de vues sur la question des chaussures et des vêtements de travail en général attribués au personnel municipal, M. CAMELOT demande que l'on étudie la possibilité de substituer à ces attributions, à l'exception des uniformes, une indemnité correspondant à la valeur de l'objet vestimentaire alloué.

En dehors des difficultés rencontrées par l'Economat pour satisfaire les bénéficiaires (taille, poignure, forme, coloris, qualité, etc..) M. CAMELOT met l'accent sur les pertes de temps considérables qu'entraîne la distribution des objets pendant les heures de travail. L'indemnité compensatrice, fixée à un taux raisonnable, serait sans doute accueillie avec faveur par le personnel qui pourrait ainsi se procurer l'article vestimentaire correspondant à ses besoins et à ses goûts.

La Commission fait sienne la demande présentée par M. CAMELOT. A noter que cette mesure est appliquée au service municipal d'H.L.M.

62/36 - Fourniture de vêtements de travail - Résultat de l'appel d'offres -

Cet appel d'offres, également basé sur prix et échantillons, visait la fourniture des articles ci-après :

- 140 cottes à bretelles

.../...

.../... (5)

- 97 vestes
- 250 bleus de travail (costumes 2 pièces) en tissu type croisé "Sanfor", coton pur bleu hydrone, garanti grand teint.
- 70 pare-poussière gris en tissu mouliné, article décati
- 40 " " blancs en tissu sergé, coton pur blanchi irrétrécissable.

Les 5 maisons consultées ont soumis les offres suivantes appuyées des échantillons correspondants :

	<u>Prix unitaires</u>		
	<u>cottes à bretelles</u>	<u>Vestes</u>	<u>Bleus de travail</u>
- CENTRACO, 40, rue de Marquillies à LILLE	14,50	11,05	23,--
- TEXTILES & CONFECTIONS du NORD, 48, rue Léon Gambetta à LILLE	14,60	10,75	22,20
- Ets. ROQUETTE, 4, rue Parmentier à LILLE	16,30	12,55	25,10
- Ets. ARRECKX, 14, rue des Jardins à LILLE	16,45	12,85	25,25
- Ets. MULLIEZ Frères, 171, rue Pellart à ROUBAIX	15,60	13,85	26,65

Après examen des modèles types de fabrication déposés, la Commission est d'avis de s'en tenir à l'offre des Ets. CENTRACO pour les cottes à bretelles et les vestes, ces vêtements allant de pair, et à celle des Ets. ARRECKX pour les bleus de travail 2 pièces, la qualité et la façon de ces articles livrés par ces maisons depuis plusieurs années ayant donné toute satisfaction.

En ce qui concerne le pare-poussière, la Commission retient l'offre des Ets. ROQUETTE, qui, fournisseurs en 1960 et 1961, sont encore les mieux placés : 16,40 pour les pare-poussière gris et 17,20 pour les blancs, contre 20,59 et 19,06 au concurrent immédiat.

62/37 - Fourniture de blouses et tabliers - Résultat de l'appel d'offres -

En vue de procéder à l'achat de :

- 120 blouses cretonne blanche
 - 400 " " " " bleue et
 - 60 tabliers à bavette blancs
- à attribuer à diverses catégories du personnel féminin, les deux maisons spécialisées que nous consultons chaque année ont soumis les propositions suivantes :

	<u>Prix unitaires</u>		
	<u>blouses blanches</u>	<u>blouses bleues</u>	<u>tabliers à bavette</u>
- Ets. DALLE, 7, bis, Bld. Papin à LILLE	12,05	12,95	7,50
- Ets. LESTOQUOY, 9, rue à Fiens à LILLE	13,80	13,80	7,80

Après comparaison des échantillons et des modèles présentés, la Commission retient la proposition de la Maison DALLE pour les blouses cretonne bleue à 12 N.F.95 l'une et celle des Ets. LESTOQUOY pour les blouses cretonne blanche à 13,80 et les tabliers à bavette à 7,80.....

.../...

62/38 - Distribution de fin d'année - Achat de vin -

En vue de procéder à l'achat du vin entrant dans la composition des colis de fin d'année, soit 5.000 bouteilles Bordeaux rouge et 600 bouteilles Bordeaux blanc, nous avons fait appel à la concurrence auprès des négociants ci-après en les invitant à établir leurs propositions concernant le vin rouge, respectivement pour 500, 1.000 et 2.000 bouteilles.

- DEPOORTER Frères, 2, rue de la Louvière à LILLE
- GRANDE BRASSERIE, 39, Bld. de la Moselle à LILLE
- Ets. Fernand GUELTON, 409, rue Léon Gambetta à LILLE
- Compagnie Lilloise des Vins et Alcools, 37, Bld. Montebello à LILLE
- CATTEAU Frères, 25/27, rue de la Poste à BONDUES
- REVEREAU, 212, rue d'Arras à LILLE (Directeur Régional de la S.A. de SAINT-ROMAIN à BORDEAUX).

Ces maisons ont soumis les offres suivantes :

	<u>vin rouge</u> ... la bouteille N.F.	<u>vin blanc</u> la bouteille N.F.
<u>- LA GRANDE BRASSERIE : 3 prix</u>		
Bordeaux	1,88	Bordeaux 1,38
Bordeaux vieux	2,20	Bordeaux vieux 1,69
Château Daillan A.C. Bordeaux ou Château Mouchac A.C. Bordeaux	2,05	Bordeaux supérieur 1,99
<u>- Ets. Fernand GUELTON :</u>		
Château Richautey Côtes de Fronsac A.C.	1,90	Côtes de Bordeaux St. Macaire A.C..... 1,70
<u>- Compagnie Lilloise des Vins et Alcools</u>		
Bordeaux supérieur A.C. (pour 500 bout)	2,02	même qualité..... 1,95
(" 1000 bout)	2,01	
(" 2000 bout)	2,--	
<u>- Ets. DEPOORTER :</u>		
1 proposition seulement pour 1.000 bou- teilles - Bordeaux rouge supérieur A.C.	1,85	
pas de proposition pour le vin blanc		
<u>- M. REVEREAU (Directeur Régional de la</u> S.A. de SAINT-ROMAIN)		
3 prix échelonnés comme suit :		
Château de MALVES "Minervois" V.D.Q.S.	1,75	
Bordeaux supérieur	1,95	Bordeaux supérieur... 1,85
Bordeaux supérieur vieux	2,05	Monbazillac A.C..... 2,05

.../...(7)

vin rouge
la bouteille
N.F.

vin blanc
la bouteille
N.F.

- Ets. CATTEAU Frères

Bordeaux supérieur A.C. (pour 500 b.)	1,85	Bordeaux sup. A.C. demi-sec, fruité ..	1,65
(pour 1000 ")	1,80		
(pour 2000 ")	1,75		

Rappelons que l'année dernière, les commandes ont été scindées comme suit :

1) - Vin rouge -

- 2.000 b. Château Buadelle "Minervois" à	1,65	REVEREAU
- 1.000 b. Château Daillan à	1,85	GRANDE BRASSERIE
- 1.000 b. Bordeaux sup. A.C. à	1,80	CATTEAU
- 1.000 b. Bordeaux A.C. à	1,75	DEPOORTER
- 500 b. Château Valbrose 1960 à	1,90	GUELTON

2) - Vin blanc -

- 500 b. Côtes de Bordeaux St. Macaire AC	1,70	GUELTON
---	------	---------

Par rapport aux prix qui nous sont offerts aujourd'hui, nous constatons une hausse de 0,20 N.F. la bouteille pour le Château Daillan (GRANDE BRASSERIE).
0,10 N.F. " " "Minervois" (REVEREAU)
0,10 N.F. " " Bordeaux sup. (DEPOORTER)

Par contre, pas de changement dans les prix proposés par les Ets. GUELTON et la Maison CATTEAU.

Après comparaison de ces propositions et compte tenu du choix opéré l'an dernier, la Commission décide de répartir les commandes comme suit :

Vin rouge :

Fournisseurs

- 2.000 b. Château de Malves "Minervois" V.D.Q.S. à	1,75	REVEREAU
- 500 b. Château Daillan à	2,05	GRANDE BRASSERIE
- 1.000 b. Bordeaux supérieur A.C. à	1,80	CATTEAU
- 1.000 b. " " à	1,85	DEPOORTER
- 500 b. Château Richautey à	1,90	GUELTON

Vin blanc :

- 600 b. Côtes de Bordeaux St. Macaire	à 1,70	GUELTON
--	--------	---------

62/39 - Distribution de colis de fin d'année - Fourniture de boîtes de biscuits-

L'INDEPENDANTE a soumis 3 modèles de boîtes de biscuits assortis pour les colis de fin d'année aux conditions suivantes :

.../...

.../...(8)

- boîte n° 1	600 grs	3 N.F.
- boîte n° 2	640 grs	3,30 N.F.
- boîte n° 3	675 grs	3,35 N.F.

La quantité prévue est d'environ 4.300 boîtes.

La Commission porte son choix sur la boîte n° 2 à 3,30 N.F. dont les assortiments, bien présentés, sont de très bonne qualité.

62/40 - Fourniture d'articles textiles en 1962 - Marché de gré à gré -

La Commission approuve le rapport à soumettre à la prochaine réunion du Conseil Municipal, en vue de la passation du marché de gré à gré avec la Société des Tissus de France pour l'année 1962 et dont l'importance peut être fixée à 25.000 N.F.

Rapport transmis au Secrétariat Général.-

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures.-

Hôtel de Ville, le 28 Novembre 1962

Le Secrétaire,

Vu :
L'Adjoint délégué à l'Economat

E. THIBAUT.-

Y. TYTGAT.-



COMMISSION de l'ECONOMAT

Vous êtes prié d'assister à la réunion de la Commission de l'Economat qui aura lieu le Jeudi 14 Février 1963 à 18 heures 15 dans la salle de réunion du Cabinet des Adjointes.-



Pr. le Maire de LILLE
L'Adjoint délégué,

Y. TYTGAT.-

- ORDRE du JOUR -

- 63/1 - Lecture du procès-verbal de la réunion du 14 Novembre 1962.
- 63/2 - Fourniture d'enveloppes en 1963 - Résultat d'appel d'offres.
- 63/3 - Fourniture d'essuie-mains - Résultat d'appel d'offres.
- 63/4 - Achat de costumes et uniformes pour agents municipaux en 1963. Résultat d'appel d'offres.
- 63/5 - Fourniture d'articles de bureau - Période du 1er Avril 1963 au 31 Mars 1964 - Résultat d'appel d'offres.
- 63/6 - Fourniture de papier machine, duplicateur et emballage - Période du 1er Avril 1963 au 31 Mars 1964 - Résultat d'appel d'offres.
- 63/7 - Fourniture de stencils, carbones, rubans et encres pour duplicateurs - Période du 1er Avril 1963 au 31 Mars 1964 - Résultat d'appel d'offres.
- 63/8 - Fourniture de quincaillerie en 1963 - Résultat d'appel d'offres.
- 63/9 - Contrat d'entretien machine Secretary - Direction des Services d'Architecture.
- 63/10- Questions diverses.-



COMMISSION de l'ECONOMAT

CA I/I3I

PROCES-VERBAL de la REUNION du 14 FEVRIER 1963

La Commission de l'Economat s'est réunie sous la présidence de Mme TYTGAT, Adjoint au Maire, le Jeudi 14 Février 1963 à 15 heures 15 dans la salle de réunion du Cabinet des Adjointes.

Etaient présents :

Mme TYTGAT, Adjoint au Maire
Mme VASSEUR, Conseillère Municipale
M. CAMELOT, -d°-
M. LOURDEL, -d°-

Absent : M. VIKON

Assistaient également à la réunion :

M. THIBAUT, Chef de la 1ère Division,
M. JESUPRET, Chef du bureau de l'Economat,
M. CAPY, Rédacteur

Mme TYTGAT ouvre la séance à 15 heures 20 et la Commission passe à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

63/I - Procès-verbal de la réunion du 14 Novembre 1962-

Ce procès-verbal est adopté sans observation.

63/2 - Fourniture d'enveloppes en 1963 - Résultat de l'appel d'offres -

Outre les 2 maisons de la place spécialisées dans ce commerce, les Ets. REZETTE et les Ets. SEPIETER, nous avons consulté, à sa demande, l'Imprimerie GARCENOT, fournisseur retenu en 1962 pour la fourniture d'imprimés.

Ces 3 maisons ont fait tenir les propositions suivantes :

.../...

- Imprimerie GARCENOT, 25, rue Royale 6.785,50
- Ets. SEPIETER, 49 bis, rue St. Gabriel 6.790,45
- Ets. REZETTE, 89, rue Caumartin 6.868,35

Ces 3 propositions sont donc très proches l'une de l'autre, celle de l'Imprimerie GARCENOT venant en tête avec seulement 4,95 par rapport à l'offre des Ets. SEPIETER et 82,85 par rapport à l'offre des Ets. REZETTE.

Considérant que les enveloppes avec impression constituent de loin le poste le plus important dans le bordereau des prévisions, il a été établi la comparaison suivante pour cet objet :

- Imprimerie GARCENOT 6.202,50
- Ets. SEPIETER 6.243,50
- Ets. REZETTE..... 6.274,40

soit respectivement 41 francs et 71 frs 90, en faveur de la soumission GARCENOT par rapport à celle des Ets. SEPIETER et de la maison REZETTE.

Bien que cette dernière, fournisseur de longue date, ait toujours donné satisfaction, la Commission estime qu'il convient de retenir la soumission souscrite par l'Imprimerie GARCENOT, qui est la plus avantageuse pour la Ville, et par ailleurs cette maison, désignée en 1962 pour la fourniture d'imprimés, exécutant les commandes dans les délais impartis.

63/3 - Fourniture d'essuie-mains - Résultat de l'appel d'offres-

Sur 4 maisons consultées pour cette fourniture comportant 100 douzaines de serviettes nid d'abeilles avec inscription "Ville de Lille" en lettres rouges, 2 ont fait les propositions suivantes, accompagnées des échantillons correspondants :

- REYNAERT & BRABANT à HAUBOURDIN :
 - 1,90 la serviette nid d'abeilles, coton blanchi
 - 1,90 la serviette grain d'orge, coton blanchi
- BELVAUX à ROUBAIN :
 - 2,65 la serviette "oeil de métis" blanc

Les Ets. ARRECKX & SPRIET-BOUCHEZ à LILLE n'ont pas répondu.

La dernière commande remonte à 1959. Le TISSAGE d'HAUBOURDIN, maison fermée depuis 2 ans, avait été retenue à raison de 1,65 la serviette.

Après examen des échantillons, la Commission adopte la proposition des Ets. REYNAERT et BRABANT pour la serviette "nid d'abeilles" coton blanchi au prix unitaire de 1,90.

63/4 - Achat de costumes et uniformes pour agents municipaux
en 1963 - Résultat d'appel d'offres -

Cet appel d'offres basé sur prix et concours d'échantillons vise la fourniture approximative en 1963 de :

- 10 costumes de cérémonie 3 pièces (1 veston - 1 gilet - 1 pantalon) en tissu grain de poudre noir,
- 10 costumes 2 pièces (1 veston - 1 pantalon) pour chauffeurs-touristes en tissu whipcord 450 bleu marine,
- 10 uniformes 2 pièces (1 veston - 1 pantalon) pour agents municipaux en tissu whipcord 450 noir,
- 30 uniformes 2 pièces (1 vareuse - 1 pantalon) pour gardes des bois, également en tissu whipcord 450 noir.

Les 4 maisons de la place, habituellement consultées à cet effet, ont fait parvenir les offres suivantes appuyées des échantillons correspondants :

	<u>Prix unitaire</u>	<u>Prix total</u>
<u>1°)-costumes de cérémonie -</u>		
-Tailleur de Roubaix, 10, rue Nicolas Leblanc	215 frs	2.150 frs
- Ets. SIGRAND , rue Neuve : 3 propositions ...	1) 239 "	2.390 "
	2) 250 "	2.500 "
	3) 278 "	2.780 "
- Ets. TESSE, rue de Courtrai.....	240 "	2.400 "
-Maison Henri DEVRED, rue Faidherbe	299 "	2.990 "
<u>2°)-uniformes pour chauffeurs-touristes</u>		
-Tailleur de Roubaix	190,80	1.908 "
-Ets. SIGRAND : 2 propositions	1) 204 "	2.040 "
	2) 218 "	2.180 "
-Ets. TESSE	235 "	2.350 "
- Maison DEVRED	242 "	2.420 "
<u>3°)-uniformes pour agents municipaux</u>		
-Tailleur de Roubaix	190,80	20.983 "
-Ets. SIGRAND : 3 propositions....	1) 204 "	22.440 "
	2) 218 "	23.080 "
	3) 220 "	24.200 "
-Ets. TESSE : 2 propositions	1) 216 "	23.760 "
	2) 225 "	24.750 "
-Maison DEVRED	242 "	26.620 "
	.../...	

	Prix unitaire	Prix total
4°)- <u>Uniformes pour gardes municipaux</u>		
-Tailleur de Roubaix	190,80	5.724 frs
-Ets. SICRARD : 3 propositions	1) 209 "	6.270 "
	2) 225 "	6.750 "
	3) 227 "	6.810 "
-Ets. TESSÉ : 2 propositions	1) 216 "	6.480 "
	2) 225 "	6.750 "

Après examen des échantillons, la Commission tenant compte de la valeur technique des propositions, des garanties professionnelles des concurrents, de leurs références et des délais d'exécution exigés, propose de retenir la soumission souscrite par la maison TESSÉ, pour la somme totale de 34.990 francs, correspondant aux prix unitaires suivants :

- costumes de cérémonie240 frs
- uniformes chauffeurs-touristes235 frs
- uniformes agents municipaux et gardes des bois.....216 frs

En conséquence, la Commission donne son accord pour la passation d'un marché de cré à cré dont le montant peut être fixé à 40.000 francs, compte tenu des commandes imprévues.

Le rapport à soumettre au Conseil Municipal sera transmis au Secrétariat Général.

63/5 - Fourniture d'articles de bureau - Résultat d'appel d'offres

A l'instar des années précédentes, les Ets. REZETTE ont seuls répondu à cet appel d'offres, les autres maisons consultées : COPYLUX à LILLE, DECROOTE à LA MADELEINE, GASPARD à SAINT SAULVE et HELLIN à LILLE s'étant purement et simplement abstenues.

La maison REZETTE, adjudicataire depuis de nombreuses années, a proposé la fourniture des 92 articles d'usage courant prévus au 1er lot pour la somme de 12.995,31 et celle des 35 articles façonnés (blocs, carnets, chemises, registres, etc....) constituant le 2ème lot, pour la somme de 12.367,81

soit pour l'ensemble du bordereau 25.363,12
=====

Cette offre peut être considérée comme intéressante, la comparaison avec les prix consentis en 1962 ne faisant apparaître que peu de changements.

Voici quelques exemples :

.../...

<u>1er lot</u>	<u>1962</u>	<u>1963</u>
- agrafes cuivrees, la boite	0,27	0,28
- classeurs "Columbia"	2,51	2,51
- crayons bic "Bic Imac"	0,49	0,49
- rubans adhésifs Scotch 10 m x 19 mm.....	0,30	0,00
 <u>2ème lot</u>		
- cahiers Suffren 100 pages	0,42	0,44
- chemises 25 x 32 carte de Lyon, dos ondu- lé, couleurs assorties	0,74	0,78

En conséquence, la Commission est d'avis de retenir pour valoir marché, la soumission souscrite par ce fournisseur.

Le rapport au Conseil Municipal sera transmis au Secrétariat Général.

63/6 - Fourniture de papiers machine, duplicateur et emballage
pour la période du 1er Avril 1963 au 31 Mars 1964 -
Résultat d'appel d'offres -

Le marché conclu avec les Ets. REZETTE arrivant à expiration le 31 Mars prochain, il a été procédé à un nouvel appel d'offres dans le but de susciter le maximum de concurrence.

Sur 5 maisons pressenties, 2 ont soumis les offres suivantes pour les 35 postes mentionnés au bordereau des prévisions :

- Ets. REZETTE, 39, rue Caumartin à LILLE..... 35.474,86
- M. HELLIN, 190, rue de Paris à LILLE..... 41.309,06

Les maisons GASPARD à SAINT SAULVE, DEGROOTE à LA MADELEINE et DUCIMONT à LILLE n'ont pas répondu.

La maison REZETTE ayant maintenu les prix consentis en 1962, a fait l'offre la plus avantageuse qui se traduit pour la Ville par une différence de 5.834,20.

En conséquence, la Commission donne son accord pour la passation du marché à intervenir avec ce fournisseur.

Le rapport au Conseil Municipal sera transmis au Secrétariat Général.

.../...

63/7 - Fourniture de carbones, rubans, stencils et encres pour duplicateurs -

Le marché conclu avec la maison LIETARD arrivant à expiration le 31 mars prochain, les maisons ci-après ont été mises en compétition pour cette fourniture scindée en 2 lots, d'une part les carbones et rubans, d'autre part les stencils et les encres pour duplicateurs :

- Maison GASPARD a SAINT SAULVE
- M. GUILBERT Marcel, 7, Place de la Gare a ROUBAIX
- M. HELLIN, 190, rue de Paris a LILLE
- M. LIETARD, 25, rue de l'Hôpital Militaire a LILLE
- Ets. ECO, 10 bis, Avenue Foch a LILLE

Seule, la maison LIETARD a soumissionné pour la totalité du bordereau, ayant l'exclusivité de la vente pour l'encre Colos, prévue au 2ème lot, en cartouches cylindriques, les seules qui conviennent pour les duplicateurs Res-Rotary dont sont équipés les services, notamment la Dactylographie.

Il a donc été procédé séparément à la comparaison des soumissions. En voici le résultat :

1er lot - 3 concurrents ont fait les propositions suivantes pour les marques KORES et ISOTOP stipulées au bordereau :

- Ets. GUILBERT	7.823,33
- M. HELLIN	7.975,97
- M. LIETARD	8.277,76

Toutefois, seul M. LIETARD a indiqué dans sa réponse que ses prix avaient été calculés compte tenu de la hausse officielle d'environ 5 à 10%, selon les articles, intervenue depuis le 1er Février sur les fournitures des marques en question.

Il en résulte que la maison LIETARD est mieux placée que ses 2 concurrents.

Quant à la maison ECO, à l'exception de quelques articles d'une importance relative, elle a cependant soumissionné pour l'essentiel, c'est-à-dire, les carbones et les rubans de sa propre marque, qu'elle offre à des prix nettement plus avantageux.

2ème lot - stencils et encres : jusqu'à présent, la maison LIETARD avait le monopole de ces fournitures.

Or, il s'avère après essais, que les stencils soumis par la maison ECO sont d'aussi bonne qualité que les stencils "Multitype" de la maison LIETARD, tout en coûtant nettement moins chers comme le montre la comparaison suivante :

- LIETARD, 57,20 la boîte, soit pour les 300 boîtes prévues, la somme totale de	17.160 frs
- ECO, 52,80 " " " " " " " " " " " "	15.840 "

d'où une différence non négligeable de 1.320 frs
en faveur de l'offre de la Maison ECO. =====

Après échange de vues et compte tenu de l'expérience faite en 1961, la Commission décide :

1°) - pour le 1er lot : de commander à la maison LIETARD le carbone Kores utilisé par le service de la dactylographie ainsi que l'Isotop destiné au service de l'Etat Civil, la maison ECO se voyant confier les commandes de carbone d'usage courant qui n'ont du reste donné lieu à aucune réclamation, ainsi que les rubans pour machines à écrire.

2°)- pour le 28me lot : de confier les commandes de stencils à la maison ECO, l'encre Colos devant obligatoirement être achetée à la maison LIETARD.

63/8 - Fourniture de quincaillerie galvanisée - résultat d'appel d'offres

Les deux maisons de la place que nous consultons chaque année ont fait les offres suivantes

- Ets. REMY, 16, rue des Arts :

200 ramasse-poussière à	1,40	=	280
260 seaux de 12 l. à	4,90	=	1274
3 brocs de 5 l. à	5,70	=	17,10
1 lessiveuse de 115 l.			34,80
50 ruffles	0,78	=	39
30 tisonniers coudés à	2,35	=	70,50

I.715,40

- Ets. JACQUART 344, rue Léon Gambetta :

200 ramasse-poussière à	1,35	=	270
260 seaux de 12 l. à	5,49	=	1427,40
3 brocs de 5 l. à	6,40	=	19,20
1 lessiveuse de 115 l.		=	39,--
50 ruffles à	0,72	=	36,--
30 tisonniers coudés		=	-

I.701,60

La maison JACQUART ne pouvant fournir les tisonniers, c'est par une différence de 146,70 en faveur de la Ville, que se traduit l'offre des Ets. REMY qui ont toujours livré la quincaillerie galvanisée à notre entière satisfaction.

En conséquence, la Commission fait de nouveau confiance à ce fournisseur.

63/9 - Contrat d'entretien machine Secretary - Direction des Services d'Architecture -

La garantie de la machine à photocopier à sec "Secretary" en service à la direction du Service d'Architecture étant arrivée à expiration, la Commission approuve le rapport à soumettre au Conseil Municipal en vue de la souscription d'un contrat d'abonnement avec la Société MINNESOTA de FRANCE, pour l'entretien périodique de cet appareil.

63/10 - Questions diverses -

a) - contrat d'entretien pour le matériel Sertic -

Plusieurs services, notamment l'Etat Civil, sont équipés de machines à photocopier fournies par la Société SERTIC.

En vue de maintenir en bon état de marche ces machines et leurs accessoires, la Direction Régionale de cette Société nous propose un contrat d'entretien moyennant une prime forfaitaire annuelle de 287,60 pour l'ensemble du matériel.

Considérant cette proposition avantageuse, la Commission approuve le rapport à soumettre au Conseil Municipal à cet effet.

Rapport transmis au Secrétariat Général.

b) - Fourniture de savon mou -

La Commission décide de reconduire la soumission souscrite en 1962 par la maison GADENNE pour le savon mou "Citronor" très apprécié par le service d'entretien, ce produit étant très odoriférant et de plus ne laissant pas de trace.-

La séance est levée à 19 heures 30.-

Le Secrétaire,

E. THIBAUT

Vu :
L'Adjoint délégué
à l'Economat,

Y. TYTGAT.-



COMMISSION de l'ECONOMAT

Vous êtes prié d'assister à la réunion de la Commission de l'Economat qui aura lieu le MARDI 2 AVRIL 1963 à 18 heures 15 dans la salle de réunion du Cabinet des Adjointes.-

Pr. le Maire de LILLE,
L'Adjoint délégué,

Y. TYTGAT.-

o
o
- Ordre du Jour -

- 63/I1 - Lecture du procès-verbal de la réunion du 14 Février 1963.
 - 63/I2 - Fourniture de produits chimiques et de chlore liquéfié -
Résultat d'appel d'offres.
 - 63/I3 - Fourniture de droguerie et de produits d'entretien -
Résultat d'appel d'offres.
 - 63/I4 - Fourniture de brosseerie - Résultat d'appel d'offres.
 - 63/I5 - Fourniture de wassingues et lavettes de tables - Résultat
d'appel d'offres.
 - 63/I6 - Fourniture de cristaux de soude et de cruchons de javel -
Résultat d'appel d'offres.
 - 63/I7 - Fourniture de chiffons - Résultat d'appel d'offres.
 - 63/I8 - Vente de bouteilles vides - Rapport à soumettre au Conseil
Municipal.
 - 63/I9 - Achat de machines à écrire - Résultat d'appel d'offres.
 - 63/I20 - Achat de combinaisons en toile pour le service de la Pro-
preté Publique.
 - 63/I21 - Questions diverses.-
-

II - CHLORE LIQUEFIE

Deux concurrents ont offert les prix suivants pour cette fourniture destinée au Service des EAUX, soit environ 13.000 Kgs, livrables en tubes de 50 Kgs prêtés et échangés :

- Sté des PRODUITS CHIMIQUES DE LOOS. 91,80 ‰ Kgs
- Ets. LOTIGIE. 94.— "

Comme l'année dernière, la Commission constate que la compétition est très serrée, la Maison DECOSTER-AGACHE se plaçant en tête pour les produits chimiques par une marge de 43 Frs,75 seulement sur son concurrent immédiat la Sté des PRODUITS CHIMIQUES DE LOOS.

Par contre celle-ci, a, comme les années précédentes, consenti l'offre la plus avantageuse pour le chlore liquéfié.

En conséquence, la Commission propose de retenir la Maison DECOSTER-AGACHE pour la fourniture de Produits Chimiques et la Sté des PRODUITS CHIMIQUES DE LOOS pour la fourniture du chlore liquéfié.

63/I3 - Fourniture de Droguerie et Produits d'entretien - Période du 1er Avril 1963 au 31 Mars 1964 - Résultat de l'appel d'offres -

A l'exception de la lessive St Marc dont les 8.000 Kgs prévus au bordereau constituent de loin le poste le plus important, il s'agit pour la plupart de produits divers en petites quantités, ce qui explique probablement le désintéressement manifesté chaque année par les fournisseurs consultés.

La Droguerie DUFLOS qui soumissionnait régulièrement n'a pas répondu. Les Ets. DELEVOY grossistes, fournisseurs, par ailleurs, du Service des Bâtiments Communaux n'ont soumissionné que pour 14 articles sur 35. Seule, la Maison LOCQUEGNIES a fait une proposition complète qui se chiffre à 15.198 Frs,60.

Il n'en demeure pas moins que pour les produits de même marque, les prix offerts par les Ets. DELEVOY sont, par rapport à ceux proposés par la Maison LOCQUEGNIES, nettement plus compétitifs et constituent effectivement des prix de gros. La comparaison se traduit à l'avantage des Ets. DELEVOY par une marge de 921 Frs,16 dont 640 Frs (64.000 A.F) rien que pour la lessive St Marc, qui est destinée à l'entretien des locaux scolaires.

Après échange de vue, la Commission considérant d'une part que les Ets. DELEVOY grossistes, retenus en 1960, se sont révélés en mesure de livrer à peu près toute la gamme des produits prévus,

d'autre part que cette fourniture ne donne pas lieu à passation de marché, propose, en conséquence, de répartir les commandes, compte tenu des prix offerts par ces 2 fournisseurs.

63/I4 - Fourniture de Brosserie - Période du 1er Avril 1963 au 31 Mars 1964 - Résultat de l'appel d'offres -

Les deux Maisons spécialisées dans ce négoce ont souscrit les soumissions suivantes pour les 15 articles prévus au bordereau :

- la Sté A. & C. GUERMONPREZ, 31 Rue A. Delpière à MARCQ-EN-BAROEUL, fournisseur retenu en 1961. 7.950,64
- la Sté LEBON & Cie, 2 Rue Courmont à LILLE, fournisseur actuel maintes fois retenu. 8.600,60
- soit une marge de 649,96
- en faveur de la proposition GUERMONPREZ.

Cette marge provient notamment du prix des goupillons pour radiateurs (poste I3) proposés à 1,52 par M. GUERMONPREZ et à 4,73 par la Sté LEBON, d'où pour les 150 articles prévus une différence de 481,50. Il s'agit toutefois de deux modèles n'ayant rien de comparable, celui de la Maison LEBON étant à double torsion, seul modèle jusqu'ici employé, alors que l'article de la Maison GUERMONPREZ est à simple torsion.

De sorte que, déduction faite de ce poste, les soumissions se présentent comme suit :

- Sté LEBON : 8.600,60 - 709,50 7.891,10
- Sté GUERMONPREZ : 7.950,64 - 228. 7.722,64
- ce qui ramène à. 168,46
- la marge favorable à la soumission GUERMONPREZ.

Toutefois, comme le constate la Commission après examen des échantillons, il existe également une différence importante sur le plan fabrication entre les balais chiendent et les balais coco. Par ailleurs, ceux de la Maison LEBON, proposés respectivement à 2,30 et 1,08 sont strictement conformes à nos modèles, alors que les articles présentés par M. GUERMONPREZ à 2,15 et 1,03 se différencient par une saillie plus petite.

En conclusion, la Commission propose de retenir la soumission de la Sté LEBON à qui il sera demandé des goupillons à simple torsion.

La Commission avait été préalablement informée des offres de service faites par l'UNION DES AVEUGLES CIVILS, 55 Rue Caumartin à LILLE, pour quelques articles de brosse.

Après comparaison des prix avec ceux consentis par les fournisseurs sus-visés, elle a estimé ne pouvoir réserver une suite favorable à cette proposition, malgré le caractère social de l'Association.

63/15 - Fourniture de wassingues et lavettes de table - Période du 1er Avril 1963 au 31 Mars 1964 - Résultat de l'appel d'offres -

Nous avons reçu les offres suivantes pour la fourniture approximative de :

- 500 wassingues en 95 x 70
- 10.000 " en 70 x 70
- 1.500 lavettes de table en 35 x 35
- Ets. WINANTS & C^o "Usine CORDA" à FOREST. 10.589 Frs
- Anc. Ets. BARBIEUX à WASQUEHAL. 11.347 Frs
- Ets. GOUBLE-BOUSSEMART à LYS-LEZ-LANNOY 11.678 Frs

La Maison CONSTANT à ROUBAIX n'a pas répondu. Par contre une proposition a été faite par M. Emile CORNIC, Tissage Mécanique de SAINT-MICHEL, rue Santos-Dumont à ROUBAIX, pour des wassingues en 85 x 70 au prix unitaire de 1 Fr,175. Toutefois, cette dimension n'est pas conforme à notre modèle, et de plus ce fournisseur ne soumissionne pas pour les lavettes de table.

C'est donc l'usine CORDA, fournisseur de longue date, qui a fait l'offre la plus avantageuse, laquelle se traduit au total par une marge de 758 Frs sur son concurrent immédiat, bien que les prix proposés aujourd'hui soient en hausse sur ceux de 1962. En effet le prix de la wassingue en 95 x 70 passe de 1,25 à 1,33, celui de la wassingue en 70 x 70, de 0,92 à 0,98 et celui de la lavette de table de 0,24 à 0,26.

En conséquence, la Commission propose de retenir la Sté CORDA dont l'offre est la plus avantageuse tant au point de vue prix que qualité.

63/16 - Fourniture de cristaux de soude et de cruchons d'extrait de javel - Période du 1er Avril 1963 au 31 Mars 1964 - Résultat de l'appel d'offres -

Cet appel d'offres comportait d'une part 5.000 Kgs de cristaux de soude, d'autre part 600 cruchons de 250 cc d'extrait de javel 47/50.

Nous avons reçu les offres suivantes :

	<u>Cristaux de Soude</u>	<u>Ext. de Javel</u>	<u>TOTAL</u>
- Ets MERCIER à FACHES-THUMESNIL	1.075 Frs soit	162 Frs soit	
	0,215 le Kg	0,27 le cruchon	1.237 Frs
- Sté RENIER Frères,	1.175 Frs soit	156 Frs soit	
36 Rue Gosselet LILLE	0,235 le Kg	0,26 le cruchon	1.331 Frs

Une fois de plus les Ets. MERCIER ont fait l'offre la plus avantageuse qui se traduit par une marge de 94 Frs malgré la légère augmentation de prix des cristaux de soude : 0,01 au Kg par rapport au prix précédent (0,205).

En conséquence, la Commission propose de retenir l'offre de ce fournisseur qui a toujours donné satisfaction.

63/17 - Fourniture de chiffons - Période du 1er Avril 1963 au 31 Mars 1964 - Résultat de l'appel d'offres -

Les 3 Maisons de la place spécialisées dans ce commerce ont fait parvenir les propositions suivantes :

	<u>Chiffons blancs:1500 K</u>	<u>Chiffons coul:1500 K</u>	<u>TOTAL</u>
- Sté DUBOIS,			
64 Rue Garibaldi	3.000 Frs (2 Frs le K)	1.800 Frs (1,20 le K)	<u>4.800 Frs</u>
- BOURSIER Louis,			
11 Rue du Fg d'Arras	3.675 Frs (2,45 ")	2.100 Frs (1,40 le K)	<u>5.775 Frs</u>
- Ets. COMBAUX,			
12 Place du Concert	3.600 Frs (2,40 ")	2.250 Frs (1,50 le K)	<u>5.850 Frs</u>

Comme l'année dernière, la Maison DUBOIS se place en tête mais cette fois avec une marge de 975 Frs sur son concurrent immédiat M. BOURSIER, alors qu'en 1962 la différence n'était que de 75 Frs seulement.

Aussi la Commission propose de retenir l'offre de la Maison DUBOIS qui est de loin la plus avantageuse.

.../...

63/18 - Vente de bouteilles - Résultat de l'appel d'offres -

En vue de vendre au meilleur prix les bouteilles vides provenant des réceptions organisées à l'Hôtel de Ville, les maisons spécialisées ci-après ont été consultées :

- M. Henri COMEYNE, 13 Rue de Maubeuge LILLE
- Ets. MICHEL & JEAN, 23-25 Rue Desaix LILLE
- NORD-BOUTEILLES, 62 Rue de l'Alcazar LILLE
- Entrepôt PANVIN, 145 Rue du Fg de Roubaix LILLE

Nous avons reçu les offres de reprise suivantes, enlèvement sur place :

- M. COMEYNE : 0 Fr,156 la bouteille champenoise -
0 Fr,15 la bouteille type bordelaise -
0 Fr,05 la cognaçaise -
- Ets. MICHEL & JEAN :
0 Fr,15 la bouteille champenoise -
0 Fr,10 la bordelaise -
0 Fr,05 la cognaçaise -
- NORD-BOUTEILLES :
0 Fr,141 la champenoise-

L'Entrepôt PANVIN n'a pas répondu.

La Maison COMEYNE ayant fait l'offre la plus avantageuse, a été chargée de l'enlèvement de notre stock soit :

- 1.904 champenoises à 0,156 l'une	297 Frs,02
- 170 bordelaises à 0,15 "	25 Frs,50
- 15 cognaçaises à 0,05 "	0 Fr,75
Total	<u>323 Frs,27</u>

La Commission approuve le rapport à soumettre au Conseil Municipal pour l'admission en recette de la somme sus-mentionnée.

Rapport transmis au Secrétariat Général.

63/19 - Fourniture de Machines à écrire - Résultat de l'appel d'offres -

Treize Maisons de la place ont été consultées pour la fourniture de 12 machines neuves équipées comme suit :

- caractères ELITE
- tabulateur décimal automatique 10 touches
- 45 cms de ligne d'écriture
- avec et sans retour électrique
- équipement sans stencilex
- et avec stencilex (cylindres et rouleaux entraineurs)
- housse, tapis amortisseur et nécessaire d'entretien.

Ces Maisons devaient mentionner le rabais consenti par rapport au prix commercial.

Toutes ont répondu et soumis les propositions suivantes :

I - MACHINES AVEC RETOUR ELECTRIQUE

a) avec équipement stencilex

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Marque</u>	<u>Prix unitaire</u>	<u>Rabais consenti</u>	<u>PRIX PROPOSE</u>	<u>Durée de la garantie</u>	<u>OBSERVATIONS</u>
M. VALBRUN, 8 Rue Jean Sans Peur	HERMES AMBASSADOR	2.095 Frs	419 Frs (20 %)	1.676 Frs	2 ans	Prix 62: 1560,60
Sté JAPY, 85 Bis Bd de la Liberté	JAPY S.I86 D	2.103 Frs	420 Frs (20 %)	1.683 Frs	1 an	" : 1452 Frs
		b) <u>sans stencilex</u>				
d°	d°	1.995 Frs	399 Frs (20 %)	1.596 Frs	1 an	" : 1402 Frs
M. VALBRUN	HERMES AMBASSADOR	2.019 Frs	403,80 (20 %)	1.615,20	2 ans	" : 1507,20

M. VALBRUN a également proposé un nouveau modèle, la machine HERMES-AMBASSADOR DOUBLE RUBAN, 47 cms de ligne d'écriture aux prix suivants :

a) avec retour électrique et stencilex : 2.305 Frs moins 461 Frs (20 %) = 1.844 Frs

b) d° sans d° : 2.230 Frs moins 446 Frs (20 %) = 1.784 Frs

II - MACHINES SANS RETOUR ELECTRIQUE

La comparaison des propositions sur le plan "PRIX" donne le classement suivant :

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Marques</u>	<u>PRIX sans stencilex</u>	<u>PRIX avec stencilex</u>	<u>OBSERVATIONS</u>
Sté JAPY	JAPY SC 3I D	1.056	1.142	
TARDIEU & MERLEN	OPTIMA	1.120	1.120	
M. VALBRUN	HERMES ST. 8	1.143,75	1.200	
BURONORD	SIEMAG	1.240	1.270	
LIETARD	REMINGTON INTERN.	1.244	-	
Sté REMINGTON	d°	1.276	1.392,76	
Sté OLIVETTI	OLIVETTI "Diaspron 82"	1.305	1.305	
DEBRUYNE	OLYMPIA	1.327,50	1.374,37	
M. VALBRUN	HERMES AMBASSADOR	1.371,20	1.432	Le taux de la remise est fonction du nombre de machines.
Sté OLYMPIA	OLYMPIA	1.380	1.435,90	
M. BLOCKLET	ADLER	1.408	1.453	
UNDERWOOD	UNDERWOOD	1.413	1.413	
LIETARD	OLYMPIA	1.416	-	
VESLOT	d°	1.416	-	
Sté ORMEC	FACIT	1.418	-	
BLOCKLET	OLYMPIA	1.452	1.497	
Sté JAPY	JAPY S. I85 D	1.464	1.550	
VALBRUN	HERMES AMB. double ruban	1.556	1.616	
Sté OLIVETTI	OLIVETTI 84/Electrique	1.950	1.950	

En ce qui concerne les concurrents ayant proposé la même marque, la comparaison entre les prix offerts s'établit comme suit :

	(DEBRUYNE	I.327,50		(LIETARD	I.244
	(Sté OLYMPIA.....	I.380		(
OLYMPIA	(LIETARD	I.416	REMINGTON	(Société	
	(VESLOT	I.416	INTERNATIONAL	(REMINGTON.....	I.276
	(BLOCKLET.....	I.452		(

Il est rappelé que l'an dernier, il avait été procédé à l'achat de 4 JAPY avec retour électrique et stencilex et de 8 machines sans retour électrique ni stencilex, dont 4 HERMES STANDARD 8 et 4 OLYMPIA.

Après échange de vues sur ces propositions, la Commission, tenant compte à la fois des références du matériel proposé et de l'effort consenti par les fournisseurs, propose d'effectuer l'achat des 12 machines prévues sur la base des offres suivantes:

1°) Machines avec retour électrique et stencilex, plus spécialement destinées au Service de la DACTYLOGRAPHIE :

			! FOURNISSEURS
- 2 HERMES-AMBASSADOR	à I.676 Frs =	3.352 Frs	! M. VALBRUN
- 2 JAPY S. I86 D	à I.683 Frs =	3.366 Frs	! Sté JAPY

2°) Machines sans retour électrique ni stencilex :

- 2 HERMES-STANDARD 8	à I.143,75 =	2.287,50	! M. VALBRUN
- 2 OLYMPIA	à I.327,50 =	2.655.—	! M. DEBRUYNE
- 4 OLIVETTI Diaspron	à I.305 Frs =	5.220.—	! Sté OLIVETTI
82	Ensemble	<u>I6.860,50</u>	

En ce qui concerne les OLIVETTI 84, entièrement électriques, pour lesquelles cette firme consent un rabais spécial de 27 % aux collectivités locales, ce qui ramène leur prix à I.950 Frs au lieu de 2.670, la Commission est d'avis, avant de s'engager, qu'un essai soit effectué et, dans ce but, charge le Service de se mettre en rapport avec cette Maison.

63/20 - Achat de combinaisons en toile pour le personnel de la Propreté Publique -

M. ROUSSEAUX, Adjoint au Personnel et M. HENAU, Adjoint à la Propreté Publique, ayant souhaité que le vêtement 2 pièces (cotte à bretelles et veste) actuellement attribué au personnel de la Propreté Publique, soit remplacé par une combinaison en toile, plus seyante et bien conditionnée pour le travail exigé, la Commission examine les modèles présentés par les deux établissements habituellement consultés pour ce genre de fourniture, à savoir :

1°) Combinaison avec fermeture à boutons -

- Ets. ROQUETTE - qualité Sanfor RM 31	25 Frs
- Ets. ARRECKX (croisé marron Sanfor XVMS.	26,40
(croisé kaki	28,60

2°) Combinaison avec fermeture éclair -

Seule la Maison ARRECKX a proposé ce modèle, aux mêmes prix que ci-dessus,

en croisé marron	26,40
en croisé kaki	28,60

Après comparaison, la Commission propose de retenir la combinaison avec fermeture éclair en croisé marron présentée par les Ets. ARRECKX au prix de 26 Frs,40. A noter que le montant de l'ancienne attribution s'élevait par agent à 25 Frs,55.

Toutes dispositions seront prises pour en doter le personnel avant la période hivernale, au titre de l'année 1964.

63/2I - Questions diverses -

La Directrice de la nouvelle école Sophie Germain sollicite l'attribution, pour chacune des deux femmes de service employées dans cet établissement, de peaux de chamois destinées au nettoyage des portes vitrées du rez-de-chaussée.

Il est rappelé que, notamment pour des raisons de sécurité, le nettoyage des fenêtres est assuré périodiquement dans les écoles par une entreprise privée. De ce fait, l'attribution assez onéreuse de peaux de chamois a été écartée jusqu'à ce jour. La présence dans les nouveaux groupes scolaires de portes vitrées, facilement souillées par les mains des élèves, pourrait en justifier l'emploi.

Mais la Commission estime qu'une suite favorable réservée à la demande présentée constituerait un précédent que ne manqueraient pas d'invoquer tous les autres Chefs d'établissement, pour des raisons plus ou moins valables et difficilement contrôlables.

Considérant que cette mesure entraînerait une dépense annuelle de 3.000 à 4.000 francs, elle propose le rejet de la demande sus-visée.

Séance levée à 19 H 30.

COMMISSION de l'ECONOMAT

Vous êtes prié d'assister à la réunion de la Commission de l'Economat qui aura lieu le MARDI 8 OCTOBRE 1963 à 18 heures 15 dans la salle de réunion du Cabinet des Adjointes.-



Pr. le Maire de LILLE
L'Adjoint délégué,

Y. TYTGAT.-

ORDRE du JOUR

- 63/22 - Lecture du procès-verbal de la réunion du 2 Avril 1963.
- 63/23 - Contrat d'entretien I.B.M. (Rapport à soumettre au Conseil Municipal)
- 63/24 - Reprise d'un duplicateur - Admission en recette - (Rapport à soumettre au Conseil Municipal.)
- 63/25 - Colis aux soldats en A.F.N.
- 63/26 - Distribution de fin d'année à certaines catégories de la population (Rapport à soumettre au Conseil Municipal).
- 63/27 - Achat de cocuilles et biscuits - Marché de gré à gré. (Rapport à soumettre au Conseil Municipal).
- 63/28 - Fourniture de lait, beurre et produits laitiers en 1964 - Marché de gré à gré. (Rapport à soumettre au Conseil Municipal).
- 63/29 - Achat de pots de confiture pour colis de fin d'année. Résultat de l'appel d'offres.
- 63/30 - Fourniture d'imprimés en 1963 - Marché de gré à gré - (Rapport à soumettre au Conseil Municipal).
- 63/31 - Fourniture de chaussures et brodequins - Résultat de l'appel d'offres.
- 63/32 - Fourniture de vêtements de travail - Résultat de l'appel d'offres.
- 63/33 - Fourniture de blouses et tabliers - Résultat de l'appel d'offres.
- 63/34 - Fourniture de café - Rapport d'information.
- 63/35 - Questions diverses.-

COMMISSION de l'ECONOMAT

PROCES-VERBAL de la REUNION du 8 OCTOBRE 1963

La Commission de l'Economat s'est réunie sous la présidence de Mme TYTGAT, Adjoint au Maire, le Mardi 8 OCTOBRE 1963 à 18 heures 15 dans la salle de réunion du Cabinet des Adjoints.

Etaient présents :

Mme TYTGAT, Adjoint au Maire
 Mme VANNEUFVILLE, Conseiller Municipal
 M. CAMELOT, Conseiller Municipal
 M. LOURDEL, Conseiller Municipal



Absent : M. VIRON, Conseiller Municipal

Assistaient également à la réunion :

M.M. THIBAUT, Chef de la 1ère Division
 JESUPRET, Chef du Bureau de l'Economat
 CAPY, Rédacteur

Mme TYTGAT ouvre la séance à 18 heures 30 et la Commission passe à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour :

63/22 - Procès-verbal de la réunion du 2 Avril 1963 -

Ce procès-verbal est adopté sans observation.-

63/23 - Contrat d'entretien I.B.M. -

La Commission approuve le rapport à soumettre à la prochaine réunion du Conseil Municipal concernant le contrat d'abonnement proposé par la Cie I.B.M.-France pour l'entretien de la machine électrique I.B.M. type 72 - 725-35 - 4.OI2/A dont la garantie est arrivée à expiration.

Rapport transmis au Secrétariat Général.-

63/24 - Reprise d'un duplicateur - Admission en recette -

La Commission approuve le rapport à soumettre à la prochaine réunion du Conseil Municipal pour l'admission en recette de la somme de 500 francs provenant de la reprise par la Maison LIETARD d'un ancien duplicateur arrivé à sa limite d'utilisation.

Rapport transmis au Secrétariat Général.-

.../...

63/25 - Colis aux soldats en A.F.N. -

Avec la cessation des hostilités en Algérie, la Commission estime que les raisons qui avaient incité l'Administration Municipale en 1956 à faire une distinction entre les soldats servant en A.F.N. et les autres ont cessé d'exister.

Dès lors, la Commission pense qu'il convient de revenir aux dispositions antérieures prévoyant l'envoi d'un colis en fin d'année aux seuls appelés dont les familles bénéficient de l'allocation militaire.

63/26 - Distribution de fin d'année à certaines catégories de la population -

Après que la Commission ait décidé sur la proposition de M. CAMELOT, de remplacer l'alcool de menthe et le sachet de sucre dans le contenu des colis aux soldats par une deuxième plaque de chocolat, le rapport à soumettre à la prochaine réunion du Conseil Municipal est adopté dans son ensemble.

Rapport transmis au Secrétariat Général.-

63/27 - Achat de coquilles et biscuits - Marché de gré à gré -

La Commission approuve également le rapport à soumettre à la prochaine réunion du Conseil Municipal visant la passation d'un marché de gré à gré avec la Société l'INDEPENDANTE pour la fourniture des coquilles et biscuits entrant dans la composition des colis de fin d'année.

L'importance de ce marché peut être fixée à la somme approximative de 40.000 francs, compte tenu que ce fournisseur assure d'autre part l'approvisionnement journalier en pain de l'Ecole de Plein Air et des Crèches Municipales.

Rapport transmis au Secrétariat Général.-

63/28 - Fourniture de lait, beurre et produits laitiers en 1964 - Marché de gré à gré -

Le marché de gré à gré passé avec la Société CLARA arrivant à expiration le 31 Décembre prochain, la Commission fait siennes les conclusions du rapport qui lui est présenté visant la reconduction du marché actuel pour l'année 1964 et dont l'importance peut être fixée à 30.000 francs.

A cet effet, la Commission approuve le projet de délibération à soumettre à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Rapport transmis au Secrétariat Général.-

63/29 - Achat de pots de confiture pour colis de fin d'année -
Résultat de l'appel d'offres -

Les deux grossistes retenus l'année dernière ont offert les prix suivants appuyés des échantillons correspondants, pour la fourniture d'environ 8 à 9.000 pots carton de 400 grs net confiture pur sucre fruits et pommes.

- La Sté VITRAC, 89, Avenue du Peuple Belge à LILLE : 0,73 le pot pour un assortiment conditionné en cartons de 12 pots comportant : 2 fraises, 2 abricots, 2 groseilles, 2 prunes, 2 mirabelles, 2 reine claude
Fabrication garantie exempte de saccharine.
- M. CAULLET, confiterie "LA LILLOISE", 9, Av. du Docteur Bouret a MARCQ en BAROEUL
de 0,66 le pot prune à 0,82 le pot fraise
avec les prix intermédiaires suivants :
 - 0,67 reine claude 0,68 l'abricot
 - 0,71 mirabelle 0,72 la cerise
 - 0,80 la groseille

Un rapide calcul portant sur un assortiment de 12 pots de même composition fait apparaître une similitude des prix proposés, l'assortiment VITRAC ressortant à 8,76 celui de la LILLOISE à 8,68

Quoiqu'il en soit, les prix consentis cette année, notamment par la Sté VITRAC, sont inférieurs de plus de 10% à ceux de l'année dernière, ce fournisseur offrant à 0,73 l'assortiment que nous avons payé 0,85 en 1962.

En conclusion, la Commission est d'avis de confier la commande, comme en 1962, en parties égales à chacune des deux maisons en présence, leurs fournitures ayant donné toutes satisfactions.-

63/30 - Fourniture d'imprimés en 1963 - Marché de gré à gré -

La Commission approuve le rapport à soumettre à la prochaine réunion du Conseil Municipal en vue de la passation d'un marché de gré à gré avec l'Imprimerie GARCENOT au titre de l'année 1963, et dont l'importance peut être fixée à 22.000 francs.

Rapport transmis au Secrétariat Général.-

63/31 - Fourniture de chaussures et brodequins - Résultat de
l'appel d'offres -

Cet appel d'offres basé sur prix et échantillons vise la fourniture de :

- 280 paires brodequins, semelle cuir, pour ouvriers municipaux et
- 130 paires chaussures derby noires pour diverses catégories d'agents.

Une seule réponse nous est parvenue des Ets. TEFFRI, 25, rue des Tanneurs à LILLE, fournisseur retenu en 1962.

Les 2 autres maisons consultées, les Ets. FAUCOMPRES à WAVRII et les Ets. VEREECKE à LILLE n'ont pas soumissionné, les premiers ayant cessé leur fabrication, les seconds n'étant pas placés pour les articles demandés.

Tant pour les brodequins que pour les bottines Derby, les Ets. TEFFRI ont présenté 4 modèles aux prix respectifs suivants :

- Brodequins: la paire : 32,50 - 35 - 44,70 - 45,65
- Chaussures Derby : " : 32,50 - 35 - 45,65 - 50,65

Rappelons que l'année dernière, le prix des brodequins retenus par la Commission était de 31 frs 50 et celui des Derby 32,50.

Ce fournisseur propose également 3 modèles de souliers noirs à 32,33 et 35 francs la paire, la Commission ayant envisagé l'année dernière le remplacement des bottines par des souliers, comme le souhaite la majorité des bénéficiaires.

Après échange de vues, la Commission, tenant compte que les brodequins choisis en 1962 n'ont soulevé aucune réclamation, retient le même modèle à 32 frs 50.

En ce qui concerne les souliers, elle fixe son choix sur le modèle à 32 frs, prix le plus rapprochant de celui des bottines.

A l'occasion de l'examen de cette question par la Commission, M. CAMELOT, soulignant les complications et la perte de temps qu'entraînent les distributions de vêtements et de chaussures pendant les heures de travail, rappelle qu'il avait demandé que soit étudiée la possibilité de substituer à ces attributions une indemnité correspondante.

Ce souhait, formulé au cours de la réunion du 14 Novembre 1962 -P.V. du 28 Novembre- sera transmis pour examen à M. le Secrétaire Général (Service du Personnel).

63/32 - Fourniture de vêtements de travail - Résultat de l'appel d'offres. -

Cet appel d'offres, également basé sur prix et échantillons, concerne la fourniture de 320 bleus de travail 2 pièces, en tissu type croisé "Sanfor", coton pur bleu hydrone, garanti grand teint, 150 pare-poussière gris en tissu mouliné, article décati
70 pare-poussière blancs en tissu sergé, coton pur blanchi irrétrécissable.

Sur 6 maisons consultées, 5 maisons ont soumis les offres suivantes appuyées des échantillons correspondants :

1 - <u>BLEUS de TRAVAIL</u>	<u>Prix unitaire</u>
-CENTRACO, 40, rue de Marquillies	23 frs 20
variante.....	22 frs 30

.../...

- Ets. ARRECKX, 14, rue des Jardins	25 frs 25
- Ets. ROQUETTE, 4, rue Parmentier	26 frs 50
variante	22 frs 40
- Textiles du Nord, 36 bis, rue Nicolas Leblanc...	26 frs 95
variantes	(24 frs 60
) 22 frs 10
- Ets. MULLIEZ à ROUBAIX	28 frs 85

2 - PARE POUSSIÈRE

	<u>gris</u>	<u>blancs</u>
- Ets. ROQUETTE	17,60	17,50
- Ets. ARRECKX	22,95	18,50
variante	19,--	15,30
- Textiles du Nord	25,45	16,90
variante	17,95	-

Après examen des modèles type de fabrication déposés, la Commission est d'avis, pour les vêtements de travail, de scinder la commande, moitié à la Ste CENTRACO pour le modèle offert à 23 frs 20 et moitié aux Ets ARRECKX pour le modèle retenu en 1962 et dont le prix est inchangé soit 25 frs 25.

En ce qui concerne les pare-poussière, la Commission retient l'offre des Ets ROQUETTE qui est la plus avantageuse pour la Ville, soit 17 frs 60 le pare-poussière gris et 17 frs 50 le pare-poussière blanc. Toutefois, il sera fait observation à ce fournisseur également retenu en 1962, d'avoir à se conformer tant pour la répartition des tailles que pour les délais de livraison aux prescriptions des bons de commande.

63/33 - Fourniture de blouses et tabliers - Résultat de l'appel d'offres -

En vue de procéder à l'achat de:

- 50 blouses cretonne blanche
- 500 blouses cretonne bleue
- 65 blouses popeline blanche
- 330 tabliers à bavette blanc,

à attribuer à diverses catégories du personnel féminin, les deux maisons de la place que nous consultons chaque année ont fait les offres suivantes :

	<u>Prix unitaire</u>			
	<u>Blouses</u> <u>cretonne</u> <u>blanche</u>	<u>Blouses</u> <u>cretonne</u> <u>bleue</u>	<u>Blouses</u> <u>popeline</u> <u>blanche</u>	<u>Tabliers</u> <u>a bavette</u> <u>blancs</u>
- Ets. DALLE, 7, Bld. Papin.....	14,50	16,80	14,20	7,90
- Ets. LESTOQUOY, 24, rue du Molinel	14,20	14,20	14,50	8,50
			.../...	

Après comparaison des échantillons et des modèles présentés, la Commission retient les offres les plus avantageuses pour la Ville, soit d'une part, celles de la Maison LESTOQUOY pour les blouses à 14 frs 20 en cretonne et à 14 frs 50 en popeline, d'autre part, celles des Ets. DALLE pour les tabliers à bavette à 7 frs 90.-

63/34 - Fourniture de café - Rapport d'information -

Lors de sa réunion du 14 Novembre 1962, la Commission a retenu pour la fourniture de café en 1963, d'une part les Ets. VANDAMME pour le café destiné aux Foyers des Anciens, soit environ 500 kgs, d'autre part, les Ets. TREFFEL pour le café destiné aux colis de fin d'année, soit environ 1.200 kgs.

Il apparaît, en ce qui concerne cette importante commande, qu'il est peu rationnel de consulter les fournisseurs un an d'avance, en raison notamment des fluctuations susceptibles entre temps d'affecter les prix. Nous rejoignons ici la position adoptée par la Commission concernant l'achat des confitures entrant également dans la composition des colis.

Aussi, il est suggéré qu'à l'avenir les appels d'offres visant cette fourniture aient lieu dans un délai beaucoup plus rapproché. Quant aux Foyers des Anciens, dont la clientèle a marqué sa préférence pour le café Matorador, il est proposé de reconduire les commandes à la Maison VANDAMME qui consent un prix exceptionnel sur le café de cette marque.

A l'unanimité, la Commission approuve ces propositions.

63/35 - Questions diverses -

La Commission est informée que des appels d'offres ont été lancés pour la fourniture d'imprimés divers et l'impression des fascicules du Conseil Municipal et du Bulletin Administratif en 1964-1965 ainsi que pour la fourniture de costumes et uniformes.

Il est à prévoir que des marchés interviendront.

Toutefois, pour des raisons de délai, il n'apparaît pas possible de saisir le Conseil Municipal de ces questions lors de sa prochaine séance. Les résultats de ces appels d'offres seront examinés par la Commission au cours de sa réunion du mois de Novembre.-

La séance est levée à 19 heures 45.-

Le Secrétaire,
E. THIBAUT.-

Vu :
L'Adjoint délégué à
L'Econamat,
Y. TYTGAT.-



COMMISSION de l'ECONOMAT

Vous êtes prié d'assister à la réunion de la Commission de l'Economat qui aura lieu le MERCREDI 20 NOVEMBRE 1963 à 18 heures 15 dans la salle de réunion du Cabinet des Adjoint.-

Pr. le Maire de LILLE
L'Adjoint délégué,

Y. TYTGAT.-

ORDRE du JOUR

- 63/36 - Lecture du procès-verbal de la réunion du 8 Octobre 1963
- 63/37 - Fourniture d'articles textiles en 1963 - Marché de gré à gré (Rapport à soumettre au Conseil Municipal)
- 63/38 - Achat de vin pour colis de fin d'année. Résultat de l'appel d'offres.
- 63/39 - Achat de boîtes de biscuits pour colis de fin d'année. Examen des propositions.
- 63/40 - Travaux d'impression et fourniture de lettres à en tête et imprimés divers en 1964 et 1965 - Résultat d'appels d'offres (Rapport à soumettre au Conseil Municipal).
- 63/41 - Fourniture de costumes et uniformes pour agents municipaux et sapeurs-pompiers en 1964 - Résultat d'appels d'offres (Rapport à soumettre au Conseil Municipal).
- 63/42 - Contrat d'entretien pour machine comptable EXACTA-(Rapport à soumettre au Conseil Municipal).
- 63/43 - Vente de vieux papiers - Résultat d'appels d'offres -(Rapport à soumettre au Conseil Municipal).
- 63/44 - Fourniture de denrées d'épicerie en 1964 - Dispositions à prendre.
- 63/45 - Questions diverses.-



COMMISSION de l'ECONOMAT

PROCES-VERBAL de la REUNION du 20 NOVEMBRE 1963

La Commission de l'Economat s'est réunie sous la présidence de Mme TYTGAT, Adjoint au Maire, le Mercredi 20 Novembre 1963 à 18 heures 15 dans la salle de réunion du Cabinet des Adjointes.

Etaient présents :

Mme TYTGAT, Adjoint au Maire
M. CAMELOT, Conseiller Municipal

Excusés : Mme. VANNEUVILLE, Conseiller Municipal
M. LOURDEL, Conseiller Municipal

Absent : M. VIRON, Conseiller Municipal

Assistaient également à la réunion :

M.M. THIBAUT, Chef de la 1ère Division,
JESUPRET, Chef du Bureau de l'Economat,
CAPY, Rédacteur.

Mme TYTGAT ouvre la séance à 18 heures 30 et la Commission passe à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

63/36 - Procès-verbal de la reunion du 8 Octobre 1963 -

Ce procès-verbal est adopté sans observation.

63/37 - Fourniture d'articles textiles en 1963 - Marché de gré à gré-

La Commission approuve le rapport à soumettre à la prochaine réunion du Conseil Municipal relatif à la passation d'un marché de régularisation avec la Société des TISSUS de FRANCE pour l'année 1963 et dont l'importance peut être fixée à 22.000 francs.

Rapport transmis au Secrétariat Général.-

.../...

63/38 - Achat de vin pour colis de fin d'année. Résultat de l'appel d'offres -

Comme il est d'usage, il a été fait appel à la concurrence pour cette fourniture comportant 5.000 bouteilles Bordeaux rouge et 600 bouteilles Bordeaux blanc.

Les 6 grossistes consultés ont soumis les propositions suivantes :

	VIN ROUGE		VIN BLANC
	-----		-----
	la bouteille		la bouteille
- <u>LA GRANDE BRASSERIE, 39, Bld. de la Moselle à LILLE</u>			
3 prix quelles que soient les quantités :			
Bordeaux supérieur A.C.	1,65	Bordeaux....	1,45
Château Daillan ou			
Château Mouchac	1,95	Bordeaux vieux	1,80
Bordeaux vieux	2,10	Bordeaux supér.	2,--

En 1962, ce fournisseur a été retenu pour 500 bouteilles Château Daillan à 2 frs,05 proposé aujourd'hui à 1,95.

- <u>Ets. Fernand GUELTON, 409, rue Léon Gambetta à LILLE</u>			
2 propositions :			
1)-Château Richautey Côtes de Fronsac, A.C. ou Château Valrose :		Côtes de Bordeaux	
pour 500 bouteilles	1,93	St. Macaire ...	1,70
pour 1.000 "	1,92		
pour 2.000 "	1,90		
2)-Château Bellevue	1,70		

L'année dernière, ce fournisseur a été retenu pour 500 bouteilles vin rouge Château Richautey à 1 frs 90 et pour la totalité du vin blanc dont le prix n'a pas changé, soit 1 frs 70.

- <u>COMPAGNIE LILLOISE des VINS et ALCOOLS, 37, Bld. Montebello à LILLE</u>			
Bordeaux supérieur A.C.			
pour 500 bouteilles	2,14	la même qualité	1,74
pour 1.000 "	2,13	"	1,73
pour 2.000 "	2,12	"	1,72

.../...

<u>VIN ROUGE</u>	<u>VIN BLANC</u>
-----	-----
la bouteille	la bouteille

- Ets. CATTEAU Frères, 25/27, rue de la Poste à BONDUES
Bordeaux vieux de belle qualité AC

pour 500 bouteilles	1,85	Bordeaux sup.	
pour 1.000 "	1,80	A.C. demi sec	
pour 2.000 "	1,75	fruité	1,65

Ce fournisseur propose la même qualité au même prix que l'année dernière. Il avait été retenu alors pour 1.000 bouteilles à 1,80.

- Ets. DEPOORTER, 2, rue de la Louvière LILLE

1 seule proposition pour 1.000 bouteilles Bordeaux rouge A.C. à 1,90

L'année dernière, ce fournisseur avait été retenu pour la même quantité à 1-frs 85 la bouteille.

- M. REVEREAU, 212, rue d'Arras-LILLE
2 propositions :

1)- Château Riviere "Minervois" D.V.Q.S.	1,75	Bordeaux	1,90
2)- Bordeaux vieux A.C.....	2,10	Bergerac	1,80

Le vin "Minervois" dont nous avons commandé 2.000 bouteilles l'année dernière, nous est offert au même prix : 1 frs 75.

Après examen de ces propositions, la Commission estime qu'il est dans l'intérêt de la Ville de scinder les achats sur la base du choix opéré l'an dernier, s'agissant des mêmes vins offerts à des prix compétitifs et dont la qualité a donné entière satisfaction, à savoir:

<u>VIN ROUGE</u>		<u>FOURNISSEURS</u>
500 bout. Bordeaux Château Daillan a	1,95	GRANDE BRASSEPIE
500 bout. Château Richautey a	1,93	GUELTON
1.000 bout. Bordeaux supérieur a	1,90	DEPOORTER
1.000 bout. Bordeaux supérieur a	1,80	CATTEAU
2.000 bout. Minervois a	1,75	REVEREAU
 <u>VIN BLANC</u> 		
600 bout. Côtes de Bordeaux St. Macaire a	1,70	GUELTON

.../...

63/39 - Achat de boîtes de biscuits pour colis de fin d'année. Examen des propositions -

La Sté L'INDEPENDANTE a soumis 3 modèles de boîtes de biscuits assortis pour les colis de fin d'année, aux conditions suivantes :

- boîte n° 1 650 3 frs 50
- boîte n° 2 700 grs 3 frs 70
- boîte n° 3 700 grs 3 frs 85

La quantité prévue est d'environ 4.000 boîtes.

L'année dernière, c'est la boîte n° 2 dont le prix était de 3 frs 30 pour un contenu de 640 grs qui avait été retenue.

Constatant que ces assortiments sont les mêmes et compte tenu de l'augmentation des prix, la Commission porte son choix sur la boîte n° 1 à 3 frs 50.

63/40 - Travaux d'impression et fourniture de lettres a en tête et imprimés divers en 1964 et 1965 - Résultat des appels d'of- frs -

1°) - Impression des fascicules du Conseil Municipal et du Répertoire des Actes Administratifs :

En vue de l'exécution de ces travaux comportant 2 lots, d'une part les fascicules du Conseil Municipal, d'autre part les fascicules du répertoire des Actes Administratifs, les imprimeries lilloises ci-après ont été consultées :

- DOURIEZ BATAILLE, 5, rue Jacquemars Gielée
- MOREL et CORDUANT, 11, rue des Bouchers
- O.S.A.P., 219, rue d'Arras
- SAUTAI, 46, rue Gauthier de Chatillon

L'imprimerie O.S.A.P. et l'imprimerie SAUTAI n'ayant pas soumissionné, nous avons été saisi des deux propositions suivantes :

1er lot : fascicules du Conseil Municipal : prévision 2.000 pages env.

	<u>prix de la</u> <u>page imprimée</u>	<u>prix de la</u> <u>page blanche</u>	<u>montant total</u> <u>de la soumission</u>
- DOURIEZ BATAILLE	38,70	7,75	77.00 frs
- MOREL & CORDUANT	36,50	7,50	73.00 frs

.../...

2ème lot - Fascicules du repertoire des Actes Administratifs -
prévision : 500 pages environ

	<u>prix de la</u> <u>page imprimée</u>	<u>prix de la</u> <u>page blanche</u>	<u>montant total</u> <u>de la soum.</u>
DOURIEZ BATAILLE	27,50	6,50	13.750 frs
MOREL & CORDUANT	28,50	6,50	14.250 frs

En conséquence, la Commission retient la soumission de l'Imprimerie MOREL & CORDUANT pour l'impression des fascicules du Conseil Municipal et celle de l'Imprimerie DOURIEZ BATAILLE pour l'impression du Répertoire des Actes Administratifs, ces soumissions étant respectivement les plus avantageuses pour la Ville.

La Commission donne son accord pour la passation du marché de gré à gré avec l'imprimerie MOREL & CORDUANT et dont l'importance peut être fixée à 40.000 francs environ pour chacune des années 1964 et 1965. En ce qui concerne le Répertoire des Actes Administratifs, le montant des travaux prévus ne nécessite pas présentement la passation d'un marché.

Rapport transmis au Secrétariat Général.-

2°) - Fourniture de lettres à en tête et imprimés divers :

Sept imprimeries de la place ont été consultées pour cette fourniture scindée en 2 lots et basée sur prix et échantillons.

Quatre ont soumis les offres suivantes; les 3 autres, l'O.S.A.P. SAUTAI et PLANQUART s'étant abstenues :

1er lot : lettres à en tête et imprimés stock Economat :

- MAHU CHEVALIER	24.126,60
- GARCENOT	24.564,--
- DOURIEZ BATAILLE	25.331,50
- MOREL & CORDUANT	26.355,--

2ème lot : imprimés divers :

- GARCENOT	13.629,--
- DOURIEZ BATAILLE	20.469,15
- MOREL & CORDUANT	21.368,--
- MAHU & CHEVALIER	21.675,20

.../...

L'imprimerie MAHU CHEVALIER se place donc en tête pour le 1er lot avec une marge de 437 frs 50, sur son concurrent immédiat, M. GARCENOT.

Par contre, c'est ce dernier qui a fait de loin l'offre la plus avantageuse pour le 2ème lot, sa soumission étant inférieure de 6.840 frs 15 à celle du suivant immédiat, DOURIEZ BATAILLE.

En conséquence, la Commission retient la soumission de l'Imprimerie MAHU pour le 1er lot et celle de l'Imprimerie GARCENOT pour le 2ème lot, ces soumissions étant respectivement les plus avantageuses pour la Ville. A noter que le montant des fournitures prévues ne nécessite pas présentement la passation de marchés.

63/41 - Achat de costumes et uniformes pour agents municipaux et sapeurs-pompiers en 1964 - Resultat de l'appel d'offres -

En vue de procéder au cours de l'année 1964 à l'achat de costumes et uniformes destinés d'une part aux agents municipaux, d'autre part au corps des sapeurs-pompiers, nous avons procédé à un appel d'offres, scindé en 2 lots, auprès des maisons habituellement consultées pour ces fournitures.

La maison DEVRED s'étant abstenue, nous avons reçu les 3 propositions suivantes accompagnées des échantillons correspondants:

1er lot : AGENTS MUNICIPAUX

Prix unitaire Prix total

1°) - 10 costumes de cérémonie
3 pièces, en tissu grain de poudre noir

TAILLEUR de ROUBAIX, 10, rue N. Leblanc -LILLE	233,20	2.332
M. TESSE, rue de Courtrai	245	2.450
Ets. SIGRAND, rue Neuve : 3 propositions :	219	2.190
	250	2.500
	290	2.900

2°) - 10 uniformes pour chauffeurs touristes
2 pièces en tissu whipcord 450 bleu-marine

TAILLEUR de ROUBAIX	201,75	2.017,50
TESSE	238	2.380
SIGRAND	215	2.150

.../...

3°) - 110 uniformes pour agents municipaux
2 pièces en tissu whipcord 450 noir

TAILLEUR de ROUBAIX	201,75	22.192,50
TESSE	220	24,200
SIGRAND	215	23.650

4°) - 30 uniformes pour gardes municipaux
2 pièces tissu mêmes caractéristiques
que ci-dessus

TAILLEUR de ROUBAIX	201,75	6.052,50
TESSE	220	6.600
SIGRAND	235	7.050

2ème lot. : SAPEURS-POMPIERS

Outre les maisons sus-nommées, nous avons également consulté les Ets. HERBAUT DENNEULIN, 27, rue des Ponts de Comines a LILLE, mais dont le siège est a ROUBAIX.

Nous avons donc été saisi de 4 propositions pour ce lot, également appuyées des échantillons correspondants:

PREVISIONS

a) - 6 tenues de ville pour officiers et sous officiers
en tissu whipcord officiel S.P. PARIS, garanti
grand teint

TAILLEUR de ROUBAIX : pièce :	232,40	- total	1.394,40
TESSE : 3 propositions	223		1.338
	233		1.398
	242		1.452
SIGRAND	225		1.350
HERBAUT	271		1.626

b) - 110 tenues de ville pour caporaux et sapeurs en tissu
whipcord officiel S.P. PARIS, garanti grand teint

TAILLEUR de ROUBAIX : pièce	232,40	total	25.564
TESSE : 3 propositions	216		23.760
	225		24.750
	232		25.520

...../.....

SIGRAND.....	225	24.750
HERBAUT	266	29.260

c) - 114 pantalons pour sapeurs, tissu mêmes caractéristiques

TAILLEUR de ROUBAIX	65	7.410
TESSE : 3 propositions	70	7.980
	73	8.322
	75	8.550
SIGRAND	74	8.436
HERBAUT	77	8.778

d) - 6 manteaux drap satin

TAILLEUR de ROUBAIX	171,90	1.031,40
TESSE	207	1.242
SIGRAND	185	1.110
HERBAUT	251	1.506

Après examen des échantillons et des prix correspondants, la Commission tenant compte de l'expérience acquise dans ce domaine, décide, après un long échange de vues, de retenir cette année encore les soumissions de la maison TESSE. Elle juge toutefois bon d'inviter ce fournisseur à serrer ses prix à l'avenir s'il ne veut pas courir le risque d'être évincé.

Concernant l'habillement du Corps des Sapeurs-Pompiers, la Commission estime trop chère l'offre de la Maison HERBAUT : 41.170 frs par rapport à la proposition n° 3 de M. TESSE : 36.764 frs, soit une différence de 4.406 francs.

En conclusion, la Commission donne son accord pour passer avec ce dernier fournisseur les marchés de gré à gré nécessaires, dont l'importance peut être fixée à 40.000 francs chacun, le montant des soumissions retenues s'élevant respectivement à 35.630 francs pour l'habillement des agents municipaux et à 36.764 francs pour celui des Sapeurs-Pompiers, compte tenu en outre des commandes imprévues.

Rapports transmis au Secrétariat Général.-

.../...

63/42 - Contrat d'entretien - machine Exacta Continental -

La Commission approuve le rapport à soumettre au Conseil Municipal relatif au contrat d'entretien proposé par les Ets. TARDIEU et MERLEN en vue de maintenir en parfait état de fonctionnement la machine comptable Exacta Continental en service au bureau des traitements et dont la garantie est arrivée à expiration.

Le Service des Finances a établi ce rapport en accord avec M. l'Adjoint COQUART.

La dépense annuelle d'un montant de I.600 francs sera imputée sur le crédit ouvert au chapitre II - art. 4 du Budget Primitif.

Rapport transmis au Secrétariat Général.-

63/43 - Enlèvement de vieux papiers - Années 1964 et 1965 - Résultat de l'appel d'offres -

Il est de règle de procéder tous les deux ans à un appel d'offres pour l'enlèvement des vieux papiers provenant des archives et des corbeilles des bureaux de l'Hôtel de Ville et autres établissements municipaux.

Par délibération n° 61/1025 du 15 décembre 1961, les Ets. HANTSON à SAINT ANDRE ont été chargés de ce soin pour les années 1962 et 1963.

En conséquence, en vue des enlèvements à effectuer au cours des années 1964 et 1965 nous avons consulté, outre les Ets. HANTSON sous-nommés, les négociants suivants :

- Ets. DELEPLANQUE à ROUBAIX
- Ets. DELMOTTE à LILLE
- S.A.C.I. à MONS en BAROEUL

Seuls 2 concurrents ont répondu et soumis les offres de reprise ci-après exprimées pour 100 kgs selon les catégories:

.../...

	Archives (4.000 kg. env.)	bouquins (3.00 kg. en;)	corbeilles (20.000k.)
Ets. DELEPLANQUE.....	6 frs	5 frs	2,50
Ets. HANTSON	5 frs	4 frs	1,--

Par rapport aux prix qui nous sont payés actuellement par les Ets. HANTSON, soit 7 frs pour les archives, 6 frs 10 pour les bouquins et 4 frs 90 pour les corbeilles, on constate un écart sensible résultant des baisses successives intervenues sur le marché des écrits couleurs.

On peut ajouter à cela le prix de revient élevé des manipulations et des nombreux transports que nécessite l'enlèvement des corbeilles dont le poids spécifique est peu élevé, 100 sacs ne représentant pas 1.000 kgs.

Quoi qu'il en soit, tout en regrettant l'éviction d'une firme qui a toujours scrupuleusement respecté ses engagements, la Commission propose de retenir les offres des Ets. DELEPLANQUE qui sont les plus avantageuses pour la Ville.

Rapport transmis au Secrétariat Général.

63/44 - Fournitures de denrées d'épicerie en 1964 - Dispositions à prendre -

La soumission souscrite par les Coopérateurs de Flandre et d'Artois arrivant à expiration le 31 décembre prochain, la Commission fait siennes les conclusions du rapport qui lui est présenté visant la reconduction à ce fournisseur des achats de denrées d'épicerie nécessaires pour l'année 1964, à l'Ecole de Plein Air, aux Crèches et à la Pouponnière.

A noter que sur la base des prévisions fournies par les services utilisateurs, il n'y a pas lieu de procéder présentement à la passation d'un marché.

A la demande de M. CAMELOT, il est envisagé de consulter pour 1965 les grossistes de la place, bien que la plupart aient manifesté leur désintéressement lors de précédents appels d'offres.

.../...

63/45 - Questions diverses -

Pour répondre a une demande formulée par M. CAMELOT lors d'une précédente réunion, il est donné connaissance des prix pratiqués dans le commerce pour les articles de bureau, comparativement a ceux consentis par M. REZETTE, fournisseur actuel.

M. CAMELOT remercie la Commission pour ces précisions qui lui donnent satisfaction.-

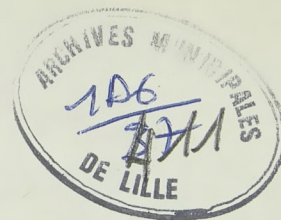
La séance est levée à 19 heures 30.-

Le Secrétaire,

Vu :
L'Adjoint délégué à l'Economat,

E. THIBAUT

Y. TYTGAT_-



COMMISSION de l'ECONOMAT

Vous êtes prié d'assister à la réunion de la Commission de l'Economat qui aura lieu le MARDI 7 AVRIL 1964 à 18 heures 15 dans la salle de réunion du Cabinet des Adjointes.-

Pr. le Maire de LILLE,
L'Adjoint délégué,
Y. TYTGAT.-

ORDRE du JOUR

--

- 64/1 - Lecture du procès-verbal de la réunion du 20 Novembre 1963.
 - 64/2 - Fourniture de quincaillerie en 1964 - Résultat de l'appel d'offres.
 - 64/3 - Fourniture d'enveloppes en 1964 - Résultat de l'appel d'offres.
 - 64/4 - Fourniture d'articles de bureau - Période du 1er Avril 1964 au 31 Mars 1965 - Résultat de l'appel d'offres.
 - 64/5 - Fourniture de papiers machine, duplicateur, d'imprimerie et d'emballage - Période du 1er Avril 1964 au 31 Mars 1965 - Résultat de l'appel d'offres.
 - 64/6 - Fourniture de carbones et stencils - Période du 1er Avril 1964 au 31 Mars 1965 - Résultat de l'appel d'offres.
 - 64/7 - Achat de machines à écrire - Résultat de l'appel d'offres.
 - 64/8 - Achat d'une machine à composer Vari-Typer - Marché de gré à gré - Admission en recette.
 - 64/9 - Fourniture de produits chimiques et chlore liquéfié - Période du 1er Avril 1964 au 31 Mars 1965 - Résultat de l'appel d'offres.
 - 64/10 - Fourniture de droguerie et produits d'entretien - Période du 1er Avril 1964 au 31 Mars 1965 - Résultat de l'appel d'offres -
 - 64/11 - Fourniture de brosseerie - Période du 1er Avril 1964 au 31 Mars 1965 - Résultat de l'appel d'offres.
 - 64/12 - Fourniture de wassinettes et lavettes de table - Période du 1er Avril 1964 au 31 Mars 1965 - Résultat de l'appel d'offres.
 - 64/13 - Fourniture de savon mou - Période du 1er Avril 1964 au 31 Mars 1965 - Résultat de l'appel d'offres.
 - 64/14 - Fourniture de cristaux de soude et cruchons de javel - Période du 1er Avril 1964 au 31 Mars 1965 - Résultat de l'appel d'offres.
 - 64/15 - Fourniture de chiffons - Période du 1er Avril 1964 au 31 Mars 1965 - Résultat de l'appel d'offres.
 - 64/16 - Questions Diverses.-
-



COMMISSION de l'ECONOMAT

PROCES-VERBAL de la REUNION du 7 AVRIL 1964

La Commission de l'Economat s'est réunie sous la présidence de Mme TYTGAT, Adjoint au Maire, le Mardi 7 Avril 1964, à 18 heures 15 dans la salle de réunion du Cabinet des Adjoints.

Etaient présents :

Mme. TYTGAT, Adjoint au Maire
Mme. VANNEUFVILLE, Conseiller Municipal
M. CAMELOT, Conseiller Municipal

Absents :

M.M. LOURDEL, Conseiller Municipal
VIRON, Conseiller Municipal

Assistaient également à la réunion :

M.M. THIBAUT, Chef de la 1ère Division
JESUPRET, Chef du Bureau de l'Economat
CAPY, Rédacteur

Mme TYTGAT ouvre la séance à 18 heures 30 et la Commission passe à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

64/1 - Procès-verbal de la réunion du 20 Novembre 1963 -

Ce procès-verbal est adopté sans observation.-

64/2 - Fourniture de quincaillerie galvanisée en 1964 - Résultat de l'appel d'offres -

Les deux Maisons de la place, tour à tour fournisseurs, ont fait les offres suivantes :

- Ets. REMY, 144, rue de la Madeleine:

- 255 ramasse-poussière	à	1,59	=	405,45
- 255 seaux de 12 l.	à	5,12	=	1.305,60
- 70 ruffles	à	0,80	=	56,--
- 25 tisonniers coudés	à	2,35	=	58,75
- 32 charbonnières anglaises	à	8,--	=	256,--
- 30 poubelles avec couvercle inséparable	à	18,45	=	553,50
- 20 arrosoirs de classe	à	7,90	=	158,--
- 12 entonnoirs coudés pour jerricans	à	5,80	=	69,60

soit pour la totalité des prévisions 2.862,90

.../...

- Ets. JACQMART, 344, rue Léon Gambetta -

- 255 ramasse poussière	à 1,63	= 415,65
- 255 seaux de 12 l.	à 5,27	= 1.343,85
- 70 ruffles	à 0,90	= 63,--
- 32 charbonnières anglaises	à 8,15	= 260,80
- 30 poubelles avec couvercle inséparable.à	17,62	= 528,60
- 12 entonnoirs caudés pour jerricans à	4,97	= 59,64

- soit pour 6 postes au lieu de 3 prévus ...		= 2.671,54
		=====

La Maison JACQMART n'étant pas en mesure de fournir les tonneaux coudés ni les arrosoirs de classe proposés par son concurrent pour la somme de 216 frs 75, la Commission retient l'offre des Ets. REMY qui se révèle, comme l'année dernière, la plus avantageuse pour la Ville.

64/3 - Fourniture d'enveloppes en 1964 - Résultat de l'appel d'offres

Les soumissions souscrites par les 3 maisons spécialisées de la place qui ont été consultées pour cette fourniture s'élèvent respectivement à :

- Imprimerie GARCENOT	7.378 frs
- Ets. SEPIETER	7.596,61
- Ets. REZETTE	8.984,80

En conséquence, la Commission retient l'offre de l'Imprimerie GARCENOT qui est de loin la plus avantageuse pour la Ville. Cette firme, désignée par ailleurs pour la fourniture d'imprimés divers, exécute les commandes dans les délais impartis.

64/4 - Fourniture d'articles de bureau - période du 1er Avril 1964 au 31 Mars 1965 - Résultat de l'appel d'offres -

Une fois de plus, nous n'avons reçu qu'une seule proposition émanant de la Maison REZETTE, adjudicataire depuis plusieurs années consécutives, malgré l'appel à la concurrence que nous renouvelons chaque année, sans résultat, auprès des grossistes ci-après :

- COPYLUX, 31 bis, rue Colbert à LILLE
- M. DEGROOTE, 61, rue de la Concorde à LA MADELEINE
- Maison GASPARD à SAINT SAULVE
- M. GUILBERT, 7, Place de la Gare à ROUBAIX
- M. HELLIN, 190, rue de Paris à LILLE.

L'offre de M. REZETTE pour l'ensemble du bordereau se monte à 26.812 francs 65, dont 12.817 frs 09 pour la fourniture des 88 articles d'usage courant prévus au 1er lot et 13.995 frs 56 pour celle des 34 articles façonnés (registres, blocs, carnets, chemises, etc..) prévus au 2ème lot.

.../...

Cette offre peut-être admise comme très raisonnable, les prix pour les fournitures les plus importantes prévues au 1er lot, tels les crayons à bille "Fiduclic" et les rubans adhésifs n'ayant pas changé.

En ce qui concerne le 2ème lot, la légère augmentation constatée est consécutive à la hausse du prix des papiers intervenue en 1963, de l'ordre d'environ 7%, les chemises en carte de Lyon, par exemple, passent de 0,78 à 0,84.

En conséquence, la Commission est d'avis de retenir pour valoir marché, la soumission de la Maison REZETTE.

Rapport au Conseil Municipal transmis au Secrétariat Général.

64/5 - Fourniture de papiers machine, duplicateurs, papiers d'imprimerie et d'emballage - Période du 1er Avril 1964 au 31 Mars 1965 - Résultat de l'appel d'offres -

Sur 5 maisons consultées, 2 ont soumis les offres suivantes:

	<u>Montant des soumissions</u>
- M. REZETTE, 89, rue Caumartin pour les 47 postes prévus au bordereau..	42.174frs 44
- M. DUGIMONT, 28 bis, rue Basse pour 46 postes	39.848frs 41
- différence en faveur de la proposition DUGIMONT ramenée à	2.326frs 03 2.077frs 53
en tenant compte que M. DUGIMONT n'a pas fait d'offre pour le papier repris au poste n° 28.	

A noter également que cette Maison n'a proposé aucun des papiers duplicateurs ni machine de la marque précisée au bordereau, c'est-à-dire "Suffren - Monfourat - Docelles - Extra-Strong - Savoyeux" etc.. qu'une longue expérience a définitivement sélectionnés à la suite de graves mécomptes que le Service de la Dactylographie a connus dans le passé avec d'autres papiers relativement bon marché.

En effet, la différence entre les deux soumissions incombe en grande partie à l'écart important entre les prix des papiers duplicateurs, écart qui se monte à 1.587 frs rien que pour les postes n° 1, 2, 4, 6 et 7 :

	<u>Papier Monfourat</u>		<u>Papier Dupli-Sprint</u>
1 -	3.328,--		3.264,--
2 -	3.465,--		3.297,--
4 -	3.330,--		2.620,--
6 -	5.300,--		4.870,--
7 -	2.975,--		2.760,--
	-----		-----
Total :	18.398,--		16.811,--
	=====	différence : 1.587 francs	=====
		=====	.../...

Cet appel d'offres étant basé sur concours d'échantillons, la Commission estime, après examen de la qualité des papiers proposés par M. DUGIMONT et eu égard à l'expérience du passé, qu'il convient de retenir l'offre de la Maison REZETTE qui a toujours satisfait à nos exigences. Toutefois, sur la proposition de M. CAMELOT, la Commission décide qu'à l'avenir les soumissionnaires éventuels seront invités à déposer, aux fins d'essais, une quantité suffisante des papiers proposés en variante.

Le rapport au Conseil Municipal sera transmis au Secrétariat Général pour la passation du marché de gré à gré à intervenir avec la Maison REZETTE.-

64/6 - Fourniture de carbones et stencils - Période du 1er Avril 1964 au 31 mars 1965 - Résultat de l'appel d'offres -

Les 5 maisons ci-après ont été mises en compétition pour cette fourniture scindée en 2 lots, d'une part les carbones et rubans, d'autre part les stencils et encres pour duplicateurs :

- Maison GASPARD à SAINT SAULVE (Nord)
- M. GUILBERT Marcel, 7, Place de la Gare à ROUBAIX
- M. HELLIN, 190, rue de Paris à LILLE
- M. LIETARD, 25, rue de l'Hôpital Militaire à LILLE
- Ets. ECO, 10, bis, Avenue Foch à LILLE

Pour la 1ère fois, 2 maisons ont soumissionné pour la totalité des 29 articles conformes au bordereau pour lesquels elles ont fait les offres suivantes :

	<u>1er lot</u>		<u>2ème lot</u>		<u>Total</u>
- M. GUILBERT	6.491,33	+	15.885,80	=	22.297,13
- M. LIETARD.....	6.498,43	+	13.391,60	=	19.890,03

			soit une marge de		2.407,10
					=====

en faveur de M. LIETARD, fournisseur de longue date.

Quant à la Maison ECO, ne pouvant proposer les marques stipulées au bordereau, sa soumission est de ce fait incomplète. Et si le prix des carbones de sa fabrication demeure avantageux, par contre celui des stencils qui lui avait valu d'enlever cette fourniture en 1963, ne l'est plus, le prix de la boîte de I20 étant passé de 52,80 à 58,08 contre 56 francs offert par la Maison LIETARD.

Néanmoins, les prix du carbone ECO demeurant très intéressants, la Commission décide de reconduire la solution arrêtée en 1963, et qui a donné entière satisfaction, en confiant à la Sté. ECO les commandes de carbone d'usage courant et à la Maison LIETARD, celles du Korès pour la Dactylographie et de l'Isotop pour l'Etat-Civil, ainsi que l'encre Colos à l'usage des duplicateurs Rex-Rotary.

Rapport au Conseil Municipal et marché passé avec la Maison LIETARD, transmis au Secrétariat Général.-

64/7 - Fourniture de machines à écrire en 1964 - Résultat de l'appel d'offres -

Treize maisons de la place ont été consultées pour la fourniture de 12 machines neuves répondant aux caractéristiques suivantes :

- caractères Elite
- tabulateur décimal automatique 10 touches
- 45 cms de ligne d'écriture
- avec et sans retour électrique
- équipement sans stencilex
- et avec stencilex (cylindres et rouleaux entraîneurs)
- housse, tapis amortisseur et nécessaire d'entretien

Ces maisons devaient mentionner le rabais consenti par rapport au prix commercial.

M. BLOCKLET et la maison UNDERWOOD ayant négligé de répondre, nous avons été saisis des propositions suivantes :

I - Machines avec retour électrique -

a) - avec équipement stencilex

- Sté JAPY, 85 bis, boulevard de la Liberté

- marque : JAPY S.I86.D.
- prix unitaire : 1.995 francs
- rabais consenti : 399 francs (20%)
- prix proposé : 1.596 francs (1.683 francs en 1963)

- M. VALBRUN, 8, rue Jean Sans Peur

- marque : HERMES AMBASSADOR
- prix unitaire : 2.095 francs
- rabais consenti : 419 francs (20%) (remise portée à 25% pour commande de 6 machines minimum. Dans ce cas, le prix serait ramené de 1.676 à 1.571 francs) - Inchangé avec 1963.

b) - sans stencilex

- Sté JAPY

- marque JAPY S.I86 D
- prix unitaire : 1.995 francs
- rabais consenti : 399 francs (20%)
- prix proposé : 1.596 francs (prix inchangé avec 1963)

- M. VALBRUN

- marque : HERMES AMBASSADOR
- prix unitaire : 2.019 francs
- rabais consenti : 403,80 (20%) -(remise portée à 25% pour commande de 6 machines minimum, ce qui ramènerait le prix de 1.615,20 à 1.514,25)
- prix proposé : 1.615,20 (prix inchangé avec 1963)

M. VALBRUN propose également l'HERMES-AMBASSADOR, double ruban, 47 cms de ligne d'écriture, aux même prix que l'année dernière soit :

- a) - avec retour électrique et stencilex : 2.305 moins 461 (20%) =
1.844 frs

.../...

- b) - avec retour électrique sans stencilex : 2.230 moins 446 (20%) = I.784 frs
- c) - sans retour électrique ni stencilex : I.945 moins 389 (20%) = I.556 frs

II - Machines sans retour électrique -

La comparaison des propositions sur le plan "prix" donne le classement suivant :

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Marques</u>	<u>prix sans stencilex</u>	<u>Prix avec stencilex</u>
M. VALBRUN	HERMES ST.8	I.143,75 (prix inchangé avec 1963)	I.200
M. LIETARD	REMINGTON INTERN.	I.149,-- (I.244 en 1963)	I.224
STE. REMINGTON	-d°-	I.196,25 (I.276 en 1963)	I.284
STE. JAPY	JAPY SC 3I D	I.215,-- (I.056 en 1963)	
TARDIEU & MERLEN	OPTIMA M I4	I.216,-- (I.120 en 1963)	I.216
M. VESLOT	OLYMPIA SG 3 S	I.260,-- (I.416 en 1963)	
Ets. DEBRUYNE	-d°-	I.350,-- (I.327,50 en 1963)	I.397
STE. OLYMPIA	-d°-	I.350,-- (I.380 en 1963)	I.405
M. VALBRUN	HERMES		
	AMBASSADOR	I.371,20 (prix inchangé avec 1963)	I.432
M. VALBRUN	-d°-	I.285,50 (pour commande de 6 machines minimum)	
Ste. OLIVETTI	OLIVETTI		
	Diaspron 82	I.350,-- (I.305 en 1963)	I.350
M. LIETARD	OLYMPIA SG 3 S	I.386,-- (I.416 en 1963)	I.464
BURONORD	SIEMAG	I.400,-- (I.240 en 1963)	I.400
STE. JAPY	JAPY S.I86.D	I.464,-- (prix inchangé avec 1963)	I.464
ORMEC	FACIT	I.502,-- (I.418 en 1963)	

En ce qui concerne les concurrents ayant proposé la même marque, la comparaison entre les prix offerts s'établit comme suit :

OLYMPIA : (VESLOT I.260,--
)DEBRUYNE..... I.350,--
 (STE. OLYMPIA..... I.350,--
)LIETARD..... I.386,--

REMINGTON = (LIETARD..... I.149,--
)STE. REMINGTON I.196,25

III - Machines à frappe électrique -

- OLIVETTI 84/E 2.070,-- (I.950 en 1963)
- OLYMPIA 2.460,--
- I.B.M. 2.602,--
- FACIT-TE..... 2.678,--

Il est rappelé que l'an dernier, il avait été procédé à l'achat de 4 machines avec retour électrique et stencilex dont 2 HERMES-AMBASSADOR et 2 JAPY, et de 8 machines courantes dont 2 HERMES-STANDARD, 2 OLYMPIA et 4 OLIVETTI DIASPRON.

.../...

Après échanges de vues sur ces propositions, la Commission propose, dans le cadre du plan d'équipement prévu à cet effet, de scinder les commandes comme suit, compte tenu des prix avantageux consentis par les fournisseurs.

	<u>FOURNISSEURS</u> <u>RETENUS</u>
- 4 machines JAPY S.I86D. avec retour électrique et stencilex à I.596 frs = 6.384 frs	STE. JAPY
- 2 machines HERMES STANDARD 8 à I.I43,75 = 2.287,50	M. VALBRUN
- 2 machines REMINGTON INTERN. à I.I49 frs = 2.298 frs	M. LIETARD
- 2 machines OLYMPIA SG 3 S à I.260 frs =, 2.520 frs	M. VESLOT
- 2 machines à frappe électrique OLIVETTI 84/E à 2.070 frs = 4.I40 frs	STE. OLIVETTI
Total :.....	I7.629 frs 50 =====

64/8 - Achat d'une machine à composer VARI-TYPER -

La Commission approuve le rapport à soumettre à la prochaine réunion du Conseil Municipal visant :

- d'une part, l'acquisition d'une machine à composer VARI-TYPER ainsi que des navettes à caractères variables et des plaques aluminium pour la frappe des clichés nécessaires à la reproduction des imprimés. Le montant du marché de gré à gré à passer avec la Sté. SAMACETA peut être fixé à 35.000 francs.
- d'autre part, la reprise par M. WEILL, pour la somme de I.000 francs de l'ancienne machine achetée d'occasion en 1956 et arrivée à sa limite d'utilisation.

64/9 - Fourniture de produits chimiques et chlore liquéfié - période du 1er avril 1964 au 31 mars 1965 -

I - PRODUITS CHIMIQUES -

Les firmes spécialisées dans ce négoce que nous consultons chaque année, ont soumis les propositions suivantes, pour les 24 produits prévus au bordereau :

	<u>Montant des soumissions</u>
- DECOSTER-AGACHE à LILLE.....	I3.766,30
- Ets. LOTIGIE à ROUBAIX	I3.842,48
- Sté. des Produits Chimiques de LOOS à LOOS	I3.855,25

La Sté. RENIER Frères n'ayant soumissionné que pour 9 produits, la Commission se voit dans l'obligation d'écarter cette proposition.

.../...

II - CHLORE LIQUEFIE

Les 3 concurrents en présence ont offert les prix suivants pour cette fourniture livrable en tubes de 50 kgs prêtés et échangés, à raison de 14.000 kgs environ au Service des Eaux, rue St. Bernard et 600 kgs aux Bains Liberté.

- Sté. des Produits Chimiques de LOOS 129,87 les % T.T.C
- Sté. DECOSTER-AGACHE 132,12 " "
- Ets. LOTIGIE 132,50 départ magasin

Une fois de plus, la compétition est très serrée entre ces 3 firmes et comme l'année dernière, la Société DECOSTER AGACHE se place en tête pour les produits chimiques par une marge de 76,18 seulement sur la Société des Produits Chimiques de LOOS et de 83,95 sur les Ets. LOTIGIE.

Par contre, la Sté. des Produits Chimiques de LOOS a consenti le meilleur prix pour le chlore liquéfié, remarque faite en passant que les hausses successives qui ont frappé ce produit depuis 1 an, (27,50 les 100 kgs en juillet dernier) correspondent aujourd'hui à plus de 40%, son prix initial étant passé de 91,88 à 129,87.

En conséquence, la Commission retient la soumission des Ets DECOSTER-AGACHE pour la fourniture des produits chimiques et la proposition de la Société des Produits Chimiques de LOOS pour la fourniture de chlore liquéfié.

64/10 - Fourniture de droguerie et produits d'entretien - période du 1er avril 1964 au 31 mars 1965 - Résultat de l'appel d'offres

3 grossistes ont été consultés pour cette fourniture comportant 35 produits et articles divers, la plupart livrables en petites quantités:

- M. DELEVOY, 46, rue Jean Jaurès à LILLE
- Maison DUFLOT, Place de Strasbourg à LILLE
- Ets. LOCQUEGNIES, 97, rue Guillaume Werniers à LILLE

A l'exemple de l'année dernière, la Droguerie DUFLOT n'a pas répondu et seule la Maison LOCQUEGNIES a soumissionné pour l'ensemble des produits prévus au bordereau, soit pour la somme totale de 13.800,63

Son concurrent, la Maison DELEVOY a soumis une proposition qui se monte à 9.987,71
 n'ayant pas fait d'offres de prix pour les articles n° 15,22, 24, 26 et 29, lesquels sont proposés par la Maison LOCQUEGNIES pour une somme totale de 3.606,50

Dès lors, la comparaison s'établit comme suit :

- proposition LOCQUEGNIES 10.194,13
 (13.800,63 - 3.606,50)
 - proposition DELEVOY 9.987,71

 d'où une différence de 206,42 en faveur de
 l'offre DELEVOY. =====

Rappelons que l'année dernière, la Commission, tenant compte:

.../...

- d'une part, du prix exceptionnel consenti alors par M. DELEVOY pour la lessive St. Marc,
 - d'autre part, que cette fourniture ne donne pas lieu à la passation de marché,
 avait décidé de répartir les commandes entre ces 2 fournisseurs, qui ont toujours donné entière satisfaction.

Il est remarqué que cette année la lessive St. Marc qui représente à elle seule 50% du lot, est proposée au même prix par les deux concurrents (0,78 le kilo)

En ce qui concerne les produits divers achetés pour la plupart en petites quantités, la répartition des commandes a permis de satisfaire aux besoins des services à des prix avantageux.

Aussi, la Commission décide-t-elle de reconduire cette répartition, l'importance des fournitures prévues ne donnant pas lieu à passation de marché.

64/11 - Fourniture d'articles de broserie - période du 1er avril 1964 au 31 Mars 1965 - Résultat de l'appel d'offres -

Cette consultation basée sur prix et concours d'échantillons a donné les résultats suivants :

	<u>Montant des soumissions</u>
- Sté. LEBON à LILLE	9.624,40
- Sté. GUERMONPREZ à MARCQ en BAROEUL	9.395,30

soit une différence de	229,10 en fa- veur de la proposition GUERMONPREZ.

Cette différence s'explique par l'écart de 55% entre les prix proposés pour les balais de soie, qui sont offerts à 14,10 par la Maison GUERMONPREZ, soit pour la somme totale de 705 frs contre 22,20 par la Sté. LEBON, soit pour la somme totale de 1.110 frs d'où une différence de 405 frs pour les 50 balais prévus.

De sorte que, déduction faite de ce poste, la comparaison apparaît comme suit :

- Soumission GUERMONPREZ : 9.395,30 - 705 =	8.690,30
- Soumission LEBON: 9.624,40 - 1.110 =	8.514,40

d'où une différence de	175,90
en faveur de la proposition LEBON pour les autres articles.	

La Commission procède à l'examen des échantillons de ces balais de soie qui sont destinés à l'entretien du grand hall de l'Hôtel de Ville, et convient que le modèle présenté par la Sté. GUERMONPREZ à un prix vraiment compétitif mérite d'être retenu.

En conséquence, elle estime qu'il est dans l'intérêt de la Ville, de confier cette commande à la Sté. GUERMONPREZ et en ce qui concerne la broserie d'usage courant, de répartir les commandes au mieux des prix offerts par ces 2 fournisseurs, compte tenu que de toute façon l'importance des achats prévus ne donne pas lieu à passation de marché.

64/I2 - Fourniture de wassingues et lavettes de table - Période du 1er Avril 1964 au 31 Mars 1965 - Résultat de l'appel d'offres

Les 3 fabriques qui ont été consultées ont fait les offres suivantes pour la fourniture d'environ :

- 300 wassingues en 95 x 70
 - 10.000 " en 70 x 70
 - 1.200 lavettes de tables en 35 x 35
- Ets. GOUBLE-BOUSSEMART à LYS-Lez-LANNOY11.591 frs
 - Ets. WINANTS & C° (Usine CORDA) à FOREST11.810 frs
 - Anc. Ets. BARBIEUX à WASQUEHAL12.673 frs

Les Ets. GOUBLE-BOUSSEMART seplacent en tête cette année par une marge de 219 francs sur leur concurrent immédiat, les Ets. WINANTS, fournisseur actuel, dont les prix proposés aujourd'hui sont en hausse de 12% par rapport à ceux consentis en 1963.

A titre d'information, signalons que les services utilisateurs ont constaté que les wassingues de la Maison CORDA ne sont plus d'aussi bonne qualité.

Dans ces conditions, la Commission est d'avis de faire un essai avec les wassingues proposées par la Maison GOUBLE. Le montant total des fournitures prévues n'entraîne pas la passation d'un marché.

64/I3 - Fourniture de savon mou - période du 1er Avril 1964 au 31 Mars 1965 - Résultat de l'appel d'offres -

Notre fournisseur actuel, la Sté GADENNE, qui seul a répondu, la Sté. SADY s'étant abstenue, propose cette fourniture à 0,97 le kg, soit une augmentation de 0,02 au kg par rapport au prix qu'elle nous consent depuis 2 ans : 0,95

L'année dernière, la Commission n'avait pas jugé utile de mettre ce fournisseur en concurrence, attendu qu'il avait accepté de reconduire ses conditions pour une nouvelle période d'un an et qu'aucun autre grossiste n'avait donné suite aux demandes antérieures formulées à maintes reprises par le Service de l'Economat.

Rappelons que le savon "Citronor" fabriqué par la Sté. GADENNE est très apprécié par les services utilisateurs. En conclusion, la Commission retient de nouveau l'offre de ce fournisseur.

64/I4 - Fourniture de cristaux de soude et d'extrait de javel en cruchons - période du 1er avril 1964 au 31 mars 1965 - Résultat de l'appel d'offres -

Nous sommes ici en présence de 2 propositions d'un montant identique : 1.200 francs, se décomposant comme suit :

- Ets. MERCIER à THUMESNIL
- | | |
|--|-----------|
| cristaux de soude : 4.000 kgs à 0,23 = | 920 frs |
| cruchons de javel : 1.000 à 0,28 = | 280 frs |
| | ----- |
| soit : | 1.200 frs |

.../...

- Ets. RENIER à LILLE

cristaux de soude : 4.000 kgs à 0,235 = 940 frs
 cruchons de javel : 1.000 à 0,26 = 260 frs

 soit : 1.200 frs

L'année dernière, comme en 1962 du reste, les Ets. MERCIER avaient enlevé cette fourniture par une marge de 94 francs.

De l'avis de la Commission, la Sté. RENIER, vieille Maison Lilloise, fournisseur à différentes reprises, semble avoir fait un effort cette année. Dans ces conditions, il est décidé de retenir sa proposition à titre d'essai.

64/I5 - Fourniture de chiffons - période du 1er avril 1964 au 31 Mars 1965 - Résultat de l'appel d'offres -

Les 3 Maisons de la place, tour à tour fournisseurs, ont été consultées. Deux ont fait les offres suivantes, la 3ème, les Ets. COMBAUX, n'ayant pas répondu :

	<u>chiffons blancs</u>	<u>chiffons couleur</u>	<u>Total</u>
	<u>Prév: 1.500 kg</u>	<u>Prév : 1.000 kg</u>	
- Louis BOURSIER, 11, rue du Faubourg d'Arras -	3.300 frs (2,20 le kg)	1.250 frs (1,25 le kg)	4.550 f
- Sté. DUBOIS, 64, rue Garibaldi	3.150 frs (2,10 le kg)	1.300 frs (1,30 le kg)	4.450 f

soit une différence de 100 francs en faveur de la Sté. DUBOIS, fournisseur actuel.

Il est fait état des difficultés de plus en plus nombreuses rencontrées auprès des rares fournisseurs pour se procurer des chiffons exempts de nylon.

A cela, il faut ajouter les retards apportés par la Sté. DUBOIS dans ses livraisons.

En raison de ces inconvénients, et après échanges de vues, la Commission décide de revenir à ce qui a été fait il y a 2 ans, c'est-à-dire de répartir les commandes au mieux.

64/I6 - QUESTIONS DIVERSES -

1°) - La Commission adopte le rapport à soumettre à la prochaine réunion du Conseil Municipal concernant la reprise par la Société ELETYPÉ, 116, Avenue Simon Bolivar à PARIS, des 3 machines à écrire ELLIOT-FISHER du Service de l'Etat Civil, à raison de 1.000 francs par machine.

Rapport transmis au Secrétariat Général.

.../...

2°) - La Commission émet un avis favorable à l'attribution aux femmes du Service d'Entretien de l'Hôtel de Ville, d'une blouse en nylon, en remplacement de celle en cretonne, le magasin de l'Economat disposant d'un stock suffisant à cet effet, et étant bien entendu que la période d'attribution est fixée à 2 ans comme pour le personnel "employées".

A ce sujet, il est précisé à M. CAMELOT que la question visant l'octroi d'une indemnité se substituant aux attributions vestimentaires est actuellement à l'étude et qu'on peut espérer une solution dans le sens qu'il souhaite.-

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures.

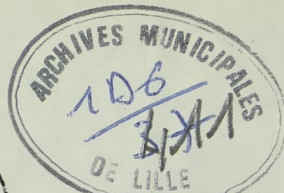
Hôtel de Ville, le 13 Avril 1964

Le Secrétaire :

E. THIBAUT.-

Vu :
L'Adjoint délégué à l'Economat,

Y. TYTGAT.-



COMMISSION de l'ECONOMAT

Vous êtes prié d'assister à la réunion de la Commission de l'Economat qui aura lieu le MERCREDI 7 OCTOBRE 1964 à 18 heures 15 dans la salle de réunion du Cabinet des Adjoints.

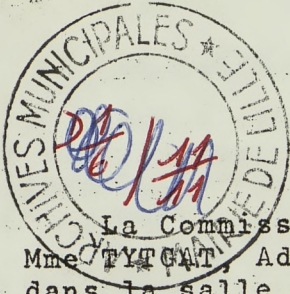
Pr. le Maire de LILLE,
L'Adjoint délégué,

Y. TYTGAT.-

ORDRE du JOUR

- 64/17 - Procès-verbal de la réunion du 7 Avril 1964
- 64/18 - Fourniture d'articles textiles en 1964 - Marché de gré à gré (rapport à soumettre au Conseil Municipal)
- 64/19 - Distribution de fin d'année à certaines catégories de la population (rapport à soumettre au Conseil Municipal)
- 64/20 - Achat de coquilles et biscuits - Marché de gré à gré (rapport à soumettre au Conseil Municipal)
- 64/21 - Fourniture de lait, beurre et produits laitiers en 1965 - Marché de gré à gré (rapport à soumettre au Conseil Municipal)
- 64/22 - Achat de café pour colis de fin d'année - Résultat de l'appel d'offres
- 64/23 - Achat de pots de confiture pour colis de fin d'année - Résultat de l'appel d'offres
- 64/24 - Fourniture de chaussures et brodequins - Résultat de l'appel d'offres
- 64/25 - Location de la machine à reproduire les documents "RANK-XEROX" Contrat - (rapport à soumettre au Conseil Municipal)
- 64/26 - Questions diverses

COMMISSION de l'ECONOMAT

PROCES-VERBAL de la REUNION du 7 OCTOBRE 1964

La Commission de l'Economat s'est réunie sous la présidence de Mme TYTGAT, Adjoint au Maire, le mercredi 7 Octobre 1964 à 18 heures 15 dans la salle de réunion du cabinet des Adjoints.

Etaient présents :

Mme TYTGAT, Adjoint au Maire
 Mme VANNEUFVILLE, Conseiller Municipal
 M. CAMELOT, Conseiller Municipal

Excusé : M. LOURDEL, Conseiller Municipal

Absent : M. VIRON, Conseiller Municipal

Assistaient également à la réunion :

M.M. THIBAUT, Chef de la Ière Division
 JESUPRET, Chef du Bureau de l'Economat
 CAPY, Rédacteur



Mme TYTGAT ouvre la séance à 18 heures 15 et la Commission passe à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

64/I7 - Procès-verbal de la réunion du 7 Avril 1964 -

Ce procès-verbal est adopté sans observation.

64/I8 - Fourniture d'articles textiles en 1964 - Marché de gré à gré-

La Commission approuve le rapport à soumettre à la prochaine réunion du Conseil Municipal visant la passation d'un marché de régularisation avec la Société des Tissus de France pour l'année 1964, et dont l'importance peut être fixée à 25.000 francs.

Rapport transmis au Secrétariat Général.

64/I9 - Distribution de fin d'année à certaines catégories de la population -

La Commission étant unanime pour incorporer dans les colis aux vieillards une boîte de "Cao-Falières" de 250 grs en remplacement des tablettes, ce changement n'entraînant aucune dépense supplémentaire, le rapport à soumettre à la prochaine réunion du Conseil Municipal est adopté dans son ensemble.

Rapport transmis au Secrétariat Général.

64/20 - Achat de coquilles et biscuits - marché de gré à gré -

En vue de la fourniture des coquilles et biscuits entrant dans la composition des colis de fin d'année, la Commission approuve le rapport qui sera soumis à la prochaine réunion du Conseil Municipal pour la passation d'un marché de gré à gré avec la Société l'Indépendante.

Ce fournisseur assurant d'autre part l'approvisionnement journalier en pain de l'Ecole de Plein Air, des Crèches Municipales et autres services municipaux, l'importance de ce marché peut être fixée à environ 45.000 francs.

Rapport transmis au Secrétariat Général.

64/21 - Fourniture de lait - beurre et produits laitiers - Marché de gré à gré -

Le marché passé avec la Société CLARA pour l'approvisionnement journalier en lait pasteurisé de la Pouponnière Municipale, des Crèches et de l'Ecole de Plein Air, arrivera à expiration le 31 décembre prochain.

Ce fournisseur accepte, d'une part, de reconduire en 1965 le rabais consenti cette année, soit 18% sur les prix limites de vente du lait au consommateur, toutes taxes comprises, fixés par arrêté de M. le Préfet du Nord, d'autre part, d'assurer en même temps la fourniture de beurre et produits laitiers au tatif grossiste dont les services utilisateurs bénéficient actuellement.

En conséquence, la Commission donne son accord pour la passation d'un nouveau marché de gré à gré dont l'importance peut être fixée à 35.000 francs pour l'année 1965 et à cet effet approuve le projet de délibération à soumettre à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Rapport transmis au Secrétariat Général.

64/22 - Achat de café pour colis de fin d'année - Résultat de l'appel d'offres -

Six grossistes ont été consultés pour cette fourniture évaluée à environ 1.200 kgs de café, mélange Brésil, de qualité supérieure, garanti exempt de tout mouillage ou enrobage, livrable en paquets de 250 grs.

Nous avons reçu les 5 propositions suivantes, l'Union Lilloise Alimentaire ayant fait savoir qu'elle n'était pas placée pour cette fourniture :

I - Cafés GAUTHIER, 29, rue Jeanne d'Arc - LILLE : 3 qualités :

- qualité ménage : 6,813 (valeur : 8,20)
- " supérieure : 8,13 (valeur : 9,80)
- " extra : 8,925 (valeur : 10,80)

soit une remise de l'ordre de 17%

.../...

II - Cafés TREFFEL, 9, rue Delphin Petit à LILLE - 2 qualités :

- qualité Nectar, paquet jaune (valeur : 9,40) 7,47
- qualité Spécial, " orange (valeur : 10,40) 8,50

soit une remise de l'ordre de 18 à 20%.

III - Ets. VANDERVLIEET, 92, rue du Port à LILLE : 3 qualités

- café courant jaune 9,43
- café courant vert 8,53
- café Victoria rouge 8,15

Ce café étant le même que celui vendu dans le commerce local sous la marque "RAM".

IV - Société OLIVIER Frères, à COMINES - 1 qualité

- bon arôme, marque "BOUCAUT" ... 8,22

V - Maison VANDAMME à LA MADELEINE - 1 qualité

- Matador Export 8,80

La comparaison des propositions qui précèdent avec celles de l'année dernière, fait apparaître que seule, la Maison TREFFEL, a maintenu le prix qui lui avait valu d'être retenue en 1963, soit 7,47 frs le kg pour le café "Nectar", paquet jaune. En effet, la hausse enregistrée sur les cafés en général se répercute sur les prix proposés par les autres firmes.

A une question de M. CAMELOT désirant savoir si le café "Nectar", paquet jaune, est de bonne qualité, Mme TYTGAT donne l'assurance à son collègue qu'elle n'a jamais eu le moindre reproche à ce sujet et qu'elle envisageait de l'utiliser dans les Foyers Municipaux en raison de la hausse sur le café "Matador" qui passe de 7,75 à 8,80 frs le kg.

Après échange de vues, la Commission, à l'unanimité, retient l'offre des Ets. TREFFEL qui est de loin la plus avantageuse pour la Ville.

64/23 - Achat de pots de confiture pour colis de fin d'année - Résultat de l'appel d'offres -

Cet appel d'offres vise la fourniture d'environ 8.000 pots carton de 400 grs net confiture pur sucre, fruits et pommes assortis.

Les deux grossistes auxquels la commande a été confiée ces dernières années pour moitié chacun, ont offert les prix suivants, appuyés des échantillons correspondants :

- La Sté. VITRAC, 39, Avenue du Peuple Belge à LILLE : 0,73 le pot, pour un assortiment conditionné en cartons de 12 pots comprenant : 2 fraise, 2 abricot, 2 groseille, 2 prune, 2 mirabelle, 2 reine-claude.

.../...

Ce fournisseur propose donc, au même prix que l'année dernière, soit 8,76 le carton de 12 pots assortis, fabrication garantie exempte de saccharine.

- M. CAULLET, Confiturerie "La Lilloise" à MARCQ en BAROEUL

- 0,82 le pot fraise
 - 0,72 le pot groseille - abricot
 - 0,70 le pot mirabelle - reine claudé - prune
- soit 8,72 le carton de 12 pots assortis, contre 8,68 l'année dernière.

Après examen des échantillons, la Commission décide, à l'unanimité, de confier cette année la commande en totalité à la Confiturerie Lilloise.

64/24 - Fourniture de chaussures et brodequins - Résultat de l'appel d'offres -

Quatre maisons ont été consultées pour l'achat d'environ 330 paires de brodequins, semelle cuir, talon bloc, pour ouvriers municipaux et 130 paires chaussures Derby noires pour diverses catégories d'agents.

Les Ets. ROBAX à LILLE et les Ets. BONTE LETIENNE à ROUBAIX n'ayant pas soumissionné, nous avons reçu les 2 propositions suivantes :

Brodequins :

- 1) - Ets. TEFTRI, 3 modèles cuir aux prix respectifs de 31,90 et 34 frs
- 2) - Ets. VER EECKE, 1 modèle cuir et toile, proposé au prix de 29 frs

Chaussures Derby :

- 1) - Ets. TEFTRI, 2 modèles de souliers noirs aux prix respectifs de 25,50 et 28 frs 50

et 1 modèle de bottines au prix de 31 frs 90

- 2) - Ets. VER EECKE, 1 modèle de souliers noirs à 38 frs 80.

Après examen des modèles soumis, la Commission retient l'offre des Ets. TEFTRI, c'est-à-dire les brodequins cuir à 31 frs 90 et les souliers Derby à 28 frs 50.

Comme l'année dernière, il est convenu que des bottines pourront être achetées pour les agents, en infime minorité, qui préfèrent, pour des raisons pratiques, ce genre de chaussures aux souliers.

64/25 - Location de la machine à reproduire les documents "RANK XEROX" Contrat -

Mme TYTGAT informe la Commission que cette question a fait l'objet d'une étude dont les résultats sont exposés dans un rapport établi

.../...

par M. THIBAUT à la demande de M. le Secrétaire Général qui décida de mettre le "XEROX 914" à l'essai.

Installée dans les locaux de l'Etat Civil depuis le 1er Juillet, cette machine de conception nouvelle, reproduit sur papier ordinaire, à raison de 6 copies-minute, tout document écrit, imprimé, dactylographié, gravé ou dessiné. Elle n'utilise pas de papier photographique ni de produits chimiques liquides.

Le XEROX 914 n'est pas vendu, mais exclusivement loué à raison de 150 francs par mois et chaque copie donne lieu à une redevance de 0f,185. A ces prix s'ajoute le coût des "consommables": papier, poudre noir, remplacement des filtres et du tambour xerographique, évalué à 0,07 par copie.

Le montant de la location de l'appareil demeurant inchangé, le prix moyen d'une copie varie donc en fonction du nombre de copies établies : il atteint 0,33 pour 2.000 copies, puis 0,305 pour 3.000 copies, 0,295 pour 4.000 copies, 0,28 pour 6.000 copies, etc....

Tant pour sa rapidité d'exécution que pour la qualité du travail réalisé, le XEROX 914 a donné toute satisfaction au cours des essais effectués en juillet et août. Par ailleurs, sur la base des résultats enregistrés pendant cette période, une économie de 5 à 6.000 francs par an peut être escomptée.

Enfin, eu égard à la capacité de production, des travaux de photocopie pourraient être exécutés pour le compte d'autres administrations, tel l'O.P.M.H.L.M., par exemple. Dans ce cas, une redevance de 0,30 par copie pourrait être réclamée.

Après avoir examiné des spécimens de reproductions et apprécié les résultats remarquables obtenus avec le XEROX 914, la Commission adopte à l'unanimité le projet de rapport à soumettre au Conseil Municipal en vue de la ratification du contrat de location à passer avec RANK XEROX.

En ce qui concerne les appareils à photocopier existants dans les services, il est envisagé de céder les plus anciens par voie d'appel d'offres.

Rapport transmis au Secrétariat Général.

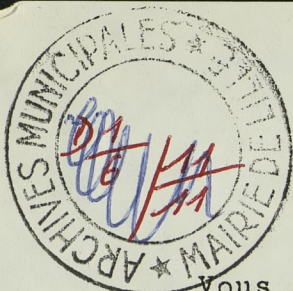
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h. 30.

H. de V., le 9 Octobre 1964

Le Secrétaire :

Vu :
L'Adjoint délégué à
l'Economat :
Y. TYTGAT.-

E. THIBAUT.-



COMMISSION de l'ECONOMAT



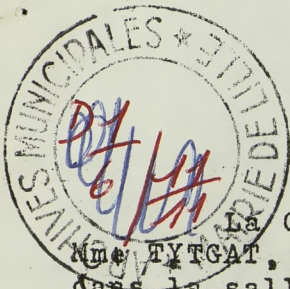
Vous êtes prié d'assister à la réunion de la Commission de l'Economat qui aura lieu le Vendredi 13 Novembre 1964 à 18 heures 15 dans la salle de réunion du Cabinet des Adjointes.-

Pr. le Maire de LILLE
L'Adjoint délégué,

Y. TYTGAT.-

- ORDRE du JOUR -

- 64/26 - Procès-verbal de la réunion du 7 Octobre 1964.
- 64/27 - Fourniture de vins pour les colis de fin d'année - Résultat de l'appel d'offres.
- 64/28 - Fourniture de vêtements de travail - Résultat de l'appel d'offres.
- 64/29 - Fourniture de blouses et tabliers - Résultat de l'appel d'offres.
- 64/30 - Fourniture de biscuits pour les colis de fin d'année - Examen des propositions.
- 64/31 - Fourniture de costumes de cérémonie et uniformes pour l'année 1965 - Résultat de l'appel d'offres - Rapport à soumettre au Conseil Municipal.
- 64/32 - Fourniture d'épicerie en 1965 - Résultat de l'appel d'offres.
- 64/33 - Questions diverses.



COMMISSION de l'ECONOMAT

PROCES-VERBAL de la REUNION du 13 NOVEMBRE 1964

La Commission de l'Economat s'est réunie sous la présidence de Mme TYTGAT, Adjoint au Maire, le Vendredi 13 Novembre 1964 à 18 heures 15 dans la salle de réunion du Cabinet des Adjoints.

Etaient présents :

Mme TYTGAT, Adjoint au Maire,
M. CAMELOT, Conseiller Municipal,



Excusés :

Mme VANNEUFVILLE, Conseiller Municipal,
M. LOURDEL, Conseiller Municipal,

Absent :

M. VIRON, Conseiller Municipal,

Assistaient également à la réunion :

M.M. THIBAUT, Chef de la 1ère Division,
JESUPRET, Chef du Bureau de l'Economat.

Mme TYTGAT ouvre la séance à 18 heures 30 et la Commission passe à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

64/26 - Procès-verbal de la réunion du 7 Octobre 1964 -

Ce procès-verbal est adopté sans observation.

64/27 - Fourniture de vins pour les colis de fin d'année. Résultat de l'appel d'offres -

Comme il est d'usage, il a été fait appel à la concurrence pour cette fourniture comportant 4.500 bouteilles Bordeaux rouge et 800 bouteilles Bordeaux blanc.

Les 6 grossistes consultés ont soumis les propositions suivantes :

- LA GRANDE BRASSERIE -	vin rouge	la bout.	vin blanc
- Château Daillan	1,95	Bordeaux	1,80

Le fournisseur souligne que ces vins sont de même qualité que ceux présentés l'année dernière, sans changement de prix.

.../...

- Ets. Fernand GUELTON -
- | | | |
|---------------------|------------------------|------------------|
| | vin rouge | vin blanc |
| | la bout. | |
| - Château Richautey | 1,93 Côtés de Bordeaux | St. Macaire 1,70 |

Même remarque que pour le précédent fournisseur.

Même qualité et prix inchangés.

- C° LILLOISE des VINS et ALCOOLS -

- | | | | |
|-------------------------------------|------|------------|------|
| - Bordeaux sup. A.C. pour 500 | 2,12 | même qual. | 1,87 |
| 1.000 | 2,11 | | 1,86 |
| 2.000 | 2,10 | | 1,85 |

Cette maison n'a pas encore été retenue, ses prix étant de beaucoup les plus élevés proposés.

- Ets. CATTEAU Frères -

- | | | | |
|--|------|----------|------|
| - Bordeaux vieux supérieur A.C. pour 500 | 1,85 | Bordeaux | 1,90 |
| 1.000..... | 1,80 | Bergerac | 1,65 |
| 2.000..... | 1,75 | | |

Ce fournisseur propose le même vin au même prix que l'année dernière.

- Ets. DEPOORTER Frères -

- | | |
|---|------|
| - Bordeaux supérieur A.C. échant. 1 | 1,60 |
| échant. 2 | 1,80 |

On constate une diminution de 0,10 sur le même vin proposé l'année dernière.

- M. REVEREAU -

2 propositions :

- | | | | |
|---|------|----------|------|
| - Château Badens Minervois V.D.Q.S..... | 1,80 | Bordeaux | 1,90 |
| - Bordeaux vieux A.C..... | 1,85 | Bergerac | |
| | | 1/2 sec | 1,80 |

On constate une hausse de 0,05 sur le vin "Minervois" par rapport à l'année dernière. En ce qui concerne le vin blanc, des prix plus avantageux sont proposés par les autres maisons.

Après examen de ces propositions, la Commission estime qu'il est dans l'intérêt de la Ville de scinder les achats sur la base du choix opéré l'an dernier.

.../...

<u>Vin rouge</u>		<u>Fournisseurs</u>
- 500 bout. Château Daillan	1,95	GRANDE BRASSERIE
- 500 bout. Château Richautey	1,93	GUELTON
-I.000 bout. Bordeaux supérieur	1,80	DEPOORTER
-I.000 bout. Bordeaux supérieur	1,80	CATTEAU Frères
-I.500 bout. Minervois Château Badens	1,80	REVEREAU

<u>Vin blanc</u>		
- 800 bout. Côtes de Bordeaux St. Macaire.....	1,70	GUELTON

64/28 - Fourniture de vêtements de travail - Résultat de l'appel d'offres -

Cet appel d'offres, basé sur prix et échantillons, concerne la fourniture de 300 bleus de travail 2 pièces en tissu type croisé "Sanfor" coton pur bleu hydrone garanti grand teint, 200 cottes à bretelles, 113 vestes, 120 pare-poussière gris en tissu mouliné, article décati, 50 pare-poussière blancs en tissu sergé, coton pur blanchi irrétrécissable.

Les 7 maisons consultées ont soumis les propositions suivantes:

<u>1) - Bleus de travail -</u>	<u>Prix unitaire</u>
- Ets. DUPONT à ANNOEULLIN	21,50
- Ets. BEAUDEUX à ARMENTIERES	22,--
- CENTRACO, 40, rue de Marquillies à LILLE	23,20
- TEXTILES du NORD, 36 bis, rue Nicolas Leblanc à LILLE	24,55
- Ets. ROQUETTE, 4, rue Parmentier à LILLE	25,20
- Ets. ARRECKX, 14, rue des Jardins à LILLE	25,25
- Ets MULLIEZ à ROUBAIX	27,41
 <u>2) - Cottes à bretelles -</u>	
- Ets. DUPONT	12,10
- Ets. BEAUDEUX	15,--
- CENTRACO	14,10
- TEXTILES du NORD	16,60
- Ets. ROQUETTE	16,--
- Ets. ARRECKX	16,45
- Ets. MULLIEZ	16,06
 <u>3) - Vestes bleues -</u>	
- Ets. DUPONT	10,75
- Ets. BEAUDEUX	11,--
- CENTRACO	11,45
- TEXTILES du NORD	11,95
- Ets. ROQUETTE	12,60
	.../...

- Ets. ARRECKX 12,85
- Ets. MULLIEZ 14,25

4) - Pare-poussière gris -

- Ets. BEAUDEUX 17,--
- Ets. DUPONT 18,10
- Ets. ROQUETTE 18,45
- Ets. ARRECKX 22,95

5) - Pare-poussière blancs -

- Ets. BEAUDEUX 16,--
- Ets. DUPONT 16,70
- Ets. ROQUETTE 17,50
- Ets. ARRECKX 18,50

Après examen des modèles types de fabrication déposés, la Commission retient pour :

1) - vêtements de travail Ets. DUPONT
2) - cottes à bretelles Ets. DUPONT
3) - vestes bleues Ets. DUPONT
4) - pare-poussière gris Ets. BEAUDEUX

qui ont fait les offres les plus avantageuses pour la Ville.

En ce qui concerne les pare-poussière blancs, la Commission retient la proposition des Ets. ROQUETTE pour le fini et la présentation du modèle proposé.

64/29 - Fourniture de boîtes de biscuits pour les colis de fin d'année - Examen des propositions -

La quantité prévue est de 4.000 boîtes d'un poids de 600 grs environ.

La Biscuiterie Lilloise, 40, rue J.J. Rousseau à LILLE présente une boîte assortiment luxe de 450 grs pour 3 frs 50.

La Sté. l'Indépendante a soumis 3 modèles de boîtes de biscuits aux conditions suivantes :

- boîte n° 1 - 600 grs : 3,60
- boîte n° 2 - 620 grs : 3,80
- boîte n° 3 - 650 grs : 3,85

Cette année, les boîtes peuvent être fournies indifféremment en carton ou en métal pour le même prix.

La Commission propose de confier à la Sté. l'Indépendante la totalité de la fourniture de boîtes n° 1 pour les colis de fin d'année -
.../...

née. Etant donné la qualité des biscuits présentés par la Biscuiterie Lilloise, elle propose également l'achat de 500 boîtes destinées plus particulièrement aux colis noces d'or et réceptions.

64/30 - Achat de costumes et uniformes pour agents municipaux - Résultat de l'appel d'offres -

En vue de procéder, au cours de l'année 1965, à l'achat de costumes et uniformes destinés aux agents municipaux, nous avons procédé à un appel d'offres auprès des maisons habituellement consultées pour ces fournitures.

Les Etablissements DEVRED s'étant abstenus, nous avons reçu les 3 propositions suivantes accompagnées des échantillons correspondants :

	<u>Prix unit.</u>
1) - 10 costumes de cérémonie 3 pièces en tissu grain de poudre noir	
- Tailleur de Roubaix, 10, rue Nicolas Leblanc-LILLE	228,45
- M. TESSE, rue de Courtrai	245,--
- Ets. SIGRAND, rue Neuve	276,--
2) - 10 uniformes chauffeurs-touristes 2 pièces en tissu whipcord 450 bleu-marine	
- Tailleur de Roubaix	204,--
- M. TESSE	238,--
- Ets. SIGRAND, 3 propositions :	214,--
	218,--
	230,--
3) - 110 uniformes pour agents municipaux 2 pièces en tissu whipcord 450 noir	
- Tailleur de Roubaix	205,40
- M. TESSE	220,--
- Ets. SIGRAND : 3 propositions :	214,--
	218,--
	230,--
4) - 30 uniformes pour gardes municipaux 2 pièces en tissu whipcord 450 noir	
- Tailleur de Roubaix	204,--
- M. TESSE	220,--
- Ets. SIGRAND : 3 propositions :	223,--
	229,--
	240,--

.../...

Après examen des échantillons et des prix correspondants, la Commission propose, après un long échange de vues, de retenir cette année encore les soumissions de la Maison TESSE, qui a donné entière satisfaction durant l'année écoulée et donne son accord pour passer avec ce fournisseur un marché de gré à gré dont l'importance peut être fixée à 40.000 francs.

Rapport transmis au Secrétariat Général.-

64/31 - Fourniture d'épicerie en 1965 - Résultat de l'appel d'offres-

Pour ce genre de fourniture, nous avons consulté les grossistes de la place ci-après :

- Les Coopérateurs de Flandre et d'Artois, rue J. Guesde à LOMME
- Ets. DELERUE, 28, rue Nicolas Leblanc à LILLE
- Ets. MENU, 38, rue de Trévisse à LILLE
- Ets. MISSU et Fils, 4, rue du Bas Jardin à LILLE
- Maison TANGHE, 38, rue Masséna à LILLE
- Union Lilloise Alimentation, 149, rue d'Artois à LILLE
- Ets. VANDERVLIEET, 92, rue du Port à LILLE

A l'exception des Ets. VANDERVLIEET, les autres firmes ont négligé de répondre, marquant une fois de plus leur désintéressement pour cette question.

Nous avons donc reçu les 2 propositions suivantes :

- Ets. VANDERVLIEET..... 11.596,36
- Les Coopérateurs de Flandre et d'Artois 11.380,55

C'est donc par une différence de 215,81 que les Coopérateurs de Flandre et d'Artois se placent en tête.

La Commission retient la proposition de ce dernier fournisseur.

64/32-Questions diverses -

M. THIBAUT annonce qu'au cours d'une prochaine réunion sera examiné le résultat de l'appel d'offres pour la fourniture de blouses et tabliers.-

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h. 30.

H. de V., le 18 Novembre 1964

Vu :
L'Adjoint délégué
à l'Economat,
Y. TYTGAT.-

Le Secrétaire,
E. THIBAUT.-